

useda

Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne



# Rapport d'activités 2015



# Sommaire

## Rapport d'activités 2015

Avant-propos .....	Page 3
Les instances de l'USEDA .....	Page 4
1 Le Bureau Syndical .....	Page 4
2 Le Comité Syndical .....	Page 5
La mise en œuvre des compétences .....	Pages 6-12
Présentation synthétique de l'USEDA .....	Pages 13-16
Le service public d'électricité .....	Pages 17-28
1 L'organisation administrative des réseaux électriques .....	Page 18
2 Les concessions électriques .....	Page 19
3 Les investissements .....	Page 23
4 La dévolution des travaux .....	Page 27
Le contrôle de la concession électrique .....	Pages 29-39
L'éclairage et la signalisation lumineuse .....	Pages 33-34
1 Travaux d'éclairage public au 31/12/2015 .....	Page 34
2 La maintenance .....	Pages 34-38
3 La dévolution des travaux .....	Page 39
4 Signalisation lumineuse .....	Page 39
5 Enfouissement de l'éclairage public et de télécommunication lié à l'effacement des réseaux électriques .....	Page 39
Les communications électroniques .....	Pages 41-44
Présentation du projet Très Haut Débit .....	Page 42
Les communications électroniques .....	Pages 45-53
Les recettes .....	Page 45
La taxe communale .....	Pages 46-48
Les recettes liées au FACE .....	Page 48
Les subventions départementales .....	Page 50
Les subventions régionales .....	Page 51
Les recettes des concessionnaires .....	Pages 51-53
Les dépenses .....	Pages 54-61
Les mandatements au titre des travaux .....	Pages 56-57
Les charges de personnel .....	Pages 57-58
Les charges liées à la dette .....	Pages 58-60
Les restes à réaliser .....	Page 61
Les documents comptables .....	Page 62
Une équipe au service des élus et des usagers .....	Page 63
Bilan social .....	Page 64
La communication .....	Pages 65-66
Annexe 1 .....	Pages 67-69
Annexe 2 .....	Pages 71-80



## Avant-propos

En 2015, l'USEDA a poursuivi son activité traduite par un montant d'investissement de près de 44 millions d'euros (c'est le montant le plus élevé depuis la création de l'USEDA en 1972).

Ces investissements ont été consacrés entièrement au service public, qu'il s'agisse de ses métiers « historiques » comme la distribution d'électricité et de gaz, ou des compétences complémentaires telles que l'optimisation de l'éclairage public ou de la nouvelle compétence récemment mise en place : les communications électroniques.

Enfin, l'année restera celle de la modification des statuts de l'USEDA, ce qui lui a permis de donner les conditions réglementaires, techniques et financières permettant le déploiement d'un réseau d'initiative public de très haut débit.

Bon sens et pragmatisme ont été les lignes directrices de l'action de l'USEDA en 2015.

Ce rapport dépeint l'activité de l'USEDA au service des collectivités adhérentes.

Bonne lecture.

### **N.B**

***Le présent rapport, communiqué aux collectivités membres de l'USEDA en application de l'article L 5211 -38 du code général des collectivités territoriales doit faire l'objet d'une communication à leurs assemblées délibérantes en séance publique, aux entreprises titulaires de marchés avec l'USEDA et au tissu économique local.***

## Les instances

### 1 Le Bureau Syndical

L'USEDA est administrée par un bureau syndical qui comprend 7 membres élus par le comité, issus des élections municipales de mai 2014. En voici la composition :



Daniel DUMONT	Secteur de la Vallée de la Crise	Président
Dominique CHOVET	Secteur de Craonne	1 <sup>er</sup> Vice Président
Elie BOUTROY	Secteur du Nord Est de St-Quentin	2 <sup>e</sup> Vice Président
M <sup>me</sup> Béatrice LEVEQUE	Secteur de Neuilly-Saint-Front	3 <sup>e</sup> Vice Président
René PÂRIS	Secteur de Béthancourt en Vaux	4 <sup>e</sup> Vice Président
Jean-Claude BERAUX	Secteur du Sud de l'Aisne	5 <sup>e</sup> Vice Président
Thomas DUDEBOUT	Conseiller Départemental	6 <sup>e</sup> Vice Président

## 2 Le Comité Syndical

A la suite des élections municipales les secteurs géographiques ont désigné leurs délégués au comité de l'USEDA, dont les noms figurent ci-après :

Secteur d'électricité	Délégués titulaires
Aubenton	Pierre DIDIER
Béthancourt-en-Vaux	René PARÎS Jean FAREZ
La Capelle	Patrice POULAIN Jacques JOPEK
Coucy-le-Château (Nampcel)	Jacques BRYCOVE Benoît PHILIPON
Craonne	Dominique CHOVET
Faverolles	Alexandre de MONTESQUIOU
Fère-en-Tardenois	Bernard VIET
Guise	Patrick DUMON Martine BOLÉNOR
Marle	Georges CARPENTIER
Neufchâtel	Alain ROBERT
Neuilly-St-Front	Béatrice LEVEQUE
Nord de Laon	Christophe COULON
Nord-Est de St-Quentin	Elie BOUTROY Bruno LERICHE
Sud-Est de St-Quentin	Pascal BON
Sissonne	Claude PHILIPPOT Michel TELLIER
Sud de l'Aisne	Jean-Claude BERAUX Jean-Claude BOHAIN
Sud de Laon	José GOSSET
Vallée de la Crise	Daniel DUMONT
Vailly-sur-Aisne	Gérard LAINÉ Henri DUMONET
Vermandois	Marcel LECLERE Michel BONO
Vervinois	Jean VERMUE
Vic-sur-Aisne	Bernard LECLERE
Soissons	Alain LOUVET Pascal TORDEUX
Nord-Ouest de Soissons	Patrick DUMAIRE
Vallée de la Vesle	Francis MARLIER
Vallée de la Marne	Elisabeth GLOBOURSE Christian REGAL
Laon	Yves BUFFET Sylvie LETOT
Saint-Quentin	Sylvie ROBERT Agnès POTEL Freddy GRZEZICZAK
Conseillers Départementaux	Pierre-Jean VERZELEN Thomas DUDEBOUT Michel COLLET Jean-Luc LANOUILH

## La mise en œuvre des compétences

L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne est un syndicat mixte ouvert régi par les dispositions de l'article L 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Bien que soumis aux règles applicables aux établissements publics de coopérations intercommunales et aux syndicats de communes, les syndicats mixtes ne sont pas au sens propre des établissements de coopérations intercommunales mais des établissements publics locaux sans fiscalité propre.

Les ressources de l'USEDA sont constituées des participations des membres adhérents déterminées suivant une clé de répartition librement consentie. L'USEDA est régie par deux principes.

### ● La spécialité :

Elle ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (spécialité territoriale).

### ● L'exclusivité :

Lorsqu'il y a transfert l'USEDA devient alors compétente en lieu et place des membres dans l'exercice des compétences transférées. Le membre ne peut donc plus exercer les attributions relevant de cette compétence et, n'en étant plus propriétaire, la transférer à un autre Etablissement de Coopération Intercommunale.

Fonctionnant sur le mode des syndicats à la carte, l'USEDA permet à chacun de ses membres de n'adhérer que pour partie seulement des compétences qu'elle veut déléguer. Les compétences exercées par l'USEDA se répartissent en deux catégories :

### ● Compétences obligatoires :

Les compétences obligatoires sont au nombre de trois que l'USEDA exerce en lieu et place des seuls membres adhérents :

#### Autorité organisatrice du service public d'électricité

L'USEDA est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire des communes membres du syndicat. En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le syndicat exerce notamment les activités suivantes :

- négociation et conclusion avec les entreprises délégataires de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution d'électricité conformément à la réglementation applicable.

- représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et des règlements en vigueur.

- réalisation dans le cadre des dispositions de l'article L 2224-34 du CGCT directement à l'USEDA ou par l'intermédiaire de son concessionnaire, des actions tendant à maîtriser la demande d'électricité. sionnaire, des actions tendant à maîtriser la demande d'électricité.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution d'électricité situés sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage ou qui lui ont été transférés, des biens de retour des gestions déléguées ainsi que des ouvrages d'extension remis en toute propriété à l'autorité concédante par les constructeurs, lotisseurs et autres aménageurs.

A ce titre, l'USEDA exerce les missions suivantes :

-Contrôle de la mise en œuvre de la tarification dite « produit de première nécessité ».

-Aménagement, exploitation directement ou par son concessionnaire de toute installation de production d'électricité de proximité dans les conditions prévues à l'article L. 2224-33 du CGCT.

-Réalisation dans le cadre des dispositions de l'article L. 2224-34 du CGCT directement par l'USEDA ou par l'intermédiaire de son concessionnaire des actions tendant à maîtriser la demande d'électricité.

-Mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique et développement de l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau de distribution d'électricité concédé.

### **Etude et travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications**

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, l'USEDA est compétente pour créer des infrastructures communes de génie civil pour l'enfouissement de réseau de télécommunications situé sur support commun au réseau de distribution d'électricité dans les conditions prévues à l'article L. 2224-35 du CGCT.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, l'USEDA est compétente pour assurer, en complément de la réalisation de travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité et dans le cadre d'une même opération, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de télécommunications dans les

conditions prévues à l'article L.2224-36 du CGCT.

### **Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge des voitures électriques**

Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

## **● Compétences optionnelles :**

Les compétences optionnelles sont au nombre de six que l'USEDA exerce en lieu et place des seuls membres adhérents :

### **L'éclairage public**

La compétence éclairage public est divisée en deux sous compétences :

- a) La maîtrise d'ouvrage des travaux et études sur les installations d'éclairage public.
- b) La maintenance ainsi que l'exploitation des installations d'éclairage public (entretien, préventif, dépannage, fonctionnement) y compris l'achat d'énergie lié à l'éclairage public, l'entretien et le dépannage.

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics, l'éclairage des enceintes sportives ainsi que des illuminations de sites ou de monuments.

### **La signalisation lumineuse**

Cette compétence comprend les études, la maîtrise d'ouvrage des travaux, la maintenance et l'exploitation de la signalisation lumineuse (entretien préventif, dépannage fonctionnement y compris l'achat d'énergie lié à la signalisation lumineuse).

## Le gaz

Le syndicat exerce, au lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente et notamment :

a) Négociation et conclusion avec l'entreprise délégataire de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz naturel conformément à la réglementation applicable.

b) Passation avec toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie de tous actes relatifs à la délégation de la mission de distribution publique de gaz naturel sur le territoire des communes qui ne disposent pas d'un réseau public de distribution de gaz naturel ou dont les travaux de desserte ne sont pas en cours de réalisation.

c) Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.

d) Exercice du contrôle de bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus et contrôle du réseau public de distribution de gaz.

e) Maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz.

f) Réalisation dans le cadre des dispositions de l'article L. 2224-34 du CGCT directement par l'USEDA ou par l'intermédiaire de son concessionnaire des actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

## Les réseaux de chaleur et de froid

Le syndicat exerce, au lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid. Il peut à ce titre mettre en œuvre toutes les actions qu'une autorité organisatrice de la distribution

de chaleur et de froid est habilitée à entreprendre en application de la législation et la réglementation en vigueur.

## La production d'énergie et de chaleur à partir d'installations utilisant des énergies renouvelables

Le syndicat exerce, au lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence en matière de réalisation et de gestion de toute installation utilisant des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie), dans les conditions prévues à l'article L. 2224-32 du CGCT.

## Les réseaux et services locaux de communications électroniques

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT, le syndicat exerce sur le territoire des membres qui en font la demande la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :

- la construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,

- l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

- l'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,

- la mise à disposition des infrastructures ou réseaux d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,

- l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

## Le Syndicat exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire de ses compétences :

Il peut, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité ou d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, réaliser des missions de coopé-

ration se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, celles définies aux articles L. 5111-1, L. 5111-1-1, L. 5721-9, L. 5211-56 et L. 5221-1 du CGCT.

A ce titre, le syndicat peut notamment mettre à la disposition des personnes publiques visées par les présentes dispositions, à leur demande, les moyens d'action dont il est doté, dans le domaine relatif à l'aménagement et l'exploitation de toutes installations de production d'électricité dans les conditions mentionnées notamment à l'article L. 2224-32 du CGCT.

Le syndicat est également habilité à intervenir, notamment, dans les domaines suivants :

- En matière d'achat de gaz et d'électricité à l'usage des bâtiments publics et notamment dans l'optique de la fin des tarifs réglementés de vente et la possibilité offerte aux collectivités locales de se grouper pour acheter du gaz ou de l'électricité. La consommation serait mutualisée et permettrait une négociation du prix d'achat.

- En matière d'efficacité énergétique et dans le cadre des actions menées par la région, le syndicat peut intervenir pour accompagner les communes, notamment en réalisant des études et diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations communales, en préparant la présentation de dossier aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie et en assurant le suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création.

- Le syndicat peut valoriser les actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par les communes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

- L'USEDA accompagne, à leur demande, les communes qui ne bénéficient pas du régime d'aide à l'électrification rurale défini par le décret n° 2013 n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale

dans le cadre de la facturation de la contribution visée à l'article L. 342-6 du code de l'énergie, due au titre des extensions de réseaux réalisées sur leur territoire. Dans ce cadre, l'USEDA analyse les devis que le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité envoie à la commune concernée et transmet à ladite commune un avis sur ce devis.

Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage dans les conditions prévues de l'article 2-II de la loi du 17 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour les opérations, travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Il peut également assurer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique dans des domaines se rattachant à son objet. Cette mission peut en particulier être exercée pour l'achat de gaz et d'électricité dans l'optique de la suppression des tarifs réglementés de vente. La consommation serait mutualisée et permettrait une négociation du prix d'achat d'énergie.

Il peut aussi être centrale d'achat pour ses adhérents ou pour des collectivités et établissements du département de l'Aisne dans les conditions prévues à l'article 9 du Code des marchés publics pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux activités relevant de ses compétences.

L'USEDA peut prendre des participations dans toutes sociétés commerciales dont l'objet intéresse le champ de son objet statutaire.

## ● **Faits marquants en 2015**

### **A) AU NIVEAU LOCAL**

#### **1) Réforme des statuts :**

Par arrêté en date du 7 juillet 2015, les statuts de l'USEDA ont été modifiés comme suit :

Le syndicat peut être composé d'institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des syndicats mixtes définis à l'article L. 5711-1 du CGCT.

Au 31 décembre 2015, le syndicat est constitué des membres suivants :

- du Département de l'Aisne,
- de 801 communes,

#### **2) Relations avec ERDF**

Au niveau local, l'amélioration des relations avec ERDF qui contribue à un retour au respect des termes du contrat de concession mettant fin à la situation de monopole de notre concessionnaire ErDF vis-à-vis de l'USEDA, autorité concédante est une bonne chose et devrait permettre de retrouver un climat apaisé propice à une activité de partenariat.

#### **3) L'augmentation du périmètre de l'USEDA**

En décembre 2015, le Comité syndical a accepté l'adhésion des communes de VERVINS et LA FÈRE (arrêté préfectoral du 1er avril 2016).

Les échanges qui ont eu lieu avec la commune de VILLERS-COTTERÊTS devraient aboutir à l'adhésion de cette commune en 2016.

L'adhésion de cette collectivité répond à l'objectif du législateur qui est la création d'une autorité concédante de taille départementale.

Ce principe est affirmé dans la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 qui par son article 33 incite au regroupement des autorités organisatrices d'un syndicat unique pour l'ensemble du territoire départemental ou de plusieurs départements contigus.

Cette disposition devrait aboutir à terme à une réduction importante au niveau national du nombre de concessions.

Dans le département de l'Aisne, au 31 décembre 2015, il reste 10 concessions dont 4 intercommunales.

Le regroupement à la taille départementale permet :

1) Un regroupement des moyens techniques et un savoir-faire adapté à la mission de distribution publique d'électricité.

Il permet de créer une structure qui possède un poids économique pertinent rassemblant à la fois des zones rurales et urbaines.

2 ) de préserver la solidarité territoriale et l'universalité de la desserte en électricité qui n'est efficace que si elle est mise en œuvre à grande échelle (au moins à la taille départementale) de façon à ne pas créer les conditions d'une fracture électrique politiquement inacceptable.

3 ) d'assurer un meilleur suivi de la qualité du service public et de mettre des observatoires pertinents de contrôle des réseaux et du bon accompagnement des missions de service public.

4) de renforcer :

- le pouvoir de négociation avec les concessionnaires. Le service sera moins coûteux et plus efficace,
- l'optimisation de la mutualisation des ressources financières,
- l'augmentation de la redevance permettra de réaliser plus d'investissements sur le réseau.

Toutes les communes adhérentes vont en bénéficier.

#### 4) Groupements de commandes :

##### GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENTAL D'ACHAT ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de la poursuite de la libéralisation des marchés de l'énergie, la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation a fixé le calendrier de disparition des tarifs réglementés d'électricité pour les compteurs dont la puissance est supérieure à 36 kW au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet outil de mutualisation et de rationalisation des achats permet aux adhérents au groupement (collectivités, acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général) de tirer parti des meilleures opportunités du marché de l'énergie tout en les déchargeant des procédures de mise en concurrence.

Le groupement de commandes d'achat d'électricité organisé et coordonné par l'USEDA permet aux 224 structures adhérentes représentant 4 842 sites et 49.715 GW/h de consommation qui l'ont rejoint d'être d'ores et déjà en règle avec le rendez-vous fixé par la loi.

Les marchés ont été attribués en décembre 2015. Les attributaires sont :

- Zone ERDF ⇒ comptage dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kVa  
⇒ attributaire ENGIE
- Zone ERDF ⇒ comptage dont la puissance supérieure à 250 kVa  
⇒ attributaire EDF
- Zone ELD ⇒ comptage dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kVa  
⇒ attributaire TERRALIS
- Zone ELD ⇒ comptage dont la puissance supérieure à 250 kVa  
⇒ attributaire TERRALIS

#### 5) Communications électroniques :

L'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) lors du Comité syndical du 2 juillet 2015 a choisi de confier au groupement Axione / Bouygues Energies & Services une partie de l'établissement et de l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) à Très Haut Débit de l'Aisne pour une durée de 30 ans. La signature du contrat de délégation de service public (DSP) a eu lieu le 24 juillet 2015 à Laon. Ce nouveau RIP vise à desservir en FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné) 757 communes de l'Aisne en Très Haut Débit, soit 200 000 foyers. L'investissement pour la 1<sup>ère</sup> phase dans le réseau s'élève à 150 millions d'euros dont 78 millions de participations publiques.

Le choix du délégataire de Service Public représente pour le département de l'Aisne une étape majeure de l'aménagement numérique de son territoire. Le projet, porté par l'USEDA depuis fin 2013, vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité de l'Aisne par le déploiement d'une infrastructure en fibre optique pérenne et évolutive.

En partenariat étroit avec le Conseil départemental de l'Aisne, l'USEDA déploie la fibre optique sur l'ensemble du département, en stricte complémentarité de l'initiative privée, conformément au Plan National Très Haut Débit. Le déploiement, qui démarrera début du 1er semestre 2016, sera réalisé conjointement par l'USEDA (130 000 prises) et le groupement Axione / Bouygues Energies & Services (70 000 prises) et les premières prises seront mise en service dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

La signature du contrat de Délégation de Service Public entre le groupement Axione / Bouygues Energies & Services et l'USEDA a donné naissance à la société de projet « Aisne THD ».

Aisne THD, société dédiée au projet très haut débit axonais, est en charge de la conception-construction de 70.000 prises FTTH et de l'exploitation technique et commerciale de l'ensemble des prises FTTH sur une durée de 30 ans.

Aisne THD rassemble au sein de son actionnariat des acteurs de premiers plans industriels et financeurs de l'aménagement numérique auprès des collectivités : le fonds BTP Impact Local (55%) géré par MIROVA (groupe BPCE), la Caisse des Dépôts et Consignations (30%), et Axione/Bouygues Energies & Services (groupe Bouygues Construction) (15%).

Le partenaire financier (emprunt bancaire) d'Aisne THD est la Caisse d'Épargne Picardie (CEPIC).

Ce partenariat industriel et financier (AXIONE BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, MIROVA, CDC) apporte une réponse concrète, permettant de relever le défi de l'accès au numérique dans les zones à faible densité de population.

Il convient de souligner que ces partenaires sont déjà associés pour la gestion de 12 Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

La convention de Délégation de Service Public prévoit un déploiement ambitieux d'infrastructures Très Haut Débit de communications électroniques sur le territoire de l'Aisne :

- 35% des prises FTTH (fiber to the home) à construire en 3 ans
- 100 opérations de montée en débit en 3 ans
- 50 % des prises FTTH en 5 ans
- 75 % des prises FTTH en 10 ans

Ce nouveau réseau de télécommunication départemental sera exploité et commercialisé auprès de tous les opérateurs.

# Présentation synthétique de l'USEDA

Au 31 décembre 2015, l'USEDA regroupe environ 526 000 habitants répartis en 805 communes. La fiche signalétique de l'USEDA est la suivante :

## Les communes adhérentes à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne



01	Aubenton
02	Béthancourt-en-Vaux
03	La Capelle
04	Coucy-le-Château
05	Craonne
06	Faverolles
07	Fère-en-Tardenois
08	Guise
09	Marle
10	Neufchâtel
11	Neuilly-saint-Front
12	Nord de Laon
13	Nord-Est de Saint-Quentin
14	Sud-Est de Saint-Quentin
15	Sissonne
16	Sud de l'Aisne
17	Sud de Laon
18	Vallée de la Crise
19	Vailly-sur-Aisne
20	Vermandois
21	Vervinois
22	Vic-sur-Aisne
23	Soissons
24	Nord-Ouest de Soissons
25	Vallée de la Vesle
26	Vallée de la Marne
27	Laon
28	Saint-Quentin

Communes en noir : communes adhérentes à la concession ERDF.

Communes en rouge : autres concessions

Communes non adhérentes à l'USEDA

## ● **Compétence obligatoire :**

- Autorité organisatrice des missions de service public de l'électricité.

269 577 abonnés (en progression de 0,9 % par rapport à 2014) à la concession USEDA de distribution d'électricité dont 29 799 abonnés (en progression de 14,30 % par rapport à 2014) ont choisi un tarif non réglementé.

### Patrimoine :

Réseau HTA : 6 965 km dont :  
Aérien 4 190 km  
**Souterrain 2 775 km (39,84 %)**

Réseau BT : 5 160 km dont :  
Aérien torsadé 2 596 km  
Fil nu 455,3 km (8,8 %)  
**Souterrain 2 109,3 km (40,87 %)**

Postes de transformation HTA/BT : 7 267

Nombre d'abonnés 269 577

KW/H acheminés 2 954 GWH

### Qualité de desserte (temps moyen de l'interruption de fourniture en minute) :

Concession ERDF	88 minutes
Concession SICAE DE L' AISNE	18 minutes
Concession SICAE DE L' OISE	Non significatif

## ● **Compétences optionnelles :**

### **a) Eclairage public :**

- Travaux : 791 communes adhèrent à cette compétence
- Maintenance : 512 communes adhèrent à cette compétence
- 56 169 sources lumineuses
- 3 263 armoires de commandes
- Consommation annuelle 15 537 170 KWh.

### **b) Signalisation lumineuse :**

- Travaux : 729 communes adhèrent à cette compétence

### **c) Autorité organisatrice du service public de gaz :**

- 220 communes ont transféré la compétence à l'USEDA
- 149 sont desservies en gaz naturel
- 3 communes sont desservies en gaz propane.

#### Patrimoine :

- 1 225 km de réseau moyenne et basse tension, stable par rapport à 2014.
- 43 375 abonnés, stable par rapport à 2014.
- Consommation annuelle 1 383 GWh, stable par rapport à 2014.

### **d) Réseau de chaleur :**

- 6 communes ont transféré la compétence à l'USEDA.

### **e) Maîtrise de l'énergie :**

- 101 communes adhèrent à cette compétence.

Le personnel du syndicat est composé de 17 agents. Ce nombre est passé à 20 au courant du premier trimestre 2016.

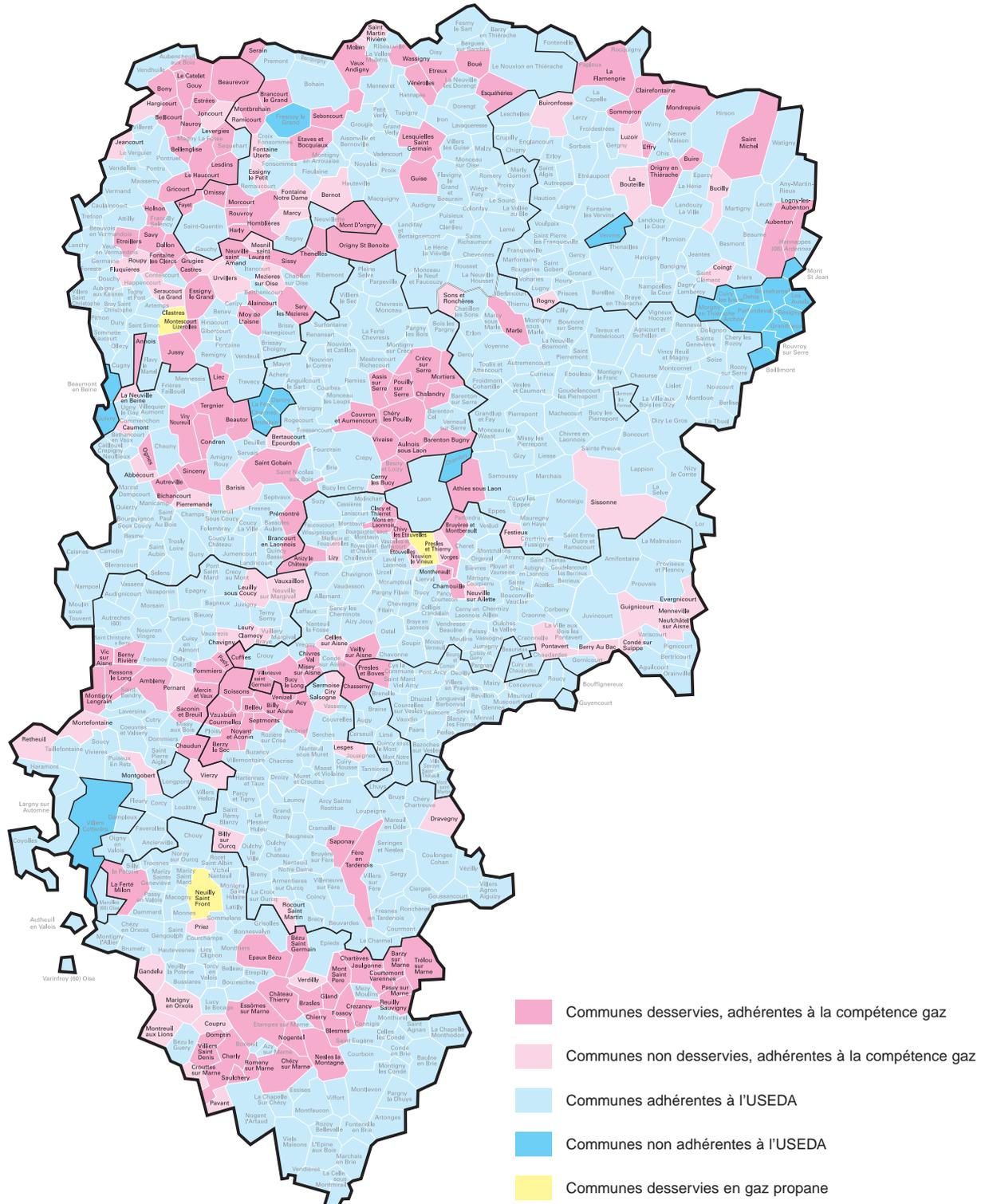
Les 44 millions d'€uros de travaux réalisés par l'USEDA au profit des communes adhérentes se répartissent comme suit :

Réseaux électriques	35,70 %
Communications électroniques	32,90 %
Eclairage public	23,50 %
Génie civil télécommunication	7,20 %
Travaux propres à l'USEDA	0,70 %

Ce qui permet d'assurer du travail à 350 personnes environ outre les 17 emplois permanents de l'USEDA.



## l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne Communes adhérentes à la compétence Gaz



# Le service public d'électricité



## 1 L'organisation administrative des réseaux électriques

Les grandes dates qui ont marqué l'organisation de la distribution d'électricité en France sont les suivantes :

**1884** - La loi du 5 avril 1884 caractérise la distribution d'énergie électrique comme un service public local d'essence communale.

**1906** - La loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie reconnaît aux communes le pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité. Les communes ou leurs regroupements ont la responsabilité d'organiser la distribution publique d'électricité.

**1917** - Création des syndicats appelés "syndicats d'électrification rurale".

**1934** - Création de la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

**1936** - Création du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

**1937** - 10 août 1937 : création du syndicat départemental d'électrification des Landes.

**1946** - Transfert à l'État de la propriété des entreprises privées concessionnaires des services publics d'électricité et de gaz ; les collectivités locales conservent le pouvoir concédant et la maîtrise d'ouvrage des investissements sur leurs réseaux de distribution. Loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

**1982** - Accroissement des compétences des collectivités locales grâce à la décentralisation.

**1992** - Aboutissement des négociations entre la FNCCR et EDF pour un nouveau modèle de contrat de concession.

**1995** - 3 février 1995 : signature du contrat de concession (USEDA-SICAE DE L' AISNE) pour une durée de 30 ans.

**1995** - 6 février 1995 : signature du contrat de concession (USEDA-EDF) pour une durée de 30 ans.

**2000-2006** - Ouverture progressive des marchés de l'énergie à la concurrence et renforcement du rôle des autorités concédantes de la distribution d'électricité (loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés publics de l'énergie, loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique).

**2000** - 13 décembre 2000 : la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

**2003** - 2 juillet 2003 : la loi Urbanisme et Habitat (UH) simplifiant les dispositions d'urbanisme issues de la loi SRU.

**2005** - 4 mai 2005 : signature du contrat de concession (USEDA-SICAE DE L'OISE) pour une durée de 30 ans.

**2007** - 1er juillet 2007 : les marchés énergétiques sont ouverts à la concurrence pour tous les clients particuliers.

24 décembre 2007 : le décret n° 2007-1826 fixant des niveaux de qualité et des prescriptions techniques en matière de qualité qui doivent être respectés par les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

**2008** - 1<sup>er</sup> janvier 2008 : la création d'ErDF (Electricité Réseau Distribution France), société anonyme, filiale à 100 % du groupe EDF.

17 juillet 2008 : le décret fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

4 août 2008 : la loi de modernisation de l'économie, relative au développement du très haut débit en fibre optique, autorise les autorités organisatrices des réseaux de distribution d'électricité, accessoirement à l'exercice de

cette compétence, à assurer, en complément des travaux qu'elles réalisent sur ces réseaux, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructure de génie civil destinées au passage de réseaux de communication électroniques.

## 2 Les concessions électriques

C'est une loi de 1906 qui a confié aux communes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur leur territoire avec la possibilité d'opter pour la gestion déléguée ou la gestion directe.

Au niveau national, la quasi-totalité des communes ont transféré leur compétence dans ce domaine à des grands syndicats départementaux.

Dans le département de l'Aisne, l'USEDA est la plus grande autorité organisatrice de distribution d'électricité. Elle regroupe 803 communes représentant 526 000 habitants.

Les communes de VERVINS et de LA FÈRE ont rejoint l'USEDA début 2016.

L'USEDA a délégué l'exploitation du service public de l'électricité à 3 concessionnaires :

- ErDF pour 654 communes (contrat de concession signé le 6 février 1995 pour une durée de 30 ans),

- la SICAE DE L' AISNE pour 136 communes (contrat de concession signé le 3 février 1995 pour une durée de 30 ans)

- la SICAE DE L'OISE pour 1 commune (contrat de concession signé le 4 mai 2005 pour une durée de 30 ans).

La photographie des concessions électriques est la suivante :

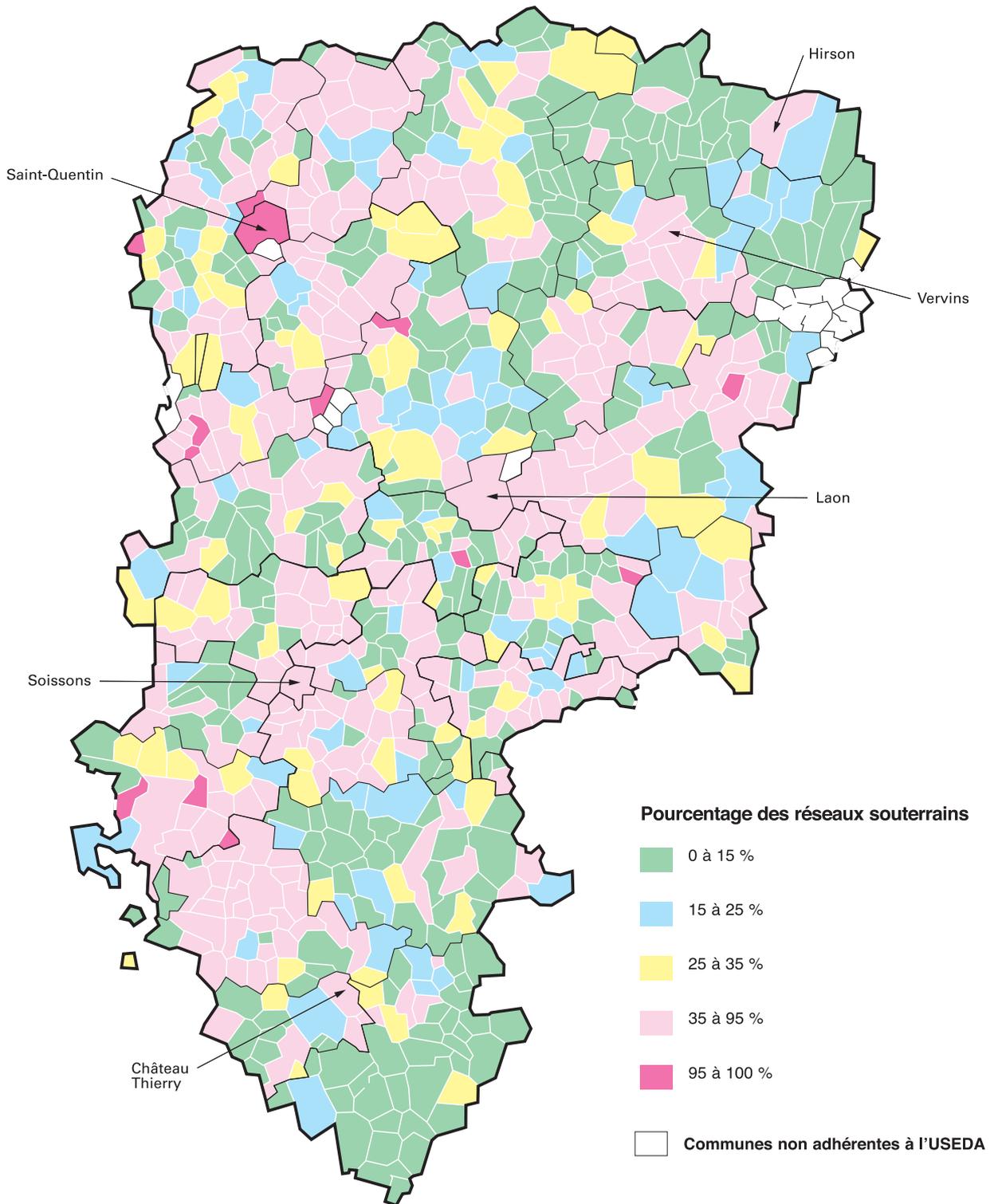
269 577 abonnés dont 29 799 ont choisi un tarif non réglementé.

### Patrimoine

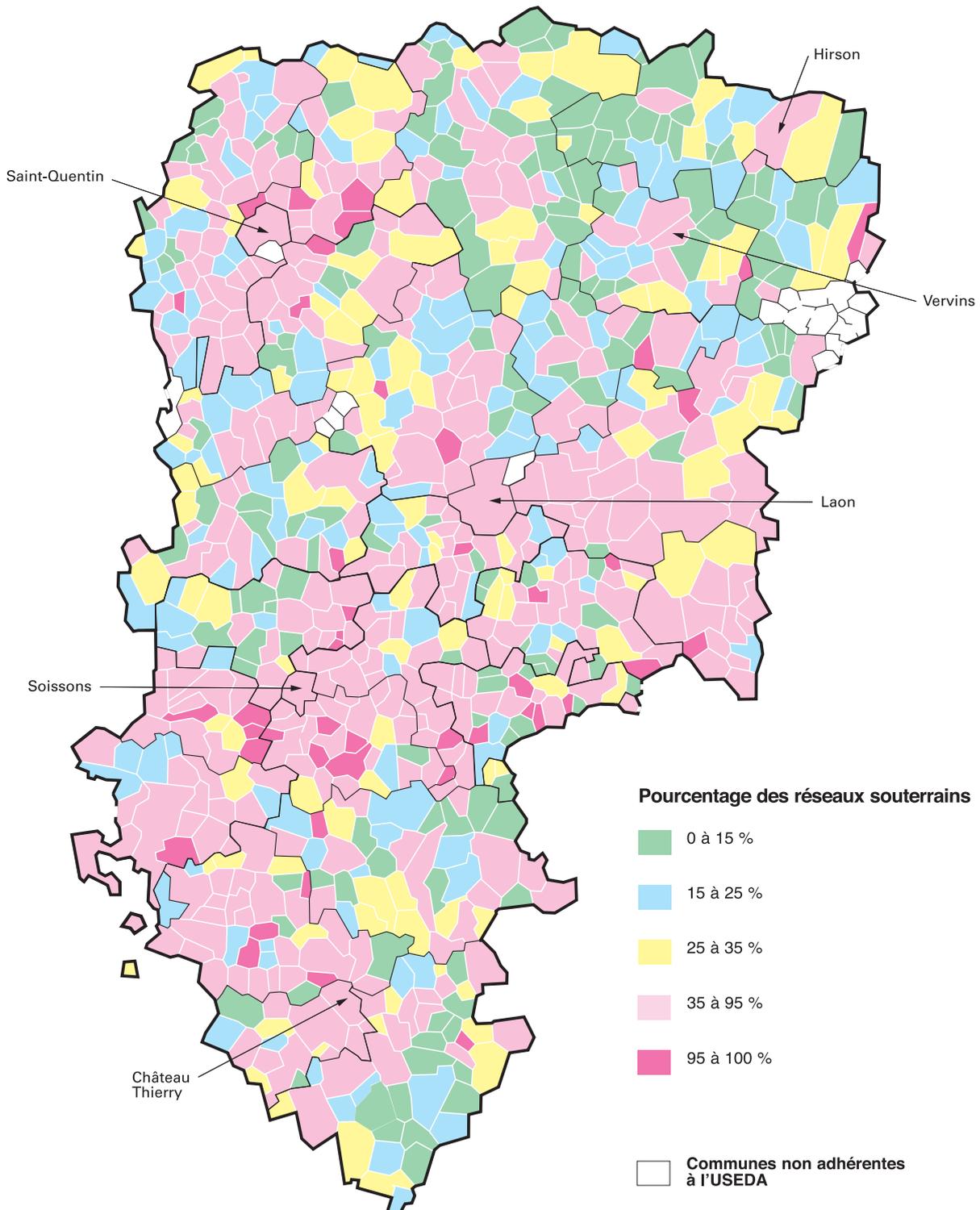
Réseau HTA : 6 965 km dont	Aérien	4 190 km
	Souterrain	2 775 km (39,84 %)
Réseau BT : 5 160,6 km dont	Aérien torsadé	2 596 km
	Fil nu	455,3 km (8,8 %)
	dont concession SICAE	2,1 %
	dont concession ErDF	9,6 %
	<i>ce qui montre l'insuffisance de renouvellement effectué par ErDF</i>	
	Souterrain	2 109,3 km (40,87 %)
Postes de transformation HTA/BT :	7 267	
Nombre d'abonnés	269 577	
Consommation	2 954 GWh	

**La concession USED A est une concession essentiellement rurale à un taux d'enfouissement proche de la moyenne nationale en HTA qui s'élève à 44 % et à 41 % en Basse Tension. Ce qui est très satisfaisant et montre l'effort financier fourni par l'ensemble des communes adhérentes.**

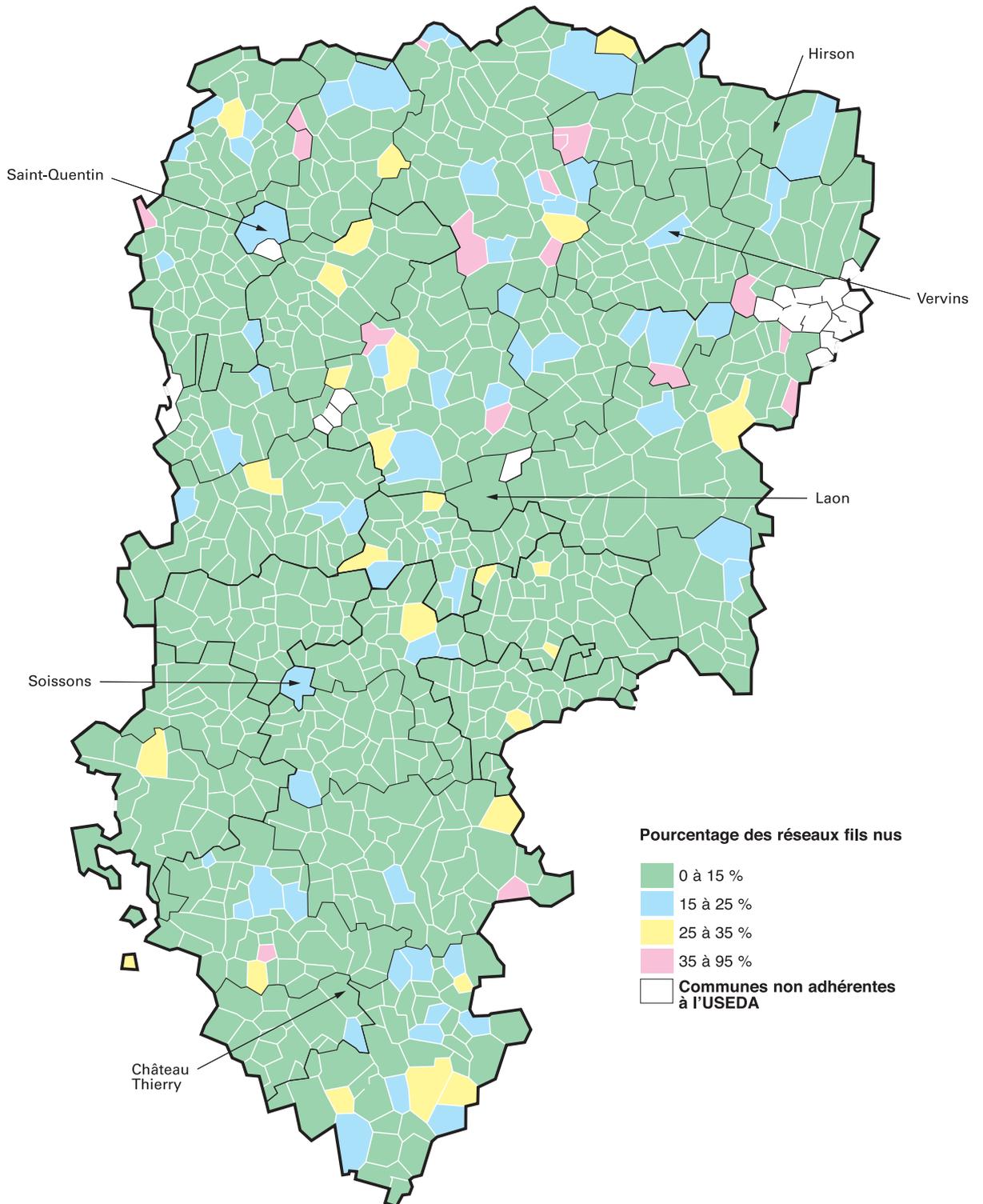
## ● L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne Répartition des enfouissements en haute tension en 2015



## ● L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne Répartition des réseaux souterrains en basse tension en 2015



## ● L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne Répartition des réseaux fils nus en basse tension en 2015



## 3 Les investissements

Pour réaliser les travaux, l'USEDA met en œuvre :

- une relation de proximité avec les élus afin d'être plus proche de leurs besoins, pour les accompagner tout au long de la conception et de la réalisation de leurs projets.

- un personnel technique et administratif à l'écoute, compétent et formé à la complexité des dossiers.

- des objectifs simples et clairs visant à garantir la bonne utilisation des investissements en recherchant l'optimisation des dépenses.

- la qualité de réalisation des travaux aux travers du contrôle des différents intervenants.

- la conformité aux normes réglementaires et de sécurité des biens et des personnes.

- le respect de l'environnement pour les traitements des déchets générés par le chantier (recyclage des ampoules usagers, concassage des poteaux béton).

En 2015, l'USEDA a réalisé 15 729 554 € d'investissement en baisse de 10,99 % par rapport à 2014 sur les réseaux électriques. La répartition des travaux est la suivante :

### A) Les renforcements :

Ils ont pour but d'accroître la capacité du réseau en augmentant les sections de câbles conducteurs de façon à éviter les chutes de tension.

Depuis plus de cinq ans, l'USEDA réalise l'ensemble des renforcements en technique souterraine.

**Ces travaux qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique sont une priorité pour l'USEDA.**

**En 2015, 1 350 210 €uros ont été consacrés aux renforcements de réseaux en baisse de 1,6 % par rapport à 2014. Ceci concerne 22 opérations.**

### B) Les extensions :

Elles servent à prolonger les réseaux de distribution d'électricité afin de desservir les nouveaux usagers.

**En 2015, 1 999 239 €uros ont été consacrés à cette rubrique en baisse de 33,37 % par rapport à 2014.**



Depuis 10 ans, l'évolution des extensions est la suivante :



Cette baisse est due à la crise économique.

### C) L'aménagement esthétique des réseaux :

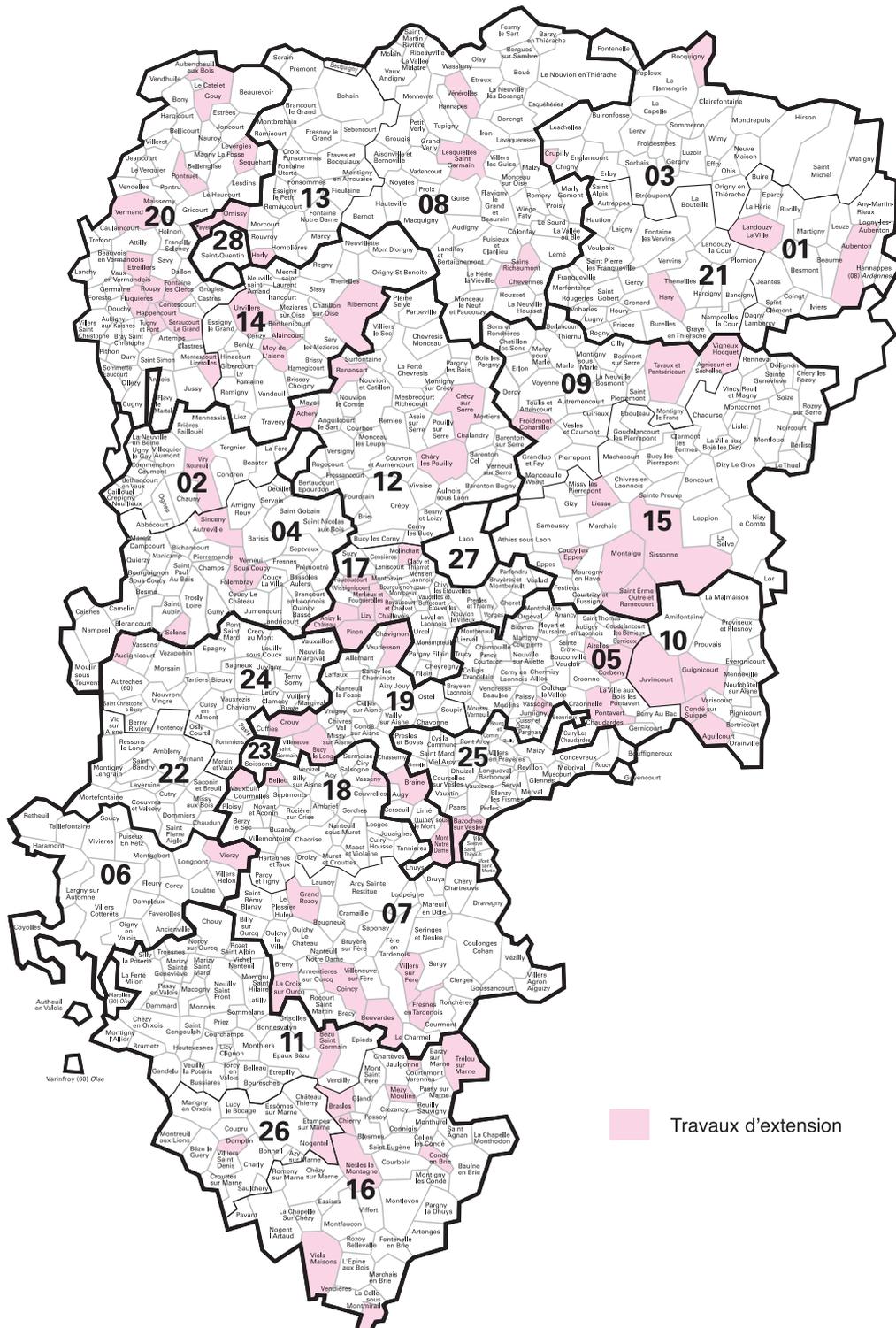
La dissimulation de réseau s'effectue nécessairement en technique discrète (façade ou souterrain) ce qui permet de sécuriser la distribution d'électricité mais aussi d'améliorer le cadre de vie de l'axonais.

Le volume de travaux en instance demeure conséquent. Les besoins estimés représentent au moins deux ans de travaux et sont largement supérieurs aux montants des subventions allouées par le Conseil Général et le Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

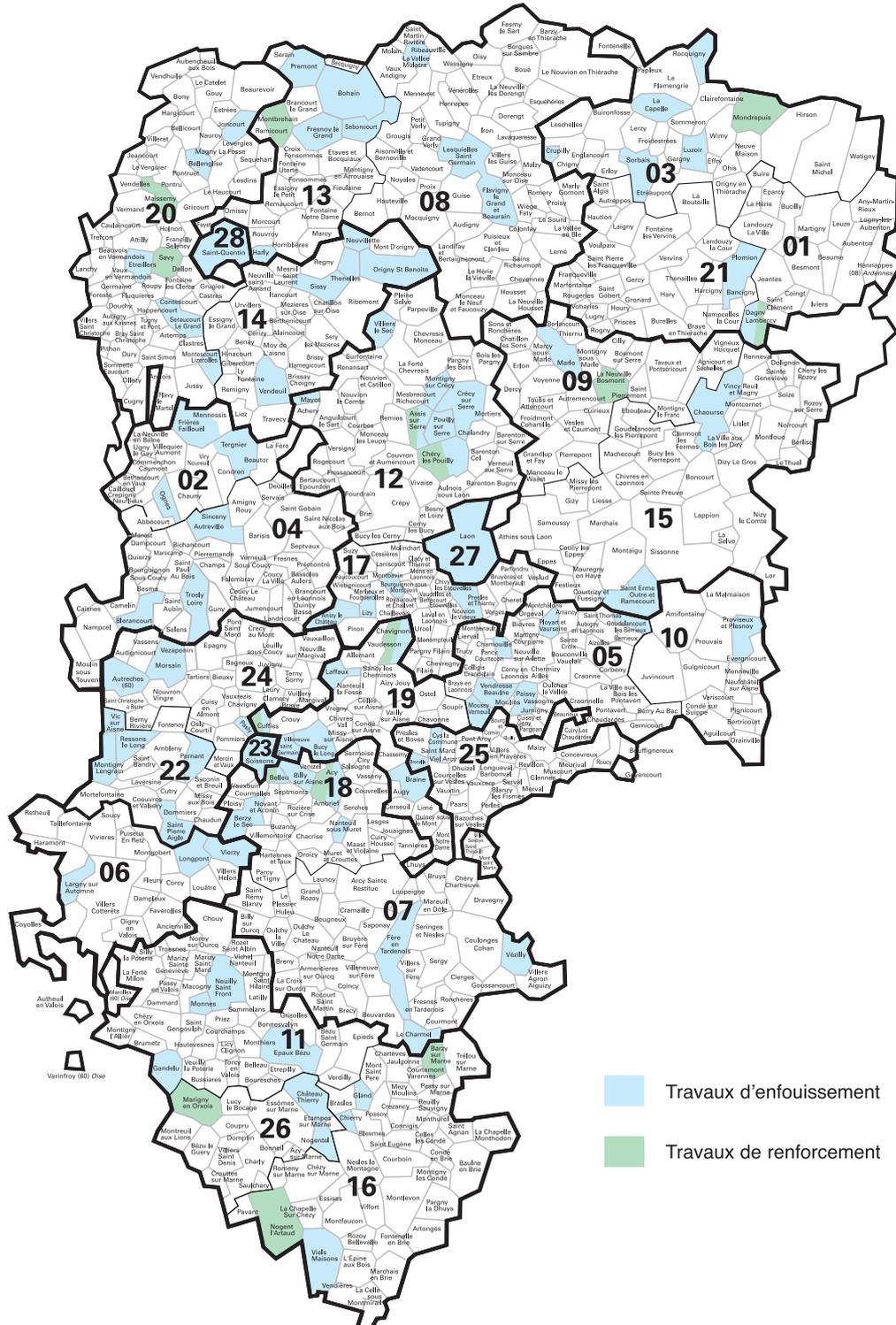
**En 2015, l'USEDA a consacré 12 380 105 €uros à l'enfouissement des réseaux en hausse de 6,9 % par rapport à 2014.**



## Les travaux d'extension des réseaux électriques réalisés en 2015



## Les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques réalisés en 2015



## 4 La dévolution des travaux

La réalisation des travaux est confiée par l'USEDA à des entreprises spécialisées.

2015 est la 2<sup>ème</sup> année d'un marché qui a été passé en 2014 et qui se termine en juin 2018.

L'USEDA a attribué les nouveaux marchés pour la réalisation des travaux d'investissement après appel d'offres. L'enjeu économique est d'ampleur puisque les entreprises retenues auront à réaliser environ 100 millions d'euros de travaux sur 4 ans.

Lot n° 1	Secteurs Sud-Est de Saint-Quentin (14) et du Vermandois (20)	Entreprise SANTERNE (vinci)
Lot n° 2	Secteurs de Guise (08) et du Nord-Est de Saint-Quentin (13) et Saint-Quentin (28)	Entreprise ENGIE
Lot n° 3	Secteurs d'Aubenton (01), de La Capelle (03) et du Vervinois (21),	CEGELEC AMIENS (vinci)
Lot n° 4	Secteurs de Béthancourt-en-Vaux (02) et Coucy-le-Château (04)	SETI et GEPELEC
Lot n° 5	Nord de Laon (12) et Sud de Laon (17)	GEPELEC et SETI
Lot n° 6	Secteurs de Marle (09), Sissonne (15) et Laon (27)	Entreprise LECLERE
Lot n° 7	Secteurs de Craonne (05), Neufchâtel (10) et Vailly-sur-Aisne (19)	Entreprise DRTP
Lot n° 8	Secteurs de la Fère-en-Tardenois (07), de la Vallée de la Crise (18), de la Vallée de Vesle (25), et de Soissons (23)	Entreprise DEMOUSELLE (vinci)
Lot n° 9	Secteurs de Faverolles (06), de Vic-sur-Aisne (22) et du Nord-Ouest de Soissons (24)	Entreprise LESENS (vinci)
Lot n° 10	Secteurs de Neuilly-Saint-Front (11), du Sud de L'Aisne (16) et de la Vallée de la Marne (26)	Entreprise GTIE (vinci)

Il s'agit de marchés annuels qui ont commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour s'achever le 30 juin 2016. Ils pourront être renouvelés par reconduction d'une année sans pour cela dépasser une période maximale de quatre ans. En tout état de cause, les marchés s'achèveront au plus tard le 30 juin 2018.

La procédure d'appel d'offres menée par le syndicat permet d'éviter aux communes adhérentes une rupture grâce à un « calendrier déroulant ».

Les chantiers en cours ou programmés seront assurés. Cela concerne tous les travaux entrepris par le syndicat (renforcement ou effacement de réseau, éclairage public, télécommunications, maintenance éclairage public...).

Le périmètre de l'USEDA a été partagé en 10 lots géographiques concernant les travaux d'enfouissement, extension et de renforcement des réseaux électriques ainsi que l'enfouissement des réseaux éclairage public et de télécommunication coordonnés avec l'enfouissement des réseaux électriques.

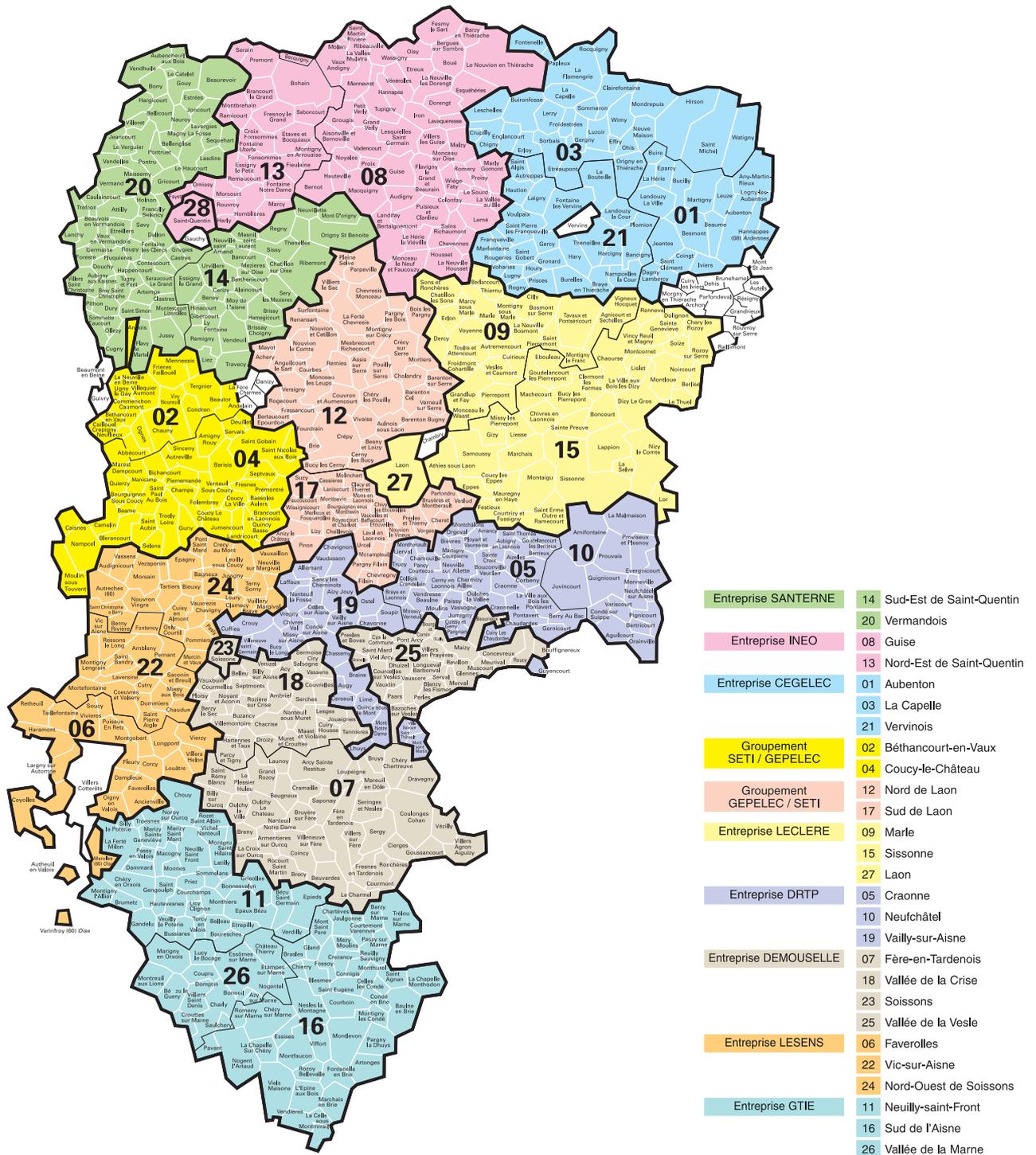
Dans cette consultation, l'USEDA a mis l'accent sur le volet environnemental (suivi très méticuleux du traitement des déchets de chantier, gestion des déplacements...) et sur la relation avec les élus et les particuliers, riverains des chantiers.

Les entreprises retenues ont baissé leur prix d'environ 4%, par rapport à l'appel d'offres précédent.

La carte ci-après vous permettra de visualiser les entreprises qui ont été retenues pour assurer les travaux d'enfouissement dans les communes.

# L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

## Répartition géographique : lots n° 1 à 10



## Le contrôle de la concession électrique

Dans un système énergétique en pleine mutation, l'USEDA dispose de deux moyens pour garantir l'accès à un service public de qualité en tout point du territoire de l'Aisne :

Le contrôle du respect des obligations et des objectifs du cahier des charges de concession et la maîtrise des travaux.

Pour l'électricité, le département de l'Aisne regroupe sur son territoire diverses formes juridiques de distribution d'électricité : concession à une société anonyme (ErDF pour 652 communes), à deux sociétés d'intérêt collectif agricole (SICAE de l'Aisne pour 136 communes et SICAE de l'Oise pour une commune).

Les contrats de concession ont été signés par l'USEDA en 1995 avec ErDF et la SICAE de l'Aisne et en 2005 avec la SICAE de l'Oise pour une période de 30 ans.

Il revient à l'USEDA de contrôler la bonne exécution, par les concessionnaires, des services publics afin qu'ils soient gérés selon les principes d'égalité et de continuité.

### L'action de contrôle

Le contrôle continu est exercé toute l'année. Il permet de vérifier la bonne application des contrats de concession. En 2015, l'USEDA est

intervenu à 80 reprises auprès du concessionnaire ErDF principalement dans le cadre général du respect des clauses des cahiers des charges.

De plus, des réunions mensuelles sont organisées avec ErDF pour le suivi des opérations engagées.

L'essentiel des interventions concerne des points de sécurité.

En 2015, le contrôle a surtout porté sur le principal concessionnaire de l'USEDA c'est-à-dire ErDF.

Au 31-12-2014, la valeur brute du patrimoine de la concession ErDF est de 509 millions d'euros.

La valeur brute progresse entre 2013 et 2014 de 5,8 %.

Le vieillissement comptable des ouvrages en concession (rapport entre le montant des amortissements de dépréciation et la valeur brute des biens inscrits à l'actif) est de plus en plus élevé.

Au 31-12-2014, l'âge comptable de la concession est de 15,5 ans (+ 0,1 an) par rapport à 2013. En 2000, l'âge comptable de la commune était de 11,7 ans ce qui confirme l'insuffisance du renouvellement du réseau. C'est la valeur la plus haute depuis 15 ans, ce qui démontre l'insuffisance des renouvellements.

Ces données d'un caractère technique dans le contexte d'ouverture et de libéralisation du système électrique revêtent une importance toute particulière.

Le résultat de ce contrôle apparaît toujours défavorable à l'USEDA et à travers elle, aux communes propriétaires des réseaux de distribution.

En 2015, l'USEDA a vérifié comment ErDF procédait aux immobilisations.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014, l'USEDA a réceptionné 265 opérations d'investissement et a remis les ouvrages à ErDF pour les mettre en exploitation.

Au 15 juillet 2015, 16 opérations soit 6 % des opérations n'ont toujours pas été inscrites au patrimoine de l'USEDA (**ce qui constitue une amélioration par rapport à 2012**). Les opérations d'un montant de 964 566,07 ne sont pas valorisées et représentent 6,61 % du montant des opérations comptabilisées.

N'ont pas été prises en compte les opérations réalisées par ErDF telles que les mutations de transformateurs ou les travaux réalisés dans le cadre de la convention « points noirs ».

Depuis le début de la concession, les travaux confiés par l'USEDA à ErDF ne sont pas valorisés et inscrits au patrimoine comptable de l'USEDA.

Les contrôles ont révélé la poursuite d'un déséquilibre important pour l'USEDA dans les conditions de valorisation des ouvrages mis en exploitation et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'USEDA.

Les modalités de valorisation des ouvrages sont définies unilatéralement par ErDF.

Les réseaux construits sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire sont valorisés sur le coût

réel, étant entendu que dans ce coût une part des frais généraux est intégrée.

Les réseaux construits sous maîtrise d'ouvrage de l'USEDA sont valorisés sur la base d'un barème établi et appliqué par ErDF sans concertation préalable avec l'autorité concédante, maître d'ouvrage.

En première approche, les interlocuteurs d'ERDF nous ont répondu que cette situation était normale car le barème qu'ErDF applique à l'USEDA était établi sur la base des coûts moyens de leurs travaux et ErDF disposerait prétendument de biens meilleures conditions de marché que les syndicats départementaux d'énergie.

Sur la base des 249 chantiers contrôlés et dont la valorisation a été effectuée, le constat est le suivant :

Le coût de valorisation des travaux s'établit à 10 926 287,89 € HT soit 19,83 % de moins que le coût réel des travaux (25,6 % en 2007, 30,63 % en 2008, 39,2 % en 2009, 34,36 % en 2010, 19,9 % en 2011, 34 % en 2012 et 27,7 % en 2013).

**Il ressort qu'à chaque fois que l'USEDA investit 1 000 €uros sur la concession ErDF Aisne, ErDF valorise les ouvrages à hauteur de 801 €uros.**

**Ce résultat est en progression par rapport aux années précédentes mais lèse financièrement l'USEDA.**

C'est pourquoi il faut demander à ErDF l'égalité de traitement pour la valorisation des ouvrages quelque soit le maître d'ouvrage.

Pour ce travail minutieux et conséquent, l'USEDA disposera de données solides pour demander à ErDF une importante réévaluation de sa créance dans le patrimoine de la concession.

A défaut d'accord, l'USEDA pourra démontrer auprès d'un juge le préjudice qu'elle subit du fait des pratiques comptables d'ErDF.

ERDF a une approche très particulière du protocole FNCCR- ErDF. En effet, l'USEDA s'est aperçu que la contribution versée par ERDF au titre de la Part sur le Tarif (PCT) n'est pas comptabilisée comme s'il s'agissait d'un financement propre à ErDF, alors qu'auparavant, la redevance R2 prenait en compte les travaux de raccordement comptabilisés comme un financement de l'USEDA.

Il faut rappeler que le protocole signé entre la FNCCR et ErDF demeure un protocole d'ordre financier et non d'ordre comptable puisqu'il permet à l'USEDA de bénéficier d'une participation financière aux travaux de raccordement réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

La dite participation s'analyse conformément au droit en vigueur comme un juste retour de la part du tarif d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité (TURPE) lui-même perçu de l'utilisateur par le gestionnaire du réseau de distribution et notamment par ErDF.

L'avenant national au protocole PCT approuvé par le Conseil d'administration de la FNCCR le 12 juillet 2012 n'avait que pour objet de prolonger le protocole signé entre les mêmes parties le 26 juin 2009.

Il précisait en outre les modalités de répartition pour une même opération de raccordement de la part pouvant être financée par les aides du Compte d'Affectation Spéciale du FACE (CAS FACE) et de celles permettant de mobiliser la PCT.

L'USEDA désapprouve la pratique qui, au plan comptable, consiste à assimiler le versement dû au titre de la PCT comme un financement du gestionnaire du réseau de distribution et à demander donc de prendre toute disposition afin que la PCT versée à l'USEDA soit assimilée d'un point de vue comptable à une immobilisa-

tion d'un financement alimenté par l'utilisateur via le TURPE dès lors la PCT doit alors incrémenter le compte «droit du concédant».

Une partie des difficultés du contrôle de la concession vient de la qualification juridique du contrat qui lie l'USEDA à ErDF à savoir concession ou affermage.

En théorie dans une concession, le concessionnaire exploite à ses risques et périls le service public en lieu et place de l'autorité concédante. Le critère «risque d'exploitation» est devenu le critère principal de distinction entre le marché public et la concession.

Dans une concession, le concessionnaire prend en charge les frais de premier établissement ou de renouvellement des ouvrages nécessaires au service public en étant maître d'ouvrage des travaux.

Dans l'affermage, c'est l'autorité concédante qui garde à sa charge les investissements.

Dans le département de l'Aisne, comme dans de nombreux départements, le contrat est mixte.

La répartition, de maîtrise d'ouvrage des travaux entre l'autorité concédante et le concessionnaire ErDF est définie par le cahier des charges et est liée, d'une part à la nature des travaux considérés (extensions, renforcements, aménagements esthétiques...) et d'autre part à la localisation (communes urbaines ou communes rurales).

Tous les cahiers des charges ont confié à ErDF le renouvellement des réseaux.

Il a été constaté ces dernières années sur la concession USED A - ErDF un sous investissement chronique sur le réseau de distribution en particulier par le retard pris pour les enfouissements des lignes dans les zones boisées, le taux de vieillissement des ouvrages est là pour le démontrer.

Les investissements d'ErDF (hors desserte des consommateurs et des producteurs) ont été en baisse de plus de 29,5 % puis supprimé en 2014 et ne peuvent pas être considérés comme gage d'amélioration de la qualité de la desserte. C'est un point négatif et il faut le souligner.

Malgré cela, on a assisté sur la concession ErDF à une légère amélioration de la qualité de desserte (baisse de la durée moyenne de coupure de 13 minutes) alors que le temps de coupure restait stable sur les concessions SICAE DE L' AISNE et de la SICAE DE L' OISE (durée de moyenne de coupure 18 mn).

Un effort conséquent doit être réalisé à la fois par ErDF et par l'USEDA car un bon taux de réseau souterrain garantit une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement et offre une plus grande résistance des lignes électriques aux événements climatiques.

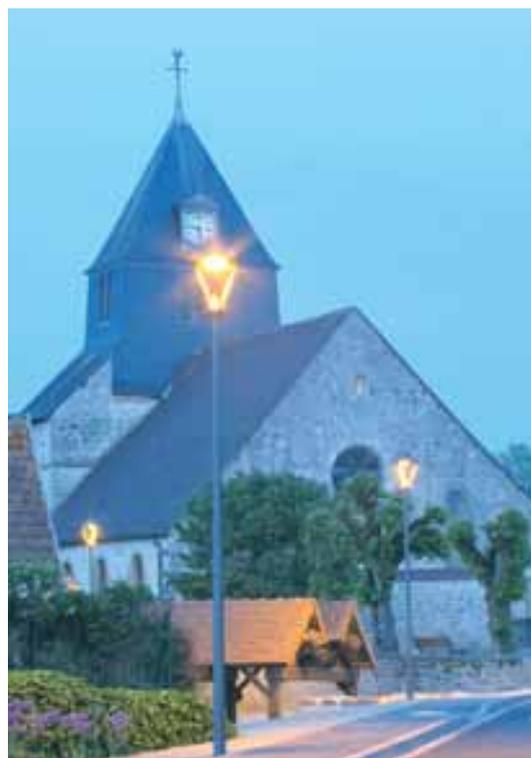
L'USEDA reste inquiète sur l'avenir car le niveau des travaux de renouvellement, après une amélioration en 2013 a rechuté en 2014.

Le Comité syndical de l'USEDA a approuvé le compte rendu d'ERDF avec de fortes réserves en raison de :

- L'absence d'informations sur l'origine des financements des bases d'enregistrements qui engendre une surestimation des investissements d'ERDF,
- Le non-amortissement des biens financés par l'USEDA,
- L'opacité de la gestion des provisions de renouvellement,
- L'absence de communication du centre de résultat à la maille de la concession,
- L'absence de transmission du compte administratif pour la fourniture aux tarifs réglementés de la vente.



# L'éclairage et la signalisation lumineuse



L'USEDA souhaite apporter pour l'éclairage public des solutions novatrices, plus fiables et plus économiques.

## TRAVAUX NEUFS ET MAINTENANCE

### 1 Travaux d'éclairage public au 31 décembre 2015

791 communes ont transféré à l'USEDA la compétence travaux neufs.

Pour les communes, l'USEDA réalise les extensions, renforcements, renouvellements, rénovation, mises en conformité et aménagements divers ainsi que la mise en valeur des bâtiments publics et des installations sportives.

La qualité et la performance (maîtrise de l'énergie) sont au cœur des préoccupations de l'USEDA qui s'est engagée dans une réflexion globale pour étudier les aspects techniques mais aussi le choix du matériel adapté afin d'éviter la casse ou la dégradation tout en répondant aux prescriptions du Grenelle de l'environnement.

En 2015, les investissements de l'USEDA s'élèvent à 4 705 821,55 € en hausse de 18,4 % par rapport à 2014 et se répartissent comme suit :

a) Renforcement et extension des installations communales d'éclairage public : 4 285 544,55 € (en hausse de 10,38 % par rapport à 2014) dont 3 009 646,95 € consacrés à l'éradication des ballons fluorescents.

b) Illuminations : 70 000 €

c) Mise en conformité des installations d'éclairage public : 350 277 € (en baisse de 12,8 % par rapport à 2014)

### 2 La maintenance

Au 31 décembre 2015, 511 communes ont transféré la compétence maintenance à l'USEDA.

L'USEDA souhaite apporter aux communes adhérentes à la compétence « maintenance et exploitation » une prestation de qualité qui couvre toute la responsabilité induite au transfert de compétence à savoir l'entretien et l'exploitation des ouvrages, la construction et le renouvellement, l'achat d'énergie.

Près de 64 % des communes adhérentes ont confié la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public à l'USEDA.

La contribution versée par la commune est la suivante :

- 30 euros par foyer lumineux qui fonctionne toute l'année et toute la nuit,

- 22,50 euros par foyer lumineux dont le temps de fonctionnement est compris entre 1 500 heures et 3 000 heures,

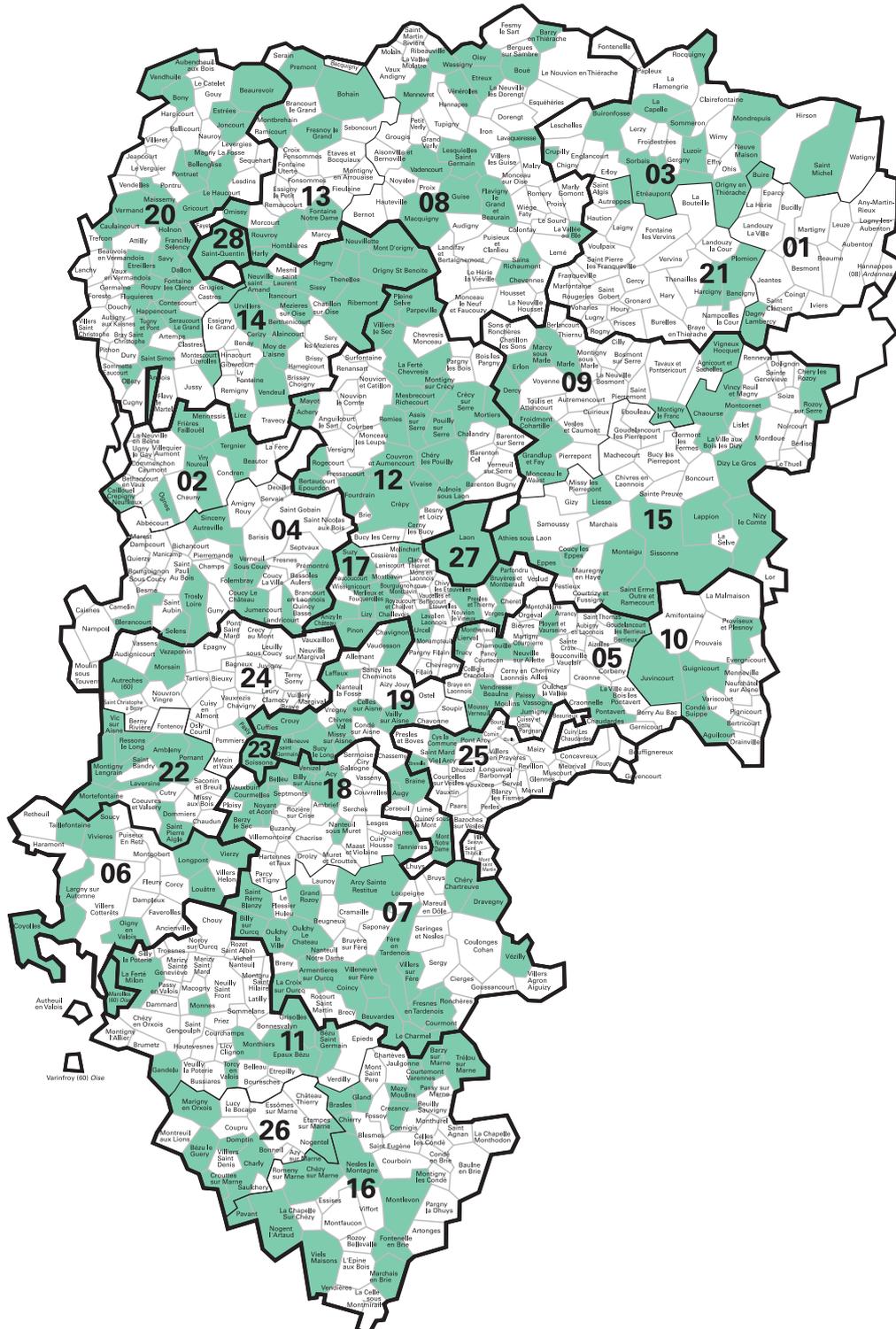
- 19,50 euros par foyer lumineux dont le temps de fonctionnement est inférieur à 1 500 heures par an.

Elle concerne 56 169 foyers lumineux en augmentation de 4,41 % par rapport à 2014 et 3 263 armoires de commandes.

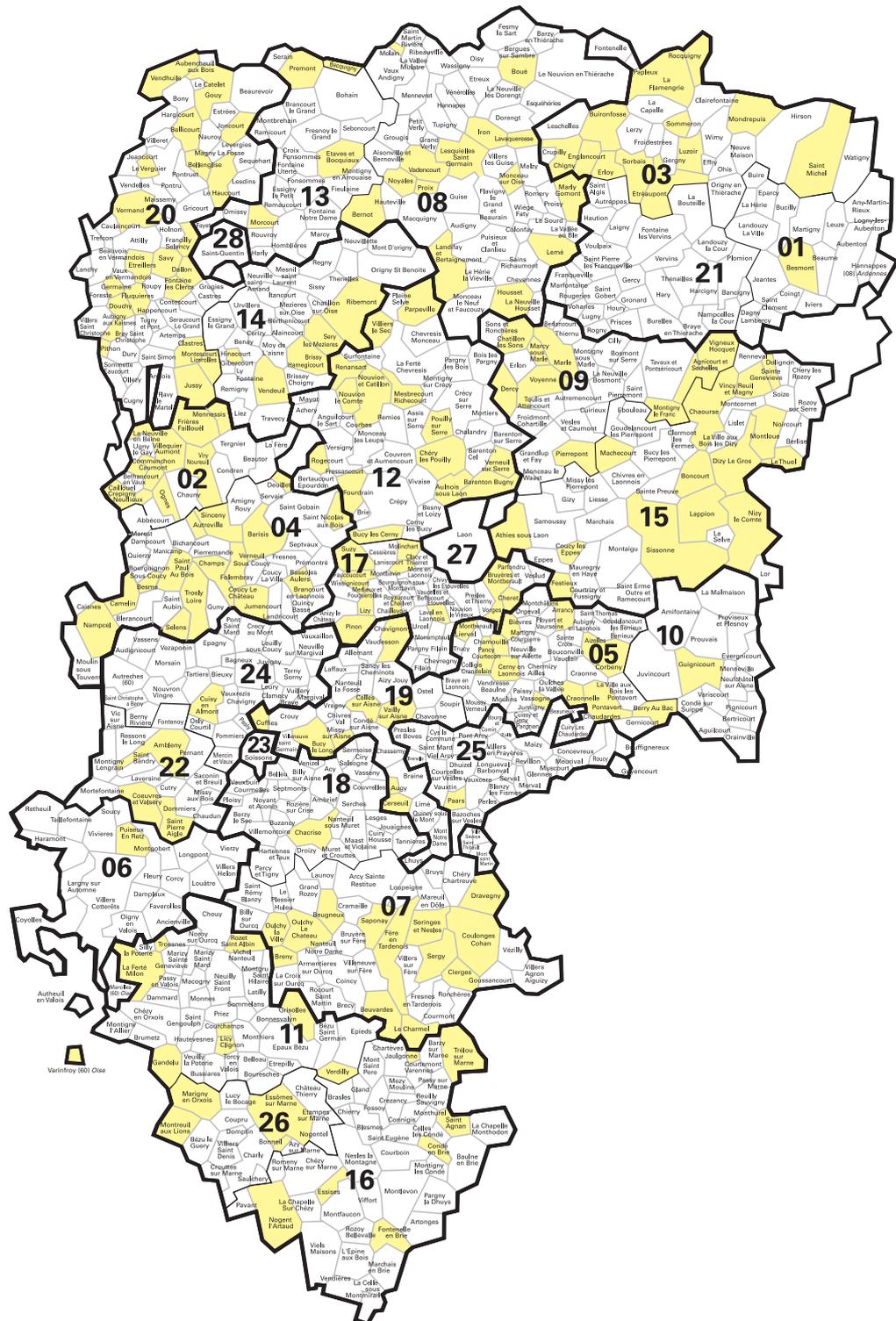
Le nombre de foyers lumineux est en progression constante depuis 2002.

La nature des sources lumineuses est la suivante :

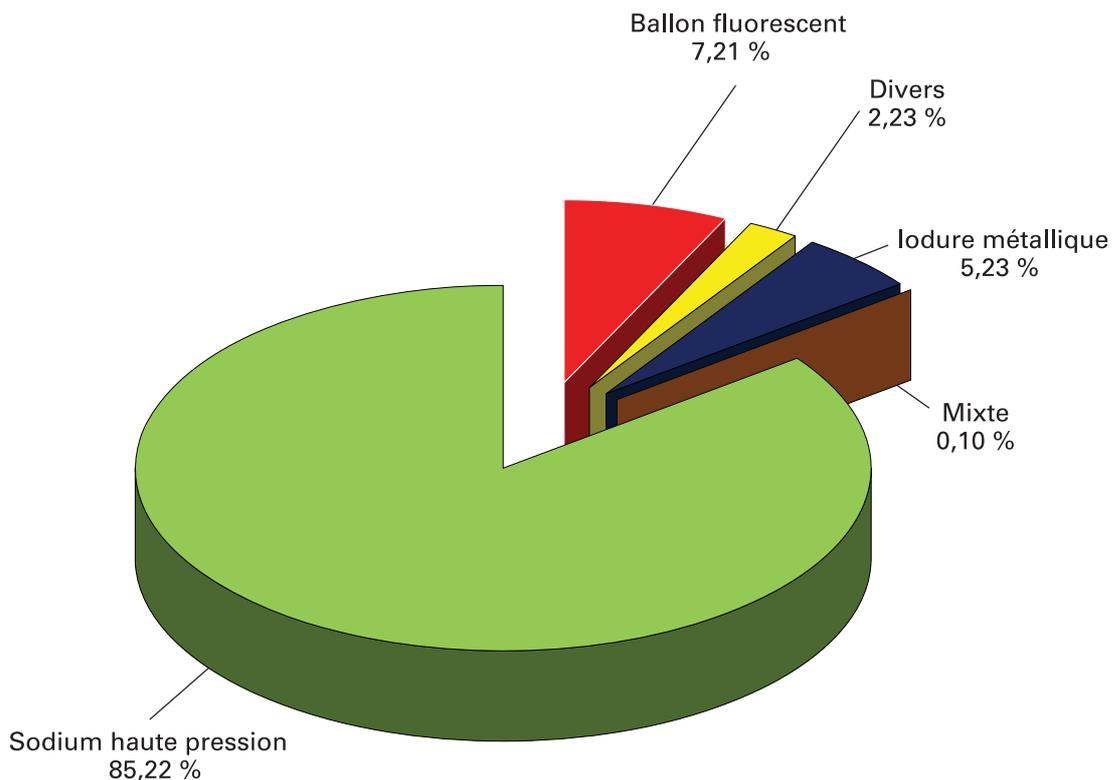
## Les travaux d'éclairage public réalisés en 2015



## Éradication des ballons fluorescents en 2015



## Nature des sources lumineuses



Les ballons fluorescents particulièrement économes représentent encore 7,21 % du parc lumineux géré par l'USEDA en baisse de près de 39,9 % par rapport à 2014 ce qui démontre l'effort financier réalisé par l'USEDA et les communes adhérentes.

Ils seront progressivement remplacés par des lampes plus performantes en matière d'économie d'énergie ce qui traduit la prise en compte des préoccupations environnementales et énergétiques de l'USEDA.

La lampe la plus utilisée est le sodium haute pression. L'USEDA privilégie la SHP 100 W ou même 70 W qui allie qualité d'éclairage et maîtrise de l'énergie.

La maintenance des installations prévoit une vérification annuelle et autant de visites que nécessaire pour d'éventuels dépannages.

En 2015, la somme de 872 180,96 euros a été consacrée à la maintenance de l'éclairage public.

A ce titre en 2015, les différentes entreprises intervenant pour le compte de l'USEDA ont réalisé 1 326 opérations ponctuelles de dépannages.

Afin de faciliter la gestion de l'éclairage public, l'USEDA a cartographié et mis en ligne le réseau de l'ensemble des collectivités locales lui ayant transféré cette compétence.

La gestion de l'éclairage public à la carte :

Un candélabre en panne, en un seul « clic » le lampadaire est identifié et la demande de dépannage est déclenchée.

Aujourd'hui 511 communes bénéficient de ce service.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'USEDA gère l'ensemble des contrats ainsi que le règlement des consommations d'énergie pour les ouvrages d'éclairage public dont l'USEDA assure les services des travaux d'investissement, la maintenance et l'exploitation.

Plus de 3 263 points de comptage (dont 3 166 gérés par ERDF et 97 gérés par la SICAE DE L' AISNE) ont été transférés à l'USEDA.

Les factures parviennent directement à l'USEDA qui les enregistre, les vérifie, les analyse et règle leur montant. Il s'agit d'une avancée pour l'USEDA qui adressera aux collectivités un appel à contribution pour payer la consommation en deux fois (au mois de mars et au mois de septembre).

L'objectif de cette nouvelle procédure n'est pas de créer un intermédiaire de plus mais bien de

coordonner les différents intervenants dans un contexte d'ouverture du marché de l'électricité.

Les tarifs régulés :

Les élus de l'USEDA ont fait pour l'année 2015, le choix de conserver les tarifs régulés pour les contrats de fournitures d'électricité des installations d'éclairage public.

Par ailleurs, l'USEDA aura une connaissance précise de la consommation de l'éclairage public et sera à même d'effectuer des analyses et de proposer des solutions en matière d'économie d'énergie.

En 2015, le montant de la facture annuelle d'électricité des installations d'éclairage et de signalisation lumineuse des collectivités qui ont transféré leur compétence à l'USEDA s'élève à 2 570 080,47 euros TTC soit une consommation moyenne par point lumineux de 45,75 €.



### 3 La dévolution des travaux

Comme pour les travaux sur les réseaux électriques, l'USEDA a lancé un nouvel appel d'offres.

Pour l'année 2015, les entreprises titulaires du marché «petits travaux d'éclairage public, maintenance éclairage public et signalisation lumineuse» sont les suivantes :

Lot n° 11	LA CAPELLE, GUISE, NORD EST DE SAINT- QUENTIN et VERMANDOIS	ENGIE
Lot n° 12	AUBENTON, BETHANCOURT-EN-VAUX, COUCY LE CHÂTEAU, MARLE, NORD DE LAON, SUD EST DE ST-QUENTIN, SOISSONNE, SUD DE LAON, VERVINOIS, CRAONNE et NEUFCHATEL	SETI/LECLERE/ GEPELEC
Lot n° 13	FAVEROLLES, FERRE EN TARDENOIS, NEUILLY- SAINT-FRONT, SUD DE L' AISNE, VALLEE DE LA CRISE, VAILLY SUR AISNE, VIC SUR AISNE, SOISSONS, NORD OUEST DE SOISSONS, VALLEE DE LA VESLE et VALLEE DE LA MARNE	GTIE/ DEMOUSELLE- LESENS

### 4 Signalisation lumineuse

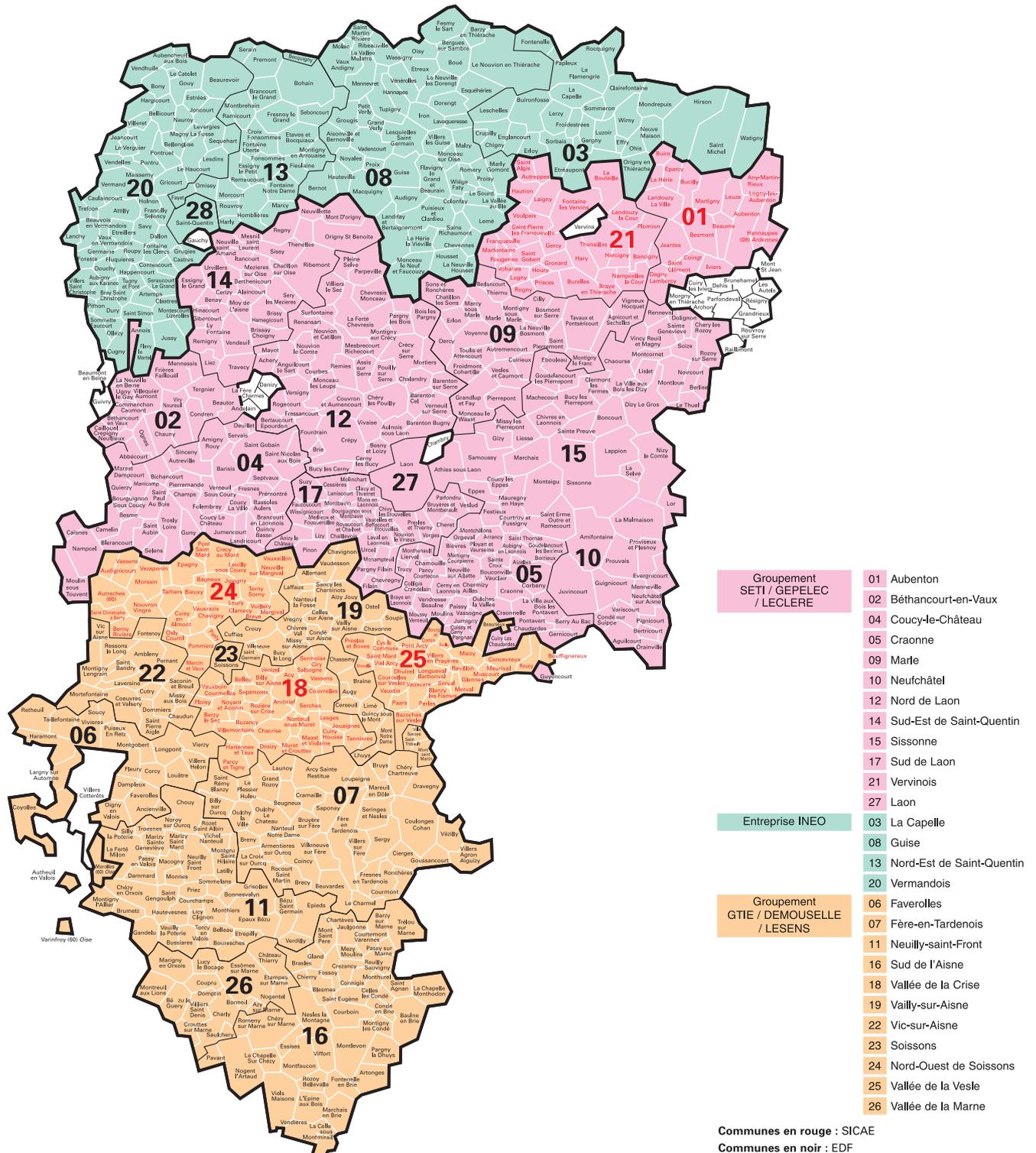
En 2015, 19 projets d'un montant de 214 954,39 € ont été programmés. Ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en conformité des feux de signalisation routière pour répondre aux évolutions des normes de sécurité.

### 5 Enfouissement de l'éclairage public et de télécommunication lié à l'effacement des réseaux électriques

En 2015, l'USEDA a consacré 7 935 635,44 € de travaux d'effacement de réseaux téléphoniques et éclairage public liés à l'effacement des réseaux électriques en baisse de 2,7 % par rapport à 2014.

# L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

## Répartition géographique : lots n° 11 à 13



# Les communications électroniques



## PRÉSENTATION DU PROJET TRÈS HAUT DÉBIT

L'année 2015 a été une étape majeure pour le déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne.

L'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) lors du Comité syndical du 2 juillet 2015 a choisi de confier au groupement Axione / Bouygues Energies & Services une partie de son établissement et de son exploitation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) à Très Haut Débit de l'Aisne pour une durée de 30 ans. La signature du contrat de délégation de service public (DSP) a eu lieu le 24 juillet 2015 à Laon. Ce nouveau RIP vise à desservir en FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné) 757 communes de l'Aisne en Très Haut Débit, soit 200 000 foyers. L'investissement pour la 1<sup>ère</sup> phase dans le réseau s'élève à 150 millions d'euros dont 78 millions de participations publiques.

Le choix du délégataire de Service Public représente pour le département de l'Aisne une étape majeure de l'aménagement numérique de son territoire. Le projet, porté par l'USEDA depuis fin 2013, vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité de l'Aisne par une infrastructure en fibre optique pérenne et évolutive.

En partenariat étroit avec le Conseil départemental de l'Aisne, l'USEDA déploie la fibre optique sur l'ensemble du département, en stricte complémentarité de l'initiative privée, conformément au Plan National Très Haut Débit. Le déploiement, qui démarrera vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, sera réalisé conjointement par l'USEDA (130 000 prises) et le groupement Axione / Bouygues Energies & Services (70 000 prises) et les premières prises seront mises en service dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

La signature du contrat de Délégation de Service Public entre le groupement

Axione / Bouygues Energies & Services et l'USEDA a donné naissance à la société de projet « Aisne THD ».

Aisne THD, société dédiée au projet très haut débit axonais, est en charge de la conception-construction de 70.000 prises FTTH et de l'exploitation technique et commerciale de l'ensemble des prises sur une durée de 30 ans.

Aisne THD rassemble au sein de son actionnariat des acteurs de premiers plans industriels et financeurs de l'aménagement numérique auprès des collectivités : le fonds BTP Impact Local (55%) géré par MIROVA (groupe BPCE), la Caisse des Dépôts et Consignations (30%), et Axione/Bouygues Energies & Services (groupe Bouygues Construction) (15%).

Le partenaire financier (emprunt bancaire) d'Aisne THD est la Caisse d'Épargne Picardie (CEPIC).

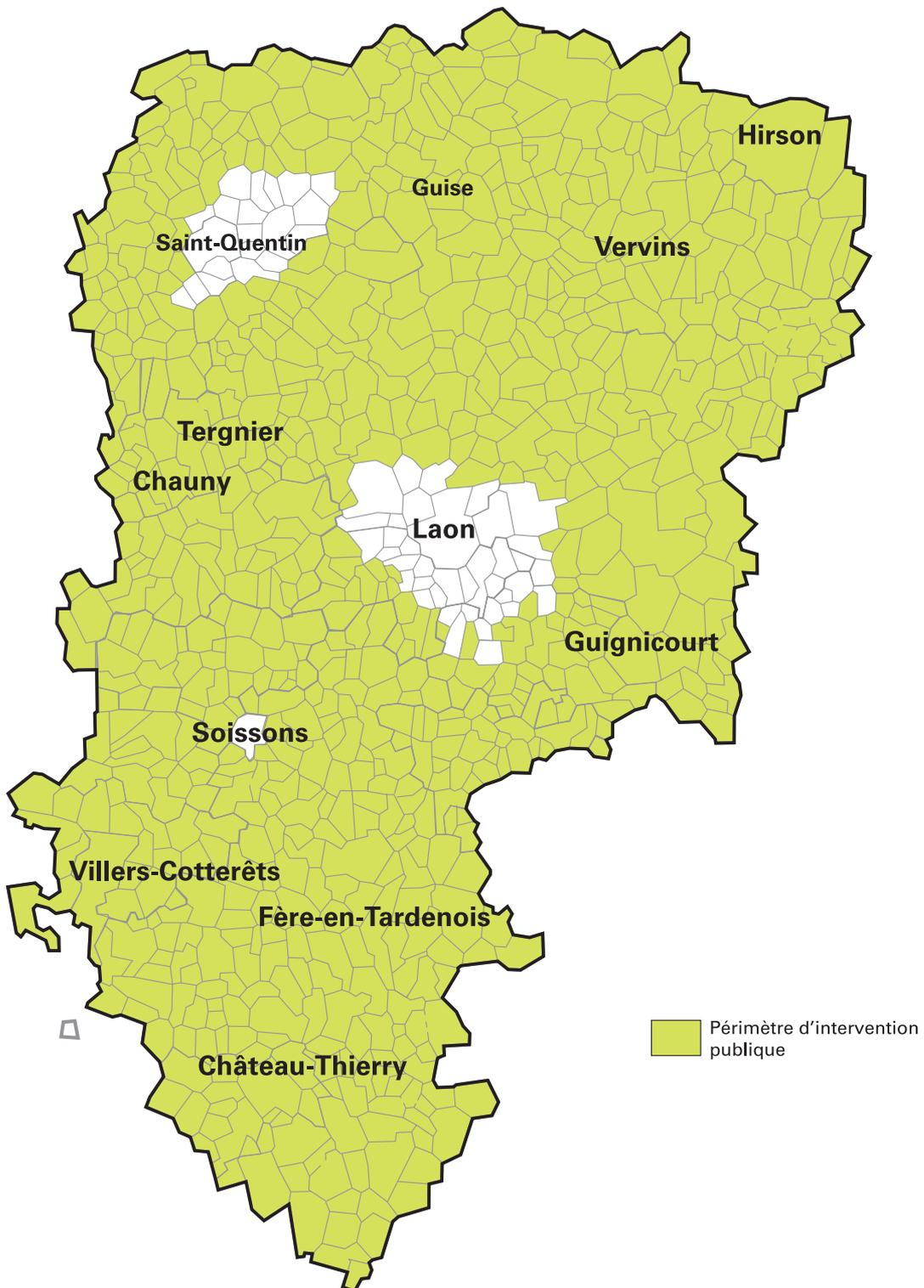
Ce partenariat industriel et financier (AXIONE BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, MIROVA, CDC) apporte une réponse concrète, permettant de relever le défi de l'accès au numérique dans les zones à faibles densités de population.

Il convient de souligner que ces partenaires sont déjà associés pour la gestion de 12 Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

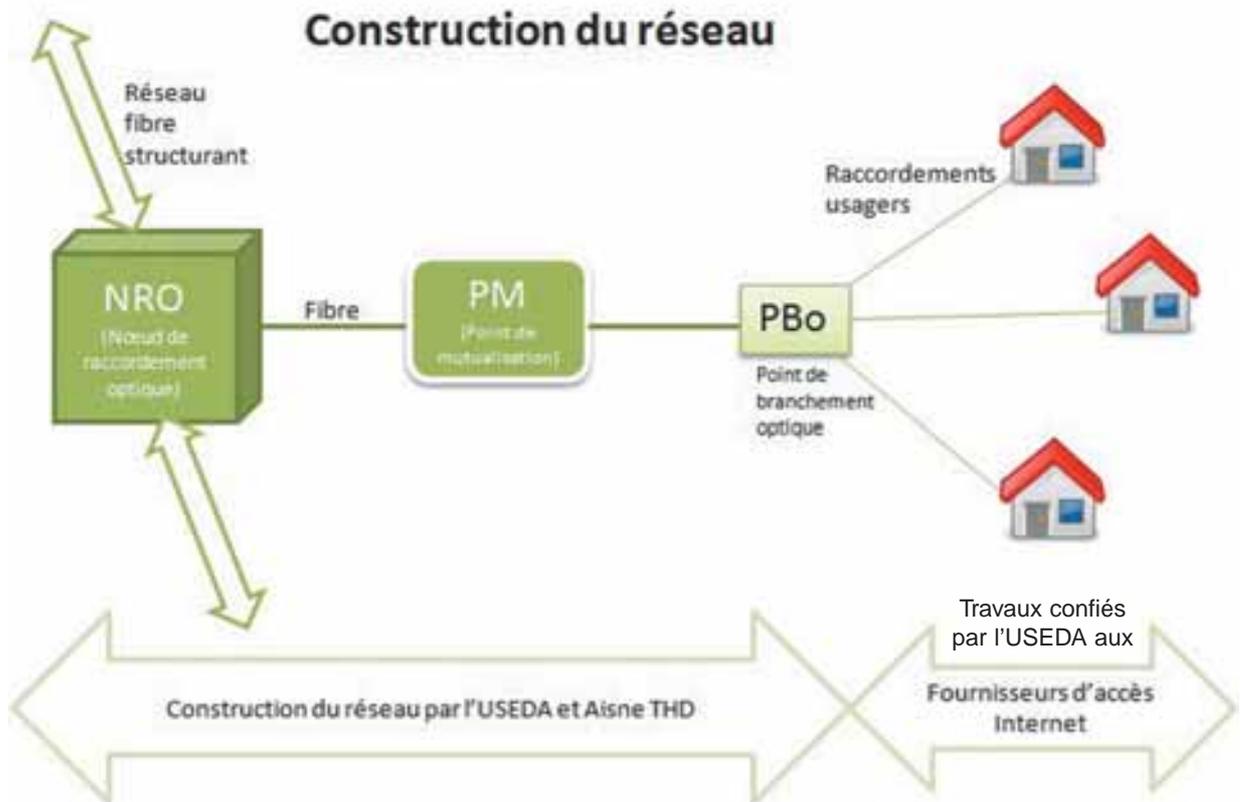
La convention de Délégation de Service Public prévoit un déploiement ambitieux d'infrastructures Très Haut Débit de communications électroniques sur le territoire de l'Aisne :

- 35% des prises FTTH (fiber to the home) à construire en 3 ans
- 50 % des prises FTTH en 5 ans
- 75 % des prises FTTH en 10 ans
- 100 opérations de montée en débit en 3 ans

## Le projet départemental très haut débit



Un nouveau réseau en fibre optique sera déployé selon le schéma suivant :



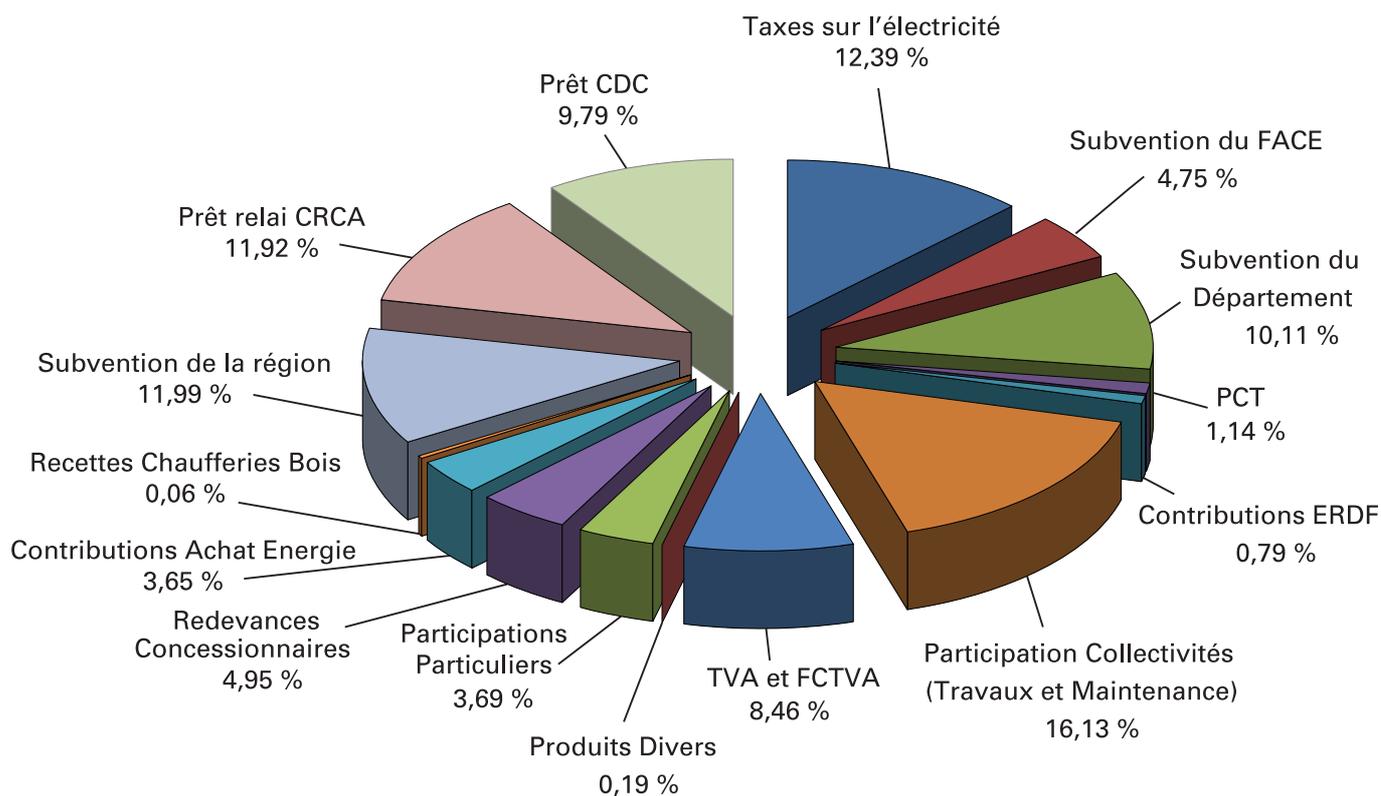
## Les recettes de l'USEDA

### Les recettes

Les recettes réelles en 2015 s'élèvent à 56 195 329,85 € en baisse de 3,30 % par rapport à 2013.

C'est la 1<sup>ère</sup> année que l'on voit apparaître dans les budgets, les dépenses relatives à l'établissement du réseau THD. Il n'est pas possible d'établir des comparaisons pertinentes avec les dépenses 2014.

Voici la répartition :



Intitulé	Recettes réelles en 2015	Évolution par rapport à 2014	Répartition
Taxes sur l'Électricité	6 962 001,06 €	<b>-0,61 %</b>	12,39 %
Subvention du FACE	2 669 049,60 €	17,48 %	4,75 %
Subvention du Département dont 3 000 000 € pour le très haut débit	5 682 483,07 €	<b>141,83 %</b>	10,11 %
PCT	640 245,76 €	<b>-47,63 %</b>	1,14 %
Contributions EDF	444 008,69 €	17,13 %	0,79 %
Participations Collectivités (travaux et maintenance)	9 063 475,04 €	<b>-7,11 %</b>	16,13 %
TVA et FCTVA	4 753 800,21 €	<b>-2,70 %</b>	8,46 %
Produits divers	104 014,14 €	<b>-22,21 %</b>	0,19 %
Participations particuliers	2 075 531,39 €	<b>-5,91 %</b>	3,69 %
Redevances concessionnaires	2 779 410,25 €	2,87 %	4,95 %
Contributions Achat Énergie	2 050 645,23 €	9,58 %	3,65 %
Recettes chaufferies bois	32 117,41 €	24,08 %	0,06 %
Subvention de la Région	6 738 548,00 €	<b>NS</b>	11,99 %
Prêt relai CRCA	6 700 000,00 €	<b>NS</b>	11,92 %
Prêt CDC	5 500 000,00 €	<b>NS</b>	9,79 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 195 329,85 €</b>	<b>61,43 %</b>	<b>100 %</b>

Examinons en détail les principales recettes de l'USEDA.

## a) La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La taxe sur la consommation finale d'électricité, plus connue sous le sigle TCFE, est une nouvelle taxe qui a fait son apparition le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qui remplace les taxes locales sur l'électricité. Globalement, elle change peu de choses.

### Pourquoi inventer la TCFE ?

La création de la TCFE trouve son origine dans une exigence européenne à l'encontre de la France, dont le mode de taxation de l'électricité n'était pas conforme au droit européen. Toutefois, en créant cette taxe, le législateur français s'est efforcé de préserver un maximum de caractéristiques de l'ancien système.

### Quelles sont les caractéristiques de la TCFE ?

La taxe sur la consommation finale d'électricité s'applique sur les consommateurs particuliers et sur les entreprises dont la puissance souscrite est inférieure à 250 Kva. Au-delà, les entreprises sont redevables de la TIFE (taxe industrielle sur la consommation finale d'électricité).

La TCFE est reversée aux communes ou à des groupements de communes (on parle de TCCFE pour la taxe communale sur la consommation finale d'électricité) et aux Départements (TDCFE pour la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité).

### Combien coûte la TCFE ?

La TCFE a un mode de calcul complexe que nous présentons ici : L'USEDA a fixé un coefficient de TCCFE (taxe communale sur la consommation finale sur l'électricité) égal à 8,50.

Le Département de l'Aisne a fixé un coefficient de TDCFE (taxe départementale sur la consommation finale d'électricité) égal à 4.

La formule est ensuite  $0.75 \times (\text{coefficient communal} + \text{coefficient départemental})$  €uros/MWh de consommation.

Pour le Département de l'Aisne, la taxe s'élève à donc à 9.36 €uros/MWh.

Avec un kWh hors taxes de l'ordre de 0,90 €uros, cette taxe s'élève à environ 10 % du coût final sur l'électricité.

Pour 2015, le produit de la taxe s'élève à 6 962 001,66 euros en baisse de 0,66 % par rapport à 2014. Cette baisse est due à un hiver doux et un printemps clément.

Sur la concession de l'USEDA, la répartition de la taxe est la suivante :

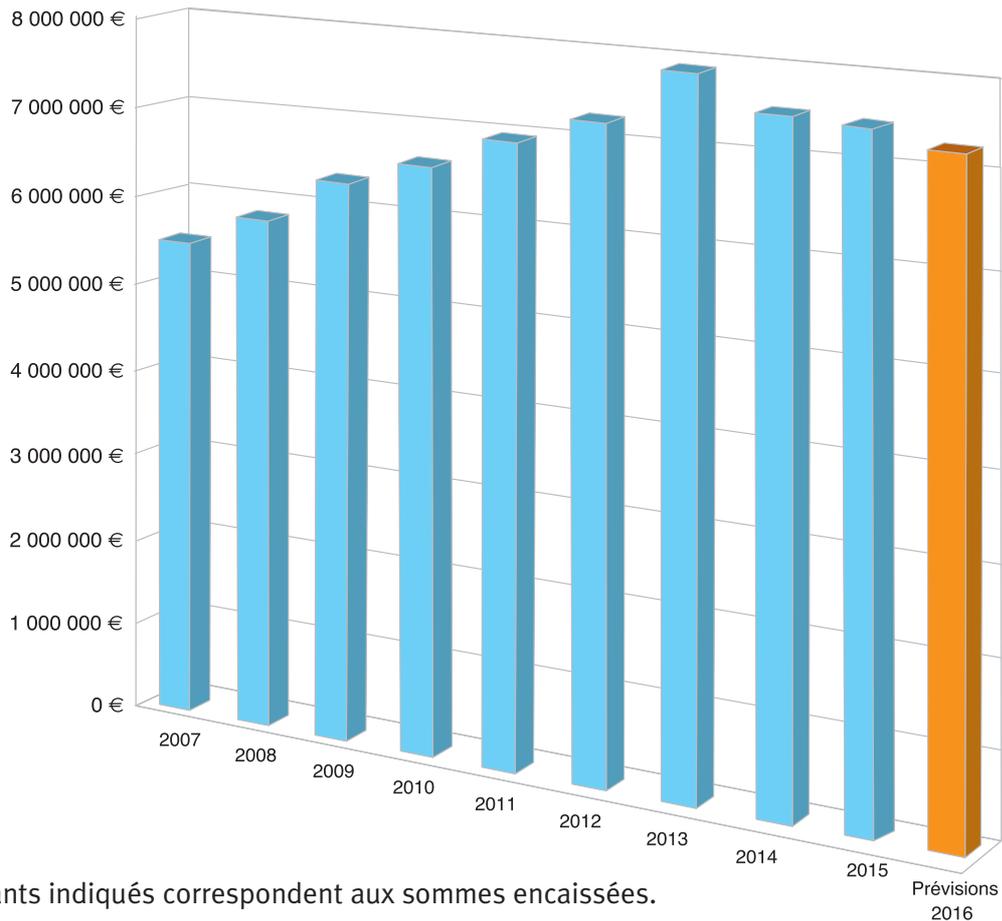
EDF	81,83 %
SICAE AISNE	11,76 %
SICAE OISE	0,09 %
Fournisseurs alternatifs (GDF, Direct Energie, Alterna, Proxelia, Planète OUI, Lampiris France Selia, Enercoop, Engem, GEG Grenoble, Eon Energy..)	6,32 %

Par rapport à l'année 2014, l'évolution est la suivante :

EDF	5 696 822,08 €	- 2,49 %
SICAE AISNE	818 883,83 €	+ 4,30 %
SICAE OISE	6 444,68 €	- 4,69 %
Fournisseurs alternatifs (GDF, Direct Energie, Proxelia et Alterna...)	439 851,07 €	+ 17,87 %



### Taxe finale sur l'électricité



Les montants indiqués correspondent aux sommes encaissées.

### b) Les recettes liées au FACE

Le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) est une aide apportée aux collectivités concédantes qui entretiennent et financent les travaux de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire des communes rurales.

La liste des communes rurales est fixée par arrêté préfectoral. Le dernier arrêté a été pris le 17 décembre 2014. 12 communes sont passées du régime « rural » à celui « d'urbain » et 14 communes sont passées du régime « urbain » à « rural ».

L'effort de financement est concentré sur la partie de l'espace rural où la faible densité de l'habitation interdit tout espoir de rentabilité. Le FACE est alimenté sur les recettes basse tension des distributeurs (ERDF et régies SICAE) à des taux différents des zones urbaines ou rurales.

En 2015, le FACE représente 4,75 % des recettes de l'USEDA.

### Les travaux financés par le FACE :

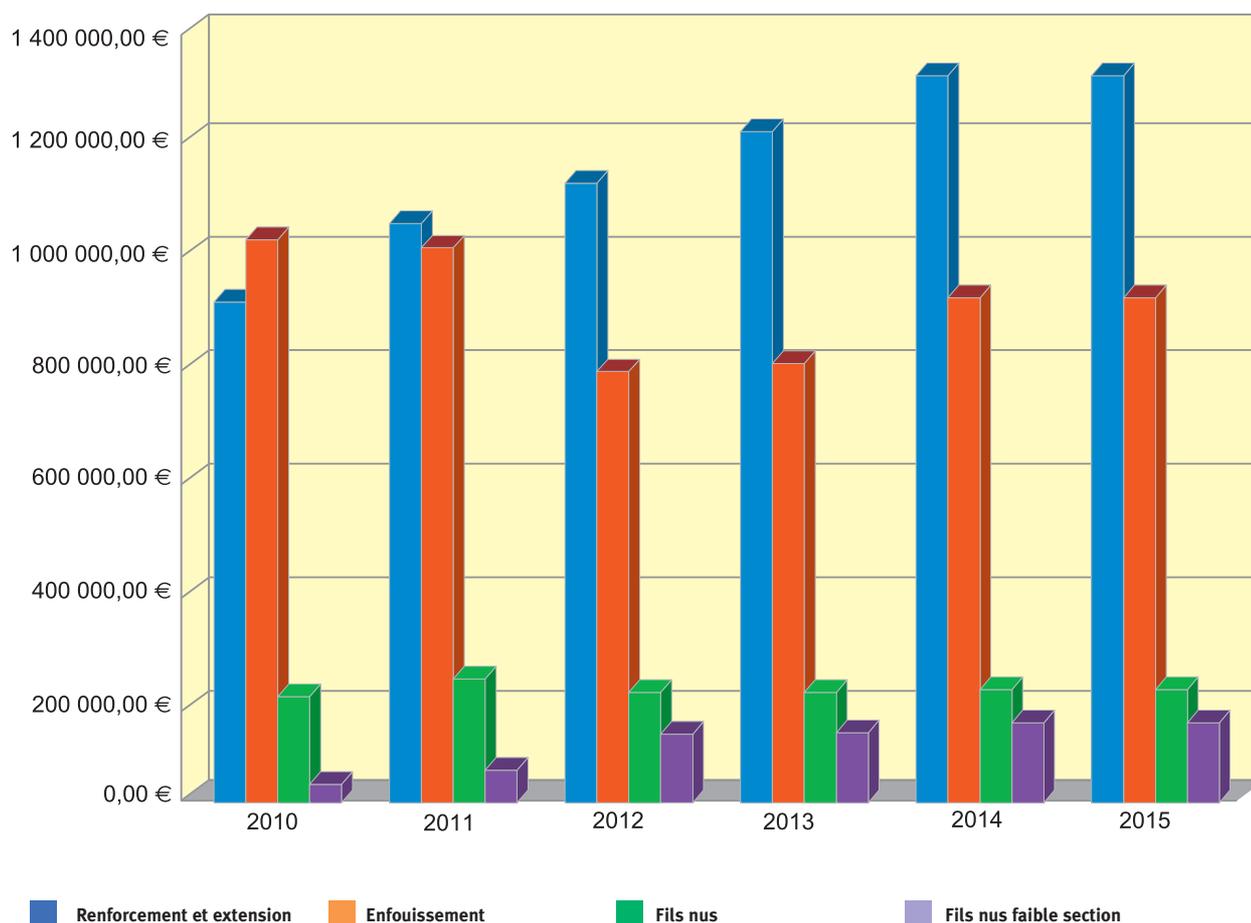
Le FACE verse des subventions aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux d'électrification rurale. Ces aides sont ventilées chaque année entre les départements par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Énergie. Ces répartitions sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département.

Les aides du FACÉ sont réparties entre les programmes de travaux suivants (taux d'aide unique de 80 % du montant HT des travaux aidés).

- Le sous-programme « renforcement et extension » qui regroupait auparavant la tranche « AB », concerne les extensions et les renforcements du réseau électrique.
- Le sous-programme « enfouissement » qui regroupait auparavant la tranche « C », vise l'insertion des ouvrages dans leur environnement pour effacer les réseaux ou la pose en façade.
- Le sous-programme « section fils nus » qui regroupait auparavant la tranche « S », finance la résorption des lignes aériennes basse tension fils nus particulièrement fragiles en période d'intempéries.
- Le sous-programme « section fils nus faible section », vise l'éradication des fils nus de faible section.

Au titre de l'année 2015, compte tenu de l'avancement des travaux 2 669 049,60 € seulement ont été encaissés.

L'évolution de la dotation est la suivante :

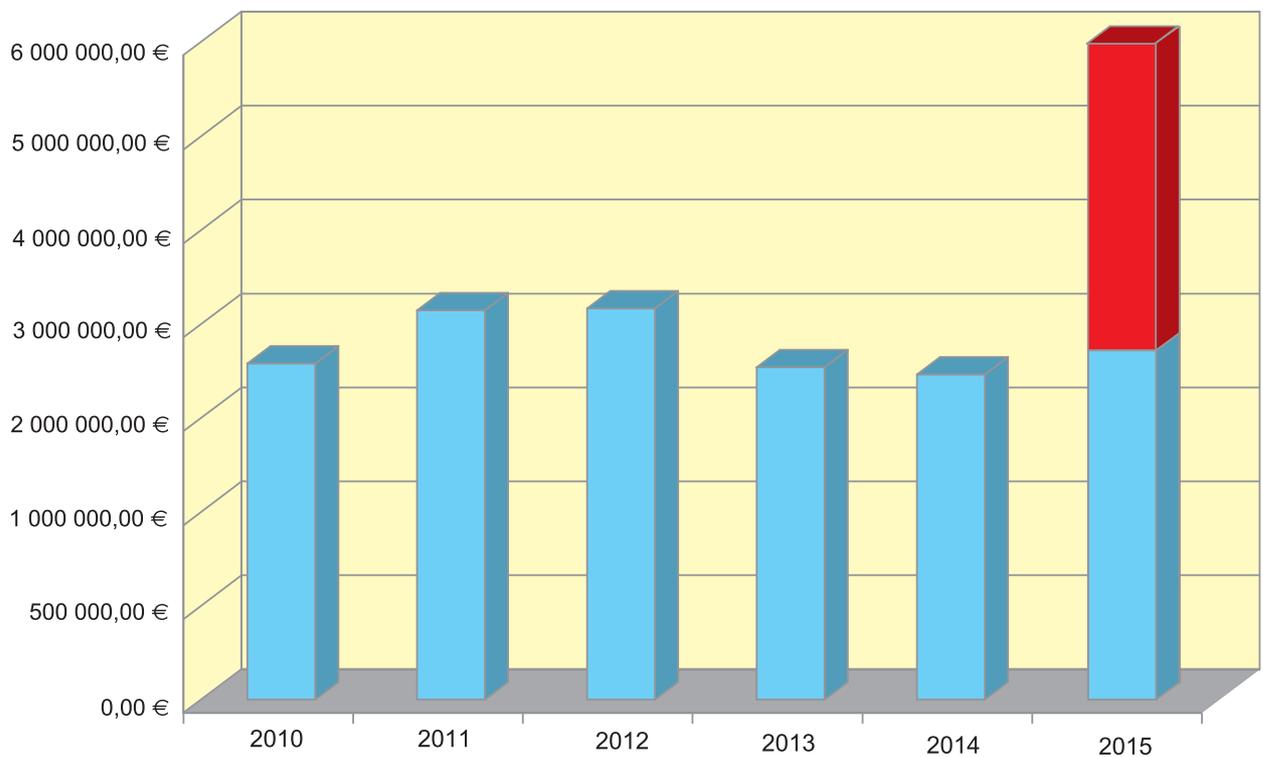


- Un programme « MDE- sites isolés » qui comprend le volet MDE (maîtrise de la demande d'électricité) et EnR (production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables) en substitution à des extensions ou des renforcements du réseau plus coûteux,
- Un programme « DUP - intempéries » qui concerne l'amélioration des réseaux de distribution des communes traversées par des lignes à très haute tension et le renforcement des ouvrages de distribution endommagés par des intempéries.

### c) Les subventions départementales

Il s'agit de subventions du Conseil Général qui servent à financer des travaux de renforcement, d'extension ou d'enfouissement des réseaux électriques et l'éclairage public

L'évolution des dotations départementales est la suivante :



Les subventions départementales payées pour 2015 s'élèvent à 5 682 483,07 euros pour les opérations d'électrification, d'effacement des réseaux, et de construction du réseau de Très Haut Débit.

La répartition est la suivante :

- ⇒ 3 000 000.00 euros pour le déploiement du très haut débit,
- ⇒ 350 000.00 euros pour l'éclairage public (identique à celle de 2014),
- ⇒ 2 332 483,07 pour les opérations d'électrification et d'effacement de réseaux.

**La forte hausse constatée en 2015 est liée au versement de la 1<sup>ère</sup> subvention pour l'établissement du réseau très haut débit.**

## d) Les subventions régionales

En 2015, l'USEDA a encaissé une subvention de la Région Picardie de 6 738 548,00 euros pour les premiers travaux de déploiement du réseau très haut débit.

## e) Les recettes versées par les concessionnaires

Il existe trois types de recettes liées au cahier des charges de la concession.

### Redevance R1 et R2

La redevance de concession est une contrepartie des dépenses supportées par les collectivités concédantes, au bénéfice du Service Public. La redevance annuelle a pour objet de faire financer par le prix du service rendu et non par l'impôt :

- D'une part, les frais entraînés pour l'autorité concédante par l'exercice du pouvoir concédant.
- D'autre part, une partie des dépenses effectuées par celui-ci sur les réseaux électriques.

### La redevance de fonctionnement R1 :

Elle vise à financer les frais liés à l'exercice de contrôle du pouvoir concédant par l'USEDA (l'application du contrat de concession, le contrôle technique sur les réseaux...).

Elle est calculée à partir des linéaires de réseau et de la population sur le territoire de la concession.

Le montant perçu pour l'année 2015, s'élève à 575 687,91 euros en progression de 2.91 % par rapport à 2014.

### La redevance d'investissement R2 :

Cette redevance est versée deux ans après le mandatement des travaux. Elle traduit la participation des concessionnaires au financement des nouvelles infrastructures.

Pour 2015, elle s'élève à 2 060 205,20 euros en baisse de 3,41 % par rapport à 2014.

**La part couverte sur le tarif (PCT) :**

Le législateur a modifié les modalités de financements des raccordements et a exclu les extensions du calcul de la redevance R2.

Le montant des raccordements était éligible à la redevance R2 de la redevance du concessionnaire.

Depuis 2010, les tarifs d'utilisation des réseaux permettent de financer les extensions de réseaux.

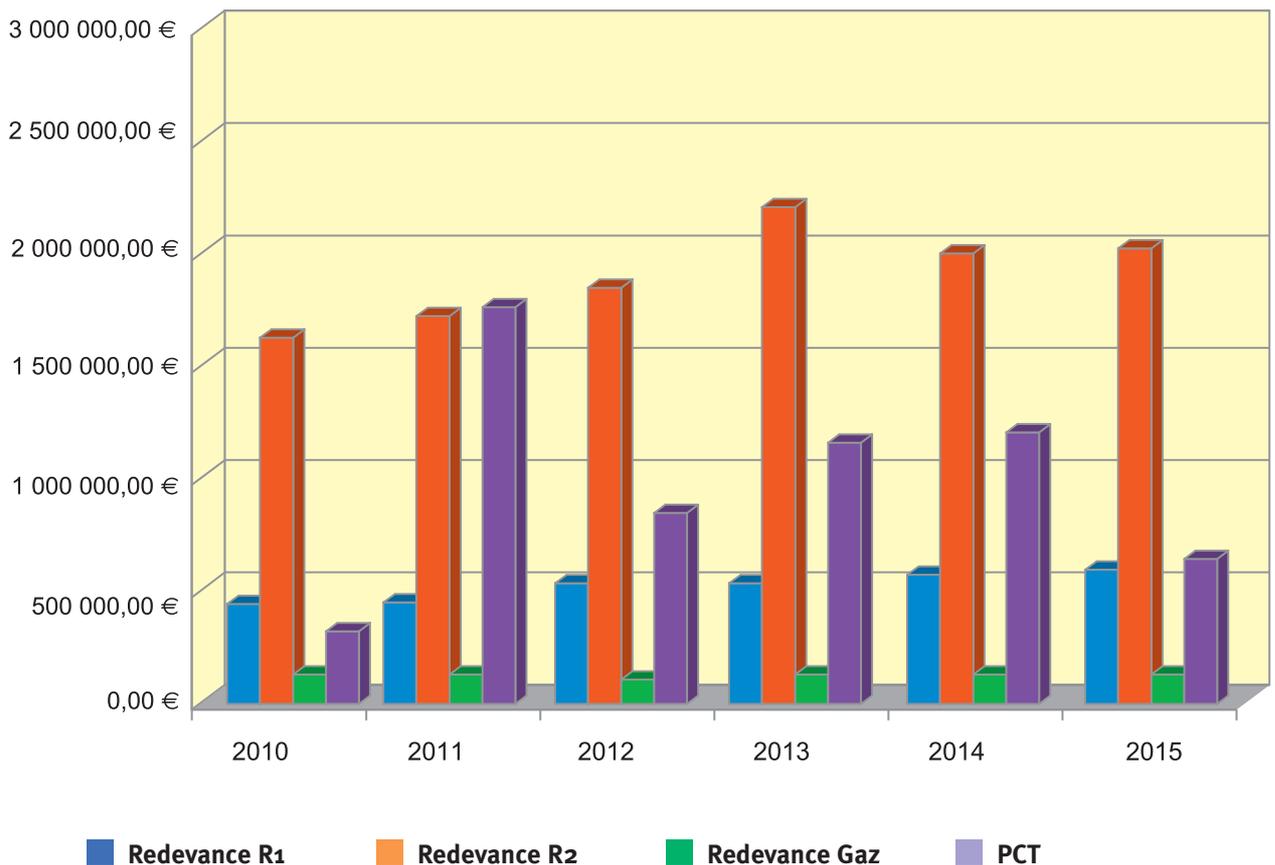
Cela correspond à un remboursement sur le coût des travaux d'extension. Le montant est fixé par arrêté gouvernemental.

En 2015, elle s'élève à 640 245,76 euros soit une baisse de 47,63 % par rapport à 2014 en raison de la diminution des travaux d'extention liée à la crise économique.

**La redevance gaz R1 :**

Elle vise à financer les frais liés à l'exercice du pouvoir concédant par l'USEDA pour les concessions gaz.

Elle s'élève à 143 517,14 euros en baisse de 5,3 % par rapport à 2014.



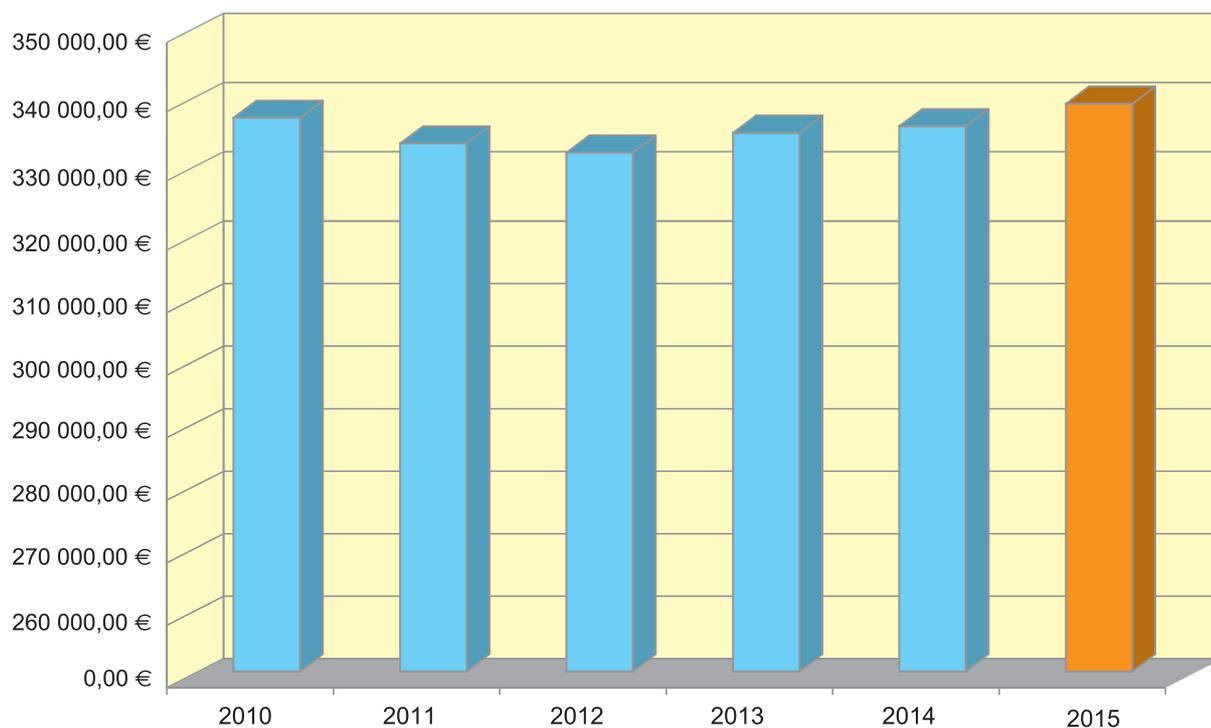
### Redevance liée à l'article 8 du cahier de concession

Il s'agit d'une contribution annuelle versée par les concessionnaires pour le financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'USEDA afin d'améliorer l'insertion des ouvrages dans l'environnement. Globalement les concessionnaires déclinent cette redevance localement en fonction de la longueur des réseaux aériens.

De plus, si le programme annuel financé par le concessionnaire comprend 60% de travaux qui participeront à la sécurisation du réseau, le concessionnaire abondera le montant annuel de 10%.

Cette contribution ne peut dépasser 40% du coût réel des travaux. En 2015, cette contribution s'est élevée à 336 000 euros et est identique à celle de 2014.

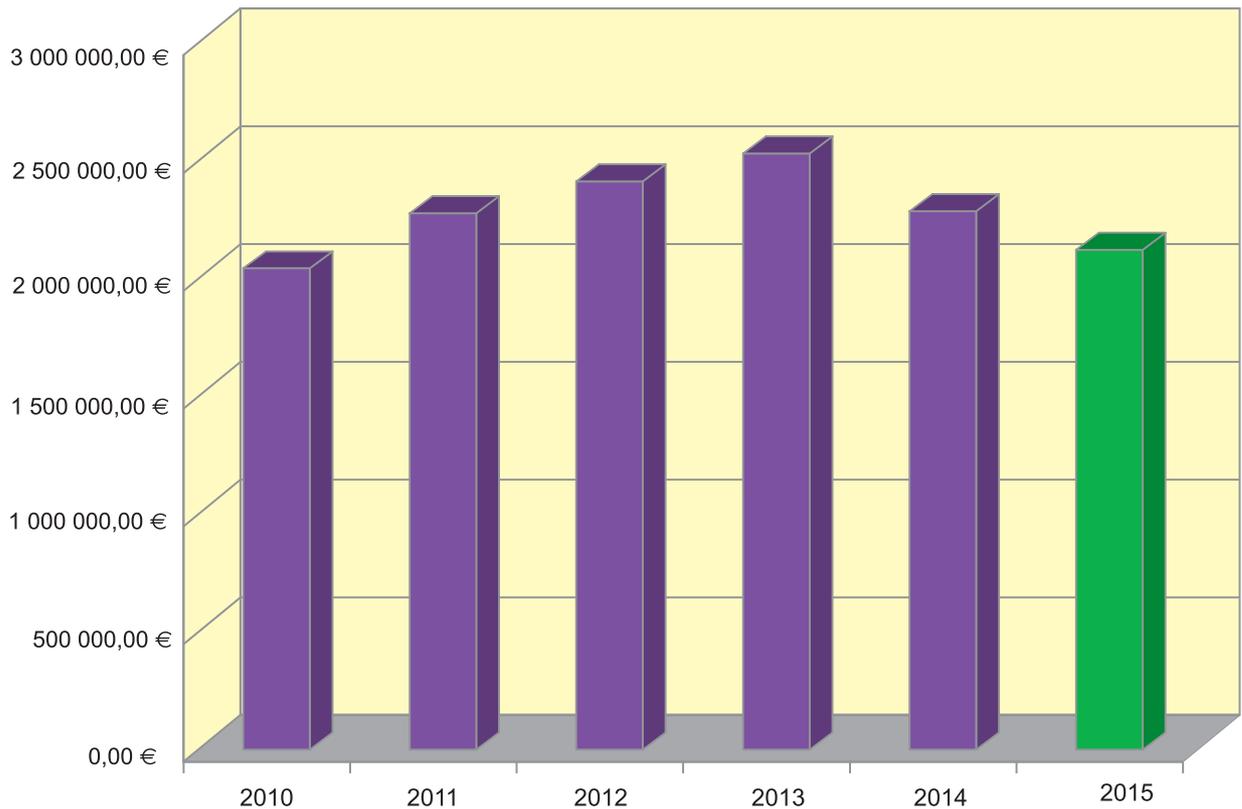
### Evolution redevance liée à l'article 8



### Extensions de réseau

Lorsque l'USEDA réalise les extensions de réseaux à la demande des particuliers qui souhaitent faire alimenter en énergie électrique une parcelle, l'USEDA demande une participation aux futurs usagers.

L'évolution des participations est la suivante :



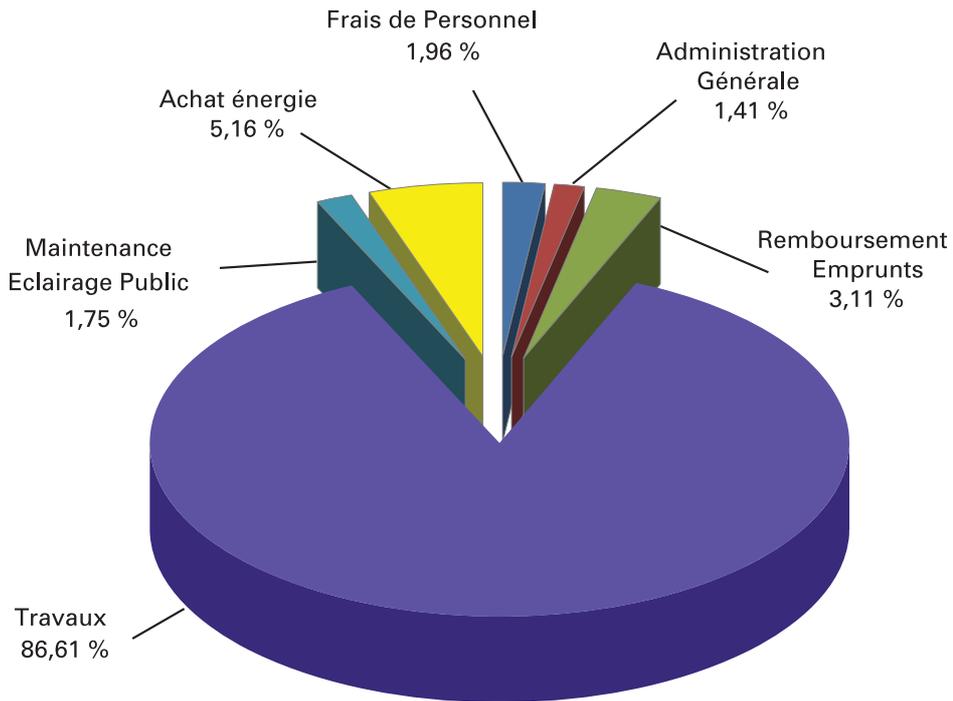
La participation des pétitionnaires a baissé de 5,91 % par rapport à 2014.

## Les dépenses de l'USEDA

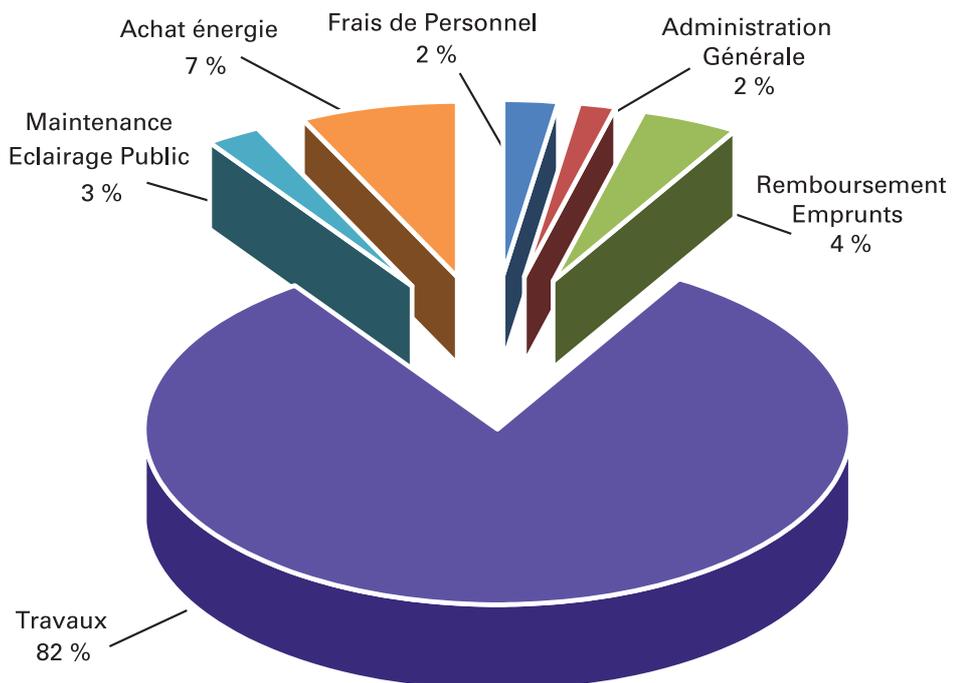
Les dépenses réelles se répartissent comme suit :

	2015	2014	Évolution	
Frais de personnel	976 782,30 €	814 854,79 €	19,87 %	1,96 %
Administration Générale	700 138,34 €	584 461,94 €	19,79 %	1,41 %
Remboursement Emprunts	1 549 998,23 €	1 578 614,32 €	<b>-1,81 %</b>	3,11 %
Travaux	43 139 077,74 €	30 444 116,32 €	41,70 %	86,61 %
Maintenance Eclairage Public	872 180,98 €	1 071 377,67 €	<b>-18,59 %</b>	1,75 %
Achat energie	2 570 080,47 €	2 208 210,20 €	16,39 %	5,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>49 808 258,06 €</b>	<b>36 703 649,24 €</b>	35,70 %	100 %

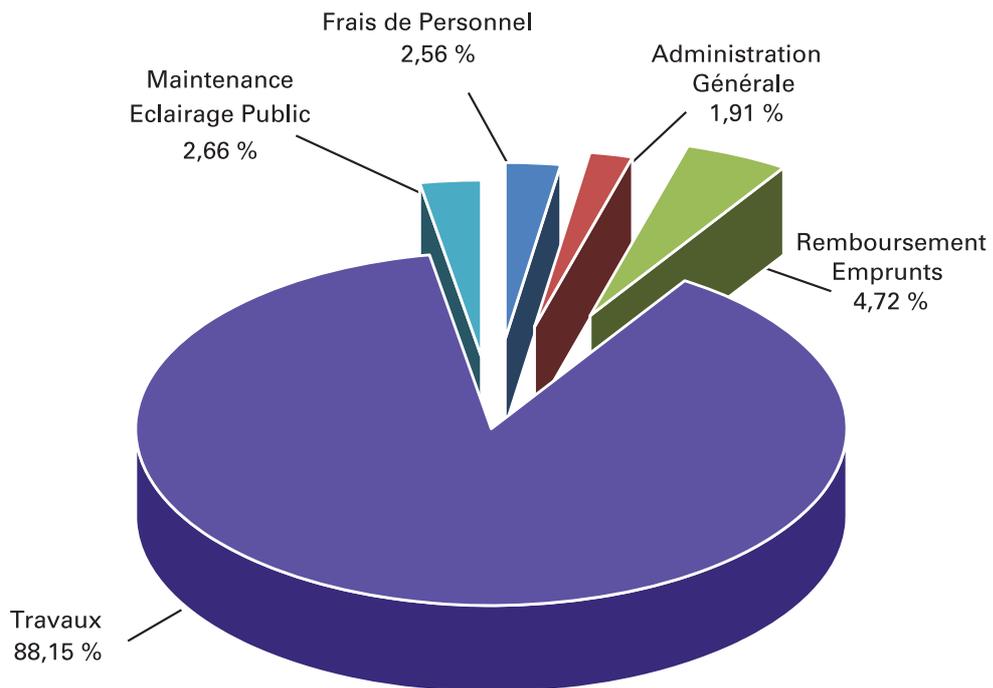
### Budgets consolidés



### Budget compétences historiques avec achat d'énergie



## Budget compétences historiques sans achat d'énergie



Le montant des prestations payées aux entreprises (maintenance et travaux) représente près de 90,81 % du montant des dépenses totales hors achat énergie (pourcentage quasiment identique par rapport à 2014).

### a) Les mandatements au titre des travaux

Avec la maintenance de l'éclairage public, le montant total des dépenses mandatées au titre des travaux s'élève à 44 011 258,72 euros (c'est le plus haut montant dépensé depuis la création de l'USEDA en 1972) et se répartissent comme suit :

	Année 2015		Evolution par rapport à 2014
	Montant	Répartition	
Travaux réseaux électriques	15 729 554,58 €	35,74 %	-10,99 %
dont extensions	<b>1 998 239,91 €</b>	<b>4,54 %</b>	<b>-33,37 %</b>
Travaux éclairage public	9 467 202,84 €	21,51 %	2,52 %
Travaux réseaux de télécommunication	3 174 254,20 €	7,21 %	-3,10 %
<b>Construction siège</b>	<b>150 056,45 €</b>	0,34 %	<b>435,87 %</b>
Travaux signalisation lumineuse	214 954,39 €	0,49 %	44,84 %
Travaux chaufferies bois	67 692,24 €	0,15 %	452,77 %
Biens propres USEDA	153 623,46 €	0,35 %	<b>140,67 %</b>
Travaux maintenance	872 180,98 €	1,98 %	-18,59 %
Subvention Aisne THD	14 000 000,00 €	31,81 %	
Études FTTH et MED	178 362,58 €	0,41 %	
Subvention satellite	3 377,00 €	0,01 %	
<b>Total travaux</b>	<b>44 011 258,72 €</b>	<b>100 %</b>	<b>39,69 %</b>
Travaux réseaux électriques hors extension	13 731 314,67 €		-6,41 %

Les dépenses d'investissement par rapport au nombre d'habitants connaissent une forte hausse de 37,75 % passant de 82,58 euros en 2015 contre 59,95 euros en 2014.

## b) Les charges de personnel

En 2015, les charges de personnel s'élèvent à 976 782,30 euros (représentant 1,96% des dépenses totales).

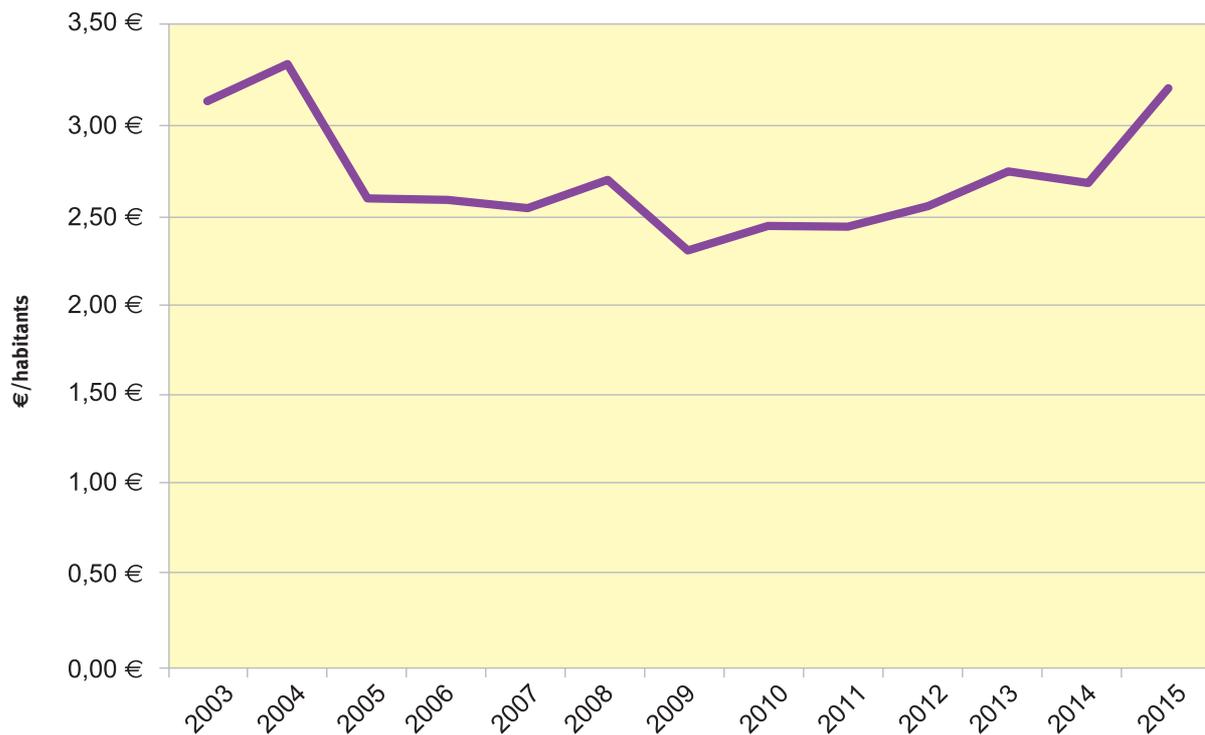
En raison du glissement vieillissant de technicité du personnel et de l'embauche de deux agents pour les communications électroniques, la masse salariale a augmenté de 19,87 %.

Les frais généraux s'élèvent à 700 138,34 euros soit 1,41 % des dépenses de l'USEDA.

Les frais de fonctionnement (frais de personnel et frais général) s'élèvent en 2015 à 1 676 920,64 euros soit 3,37 % des dépenses totales ; ce qui représente une dépense de 3,19 € par habitant, en hausse de 19,71 % par rapport à 2014.

Depuis 2003, l'évolution est la suivante :

### Frais généraux/habitants



### c) Les charges liées à la dette

En 2015, la charge de la dette s'élève à 1 549 998,23 euros (3,11 % des dépenses totales).

Ce montant se répartit en remboursement du capital de la dette, soit 1 378 469,96 euros et en paiement des intérêts soit 171 529,27 euros.

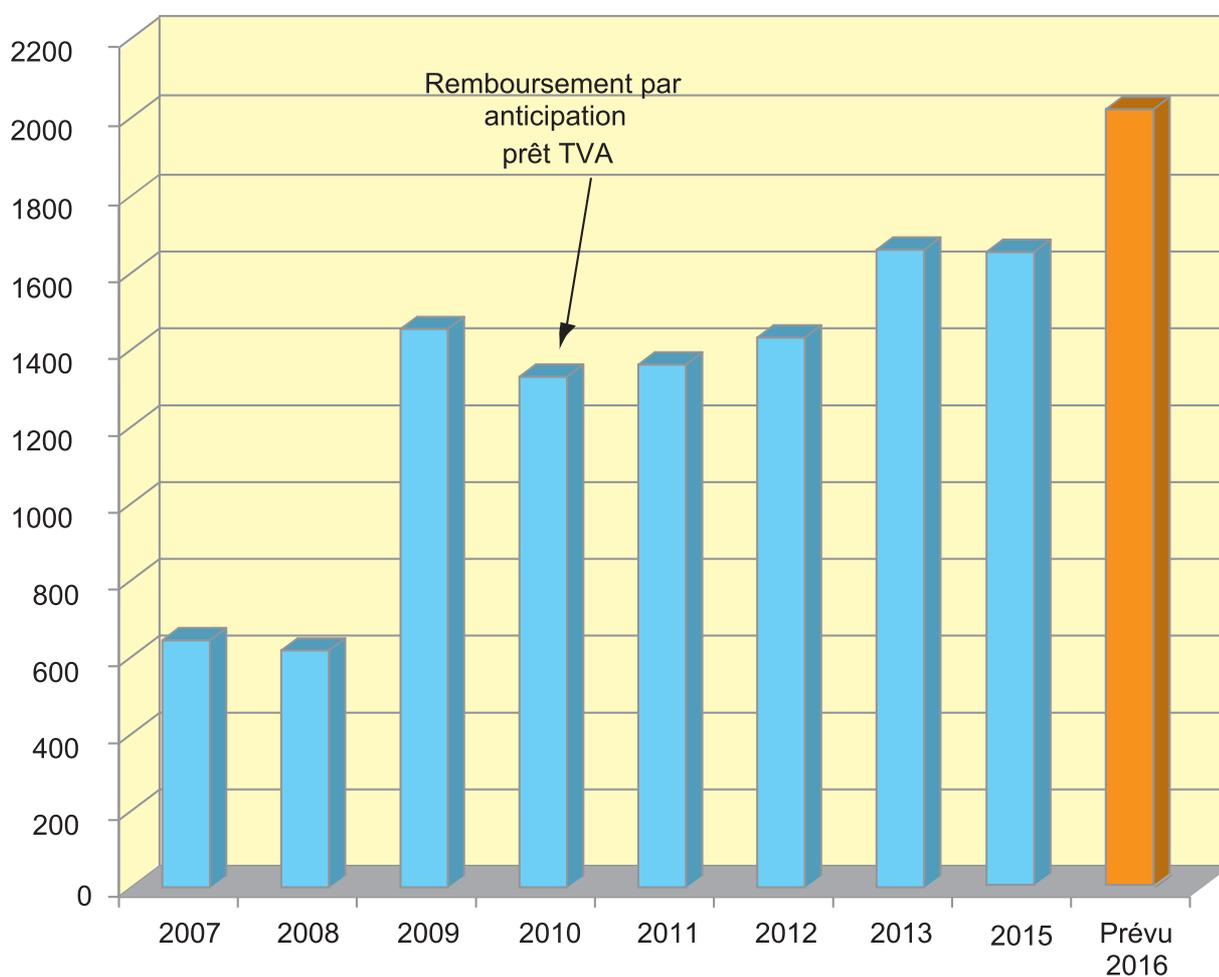
Au **31 décembre 2015**, l'encours de la dette s'élèvera à **14 648 238,37 €** représentant 18 mois des recettes de fonctionnement **hors achat énergie contre 5 ans en 2000**.

Au 31 décembre 2015 l'encours de la dette se répartit comme suit :

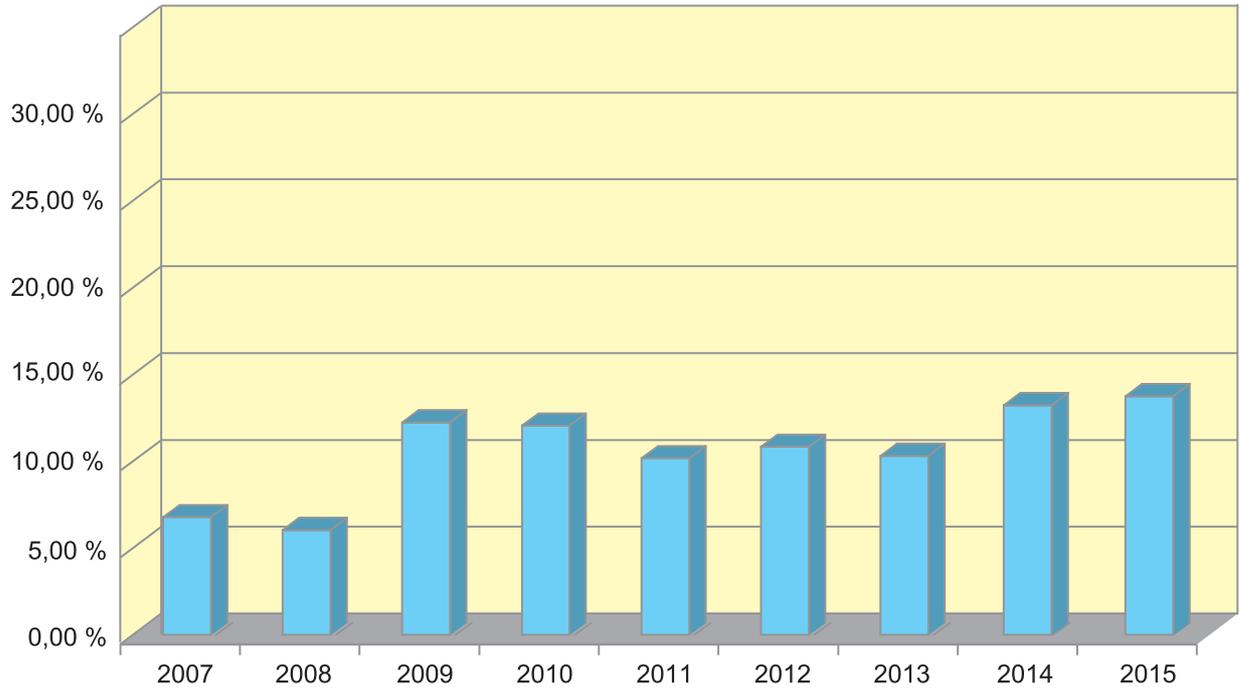
- 1 066 669 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé)
- 250 000 € au taux fixe de 3,570 %
- 303 075 € au taux fixe de 4,180 %
- 1 500 000 € au taux fixe de 3,15 %
- 1 066 669 € au taux fixe de 1,28 %
- 1 333 336 € au taux fixe de 0,79 %
- 538 500 € au taux fixe de 0,78 %

Quatre nouveaux prêts ont été contractés en 2015 :

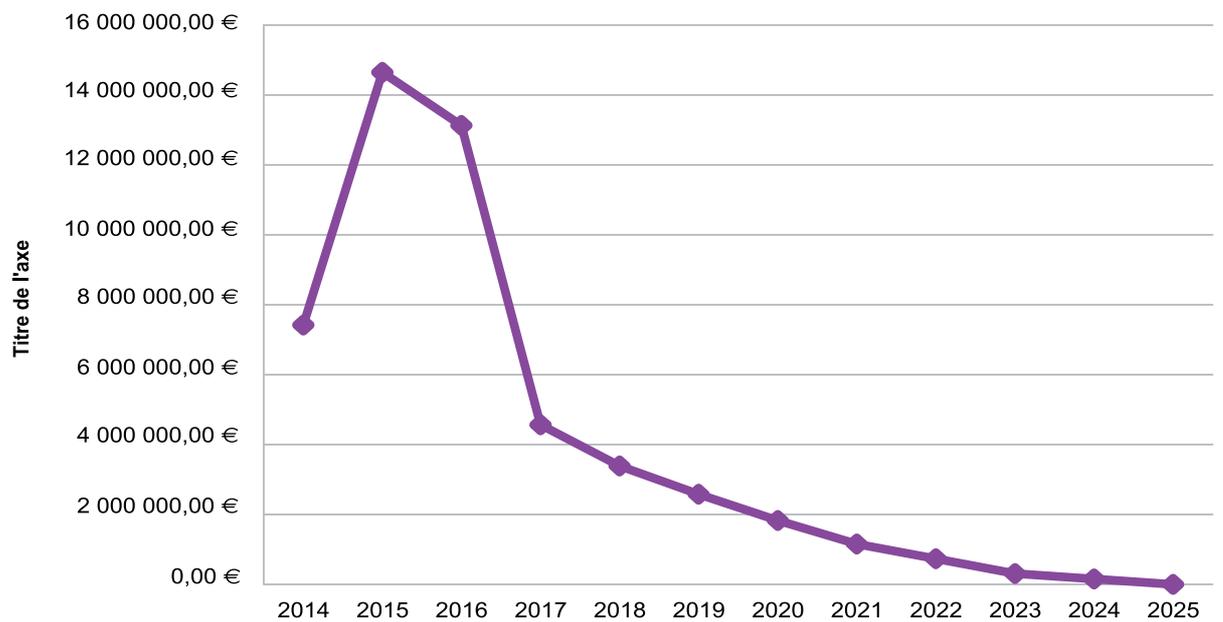
- Prêt chaufferie bois SISSONNE de 1 300 000 € pour une durée de 10 ans au taux fixe de 1,66 %
- Prêt chaufferie bois TUPIGNY de 250 000 € pour une durée de 10 ans au taux fixe de 1,66 %
- Prêt relais TVA pour la chaufferie de SISSONNE 340 000 € pour une durée de 24 mois au taux variable indexé EURIBOR 3 mois + 1,00 %
- Prêt relais subvention Région de 6 700 000 € d'une durée de 24 mois au taux variable indexé EURIBOR 3 mois + 1,00 %
- Une ligne de trésorerie de 3 000 000.00 € d'une durée de un an au taux variable indexé EURIBOR 3 mois + 1,00 % (mais cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée)



Annuités de la dette/recettes de fonctionnement :



Encours de la dette (hors prêt CDC) (photographie au 31 décembre 2015)



## d) Les restes à réaliser

### d-1 Le budget principal

Pour l'année 2015, les restes à réaliser ont été arrêtés comme suit :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique, de l'éclairage public, de l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

En Dépenses	28 513 058,50 €
En Recettes	26 241 840,19 €

Le compte administratif du budget principal 2015 se solde par un excédent de 2 935 548,47 euros en baisse de 13,54 % par rapport au résultat de 2014 qui s'élevait à 3 395 641,56 euros.

### d-2 Les restes à réaliser du budget communications électroniques

Pour l'année 2015, les restes à réaliser ont été arrêtés comme suit :

Au titre des travaux pour le déploiement de la fibre dans le département :

En Dépenses	532 250,00 €
-------------	--------------

Le compte administratif du budget communications électroniques 2015 fait apparaître un excédent de 7 176 091,50 euros en raison de l'encaissement de la subvention de la Région en décembre 2015 qui n'était pas prévue initialement.

## Les documents comptables

### ● Mandats et titres de recettes

Les mandats et titres de recettes sont les ordres de paiement et d'encaissement émis par les services de l'USEDA. En 2015, 3 683 mandats dont 3 550 pour le budget principal et 133 pour le budget communications électronique (en progression de 2,3% par rapport à 2014) et 3 711 titres de recettes dont 3 120 pour le budget principal et 691 pour le budget communications électroniques ont été comptabilisés (soit une augmentation de 15,6 %).

Ainsi les opérations comptables reflètent la croissance de l'activité du syndicat.

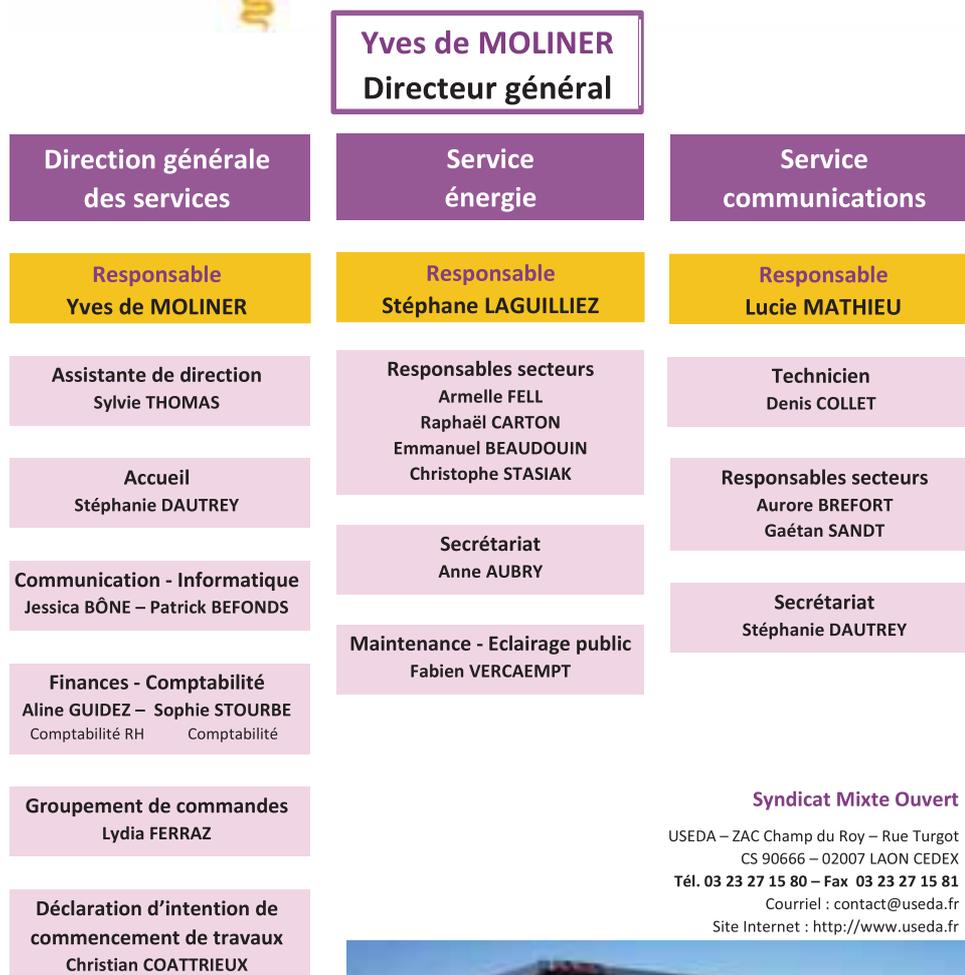
La capacité d'épargne est correcte.

-l'autofinancement brut en 2015 atteint 8 677 592,84 euros contre 9 047 798,77 euros en 2014.

-l'autofinancement net s'élève en 2015 à 7 316 411,95 euros contre 7 684 353,620 euros en 2014.



**useda** Unité des Services d'Énergie du Département de Laon **Organigramme des services de l'USEDA**



**Syndicat Mixte Ouvert**  
 USED A – ZAC Champ du Roy – Rue Turgot  
 CS 90666 – 02007 LAON CEDEX  
 Tél. 03 23 27 15 80 – Fax 03 23 27 15 81  
 Courriel : [contact@useda.fr](mailto:contact@useda.fr)  
 Site Internet : <http://www.useda.fr>



## Une équipe au service des élus et des usagers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'équipe de l'USED A compte aujourd'hui 20 personnes qui se répartissent en un pôle technique (11 emplois) et en un pôle administratif (9 emplois).

Arrivée dans l'équipe en 2016 :

- Aurore BREFORT et Gaëtan SANDT**, Techniciens service communications électroniques
- Lydia FERRAZ**, service groupement de commandes gaz et électricité

## Bilan social

### Effectif au 01-01-2016

Postes ouverts	<b>17</b>
Postes budgétés	<b>22</b>
Postes pourvus	<b>17</b>

### Répartition 2015

Direction	<b>2/2</b>
Administration Générale et Financière	<b>3/3</b>
Maîtrise d'Ouvrage et d'œuvre	<b>8/8</b>
Maintenance EP	<b>1/1</b>
Communications Electroniques	<b>3/3</b>
	<b>17/17</b>

### Répartition des agents par âge au 01-01-2015

	20-30	31-40	41-50	51-65
Nombre d'agents	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
<b>Moyenne d'âge 44,5 ans</b>				

### Répartition du temps de travail

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
100%	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>17</b>
80%	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Durée hebdomadaire 35 heures

### Répartition par filière

Administration	<b>8</b>	<b>47 %</b>
Technique	<b>9</b>	<b>53 %</b>
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>100 %</b>

### Absences en 2015

Maladies ordinaires	<b>231</b>
Garde enfants malades	<b>5</b>
Evènement familial	<b>8</b>

Total des jours d'absences hors formations et concours : **127 jours**  
**taux d'absence (3,70 %)**

## La communication

L'USEDA compte 803 communes adhérentes et à ce titre, il doit mettre à disposition des élus les outils nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement du syndicat.

### Une information vers les élus

Communication écrite :

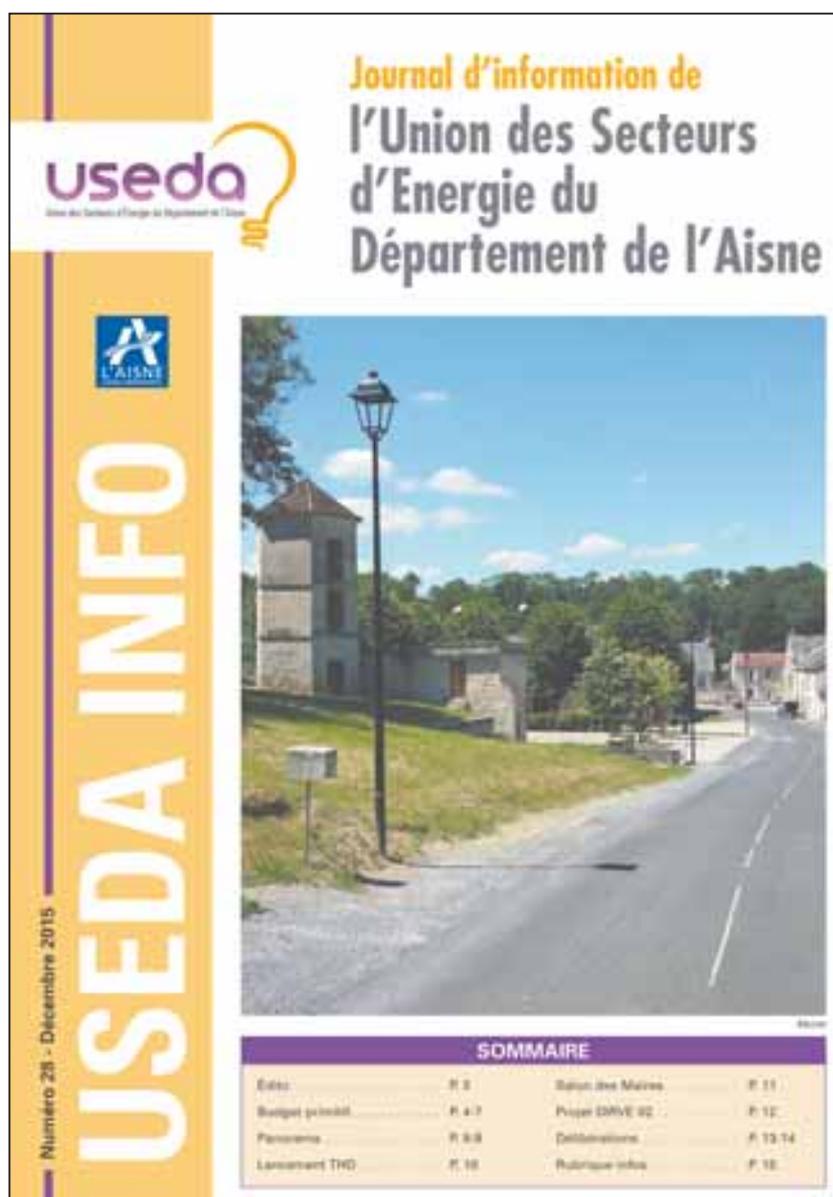
L'USEDA INFO est un document d'informations dans lequel les élus retrouvent l'actualité du syndicat.

Deux numéros sont parus en 2015, l'un en juin et l'autre en décembre. Cette parution est publiée à 1 200 exemplaires et est adressée aux maires.

Elle est également téléchargeable sur le site internet [www.useda.fr](http://www.useda.fr)

2015 a également vu la parution des documents suivants :

- rapport d'activités de l'USEDA au titre de l'année 2014,
- 2 rapports de contrôle des concessions ErDF et gaz.



L'USEDA a mis en place des panneaux de chantiers adaptés à la charte graphique pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.



### L'extranet de l'USED A :

Dans le site internet de l'USED A figure un onglet « espace adhérent » par lequel les élus accèdent aux divers comptes rendus mais également au logiciel de gestion des opérations.

Ce logiciel permet à ceux qui le souhaitent de suivre quotidiennement les avancées des projets sur leur commune, les compétences transférées ainsi que l'ensemble des contributions versées à l'USED A.

Pour accéder au logiciel, il faut nécessairement un code et un login qui vous sont attribués par l'équipe de l'USED A.

[www.useda.fr](http://www.useda.fr)

Le site internet de l'USED A connaît une évolution progressive avec près de 8 291 visites enregistrées en une année.

Le nombre de visites uniques par mois a fortement progressé pour atteindre près de 690 visites par mois.



## **Annexe 1**

### *Lexique*

Administration	Investissements liés au fonctionnement de l'USEDA
AISNE THD	Nom de la société exploitant le réseau très haut débit (THD) déployé par l'USEDA
ADSL	« Asymetric digital subscriber line » : technique de communication électronique qui permet de transmettre des données numériques de manière indépendantes du service téléphonique conventionnel
AT	Autres Travaux
ATES	Travaux d'Enfouissement Esthétique
ATUR	Travaux réalisés dans les communes urbaines ne reversant pas la taxe
BN	Bornes de recharges électriques
CG 60	Programme Départemental de l'Oise
DR	Programme Départemental (CG 02)
DICT	Déclaration d'intention de commencement de travaux
EPC	Mise en conformité éclairage public
EPE	Extension rénovation éclairage public
EPT ou EP/FT	Enfouissement réseaux téléphoniques et éclairage public lié aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques
ENF	Enfouissement des réseaux électriques
ENR	Energie Renouvelable
ETL	Etude efficacité lumineuse
Euribor	Euros interbank offered rate
FACE AB	Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification pour le financement des travaux de renforcement des réseaux.
FACE C	Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux
FACE FAIBLE SECTION	Travaux d'enfouissement de fils nus de faible section.
FACE S	Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification pour le financement des travaux de résorption réseaux fils nus
FACE S'	Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification pour le financement des travaux de résorption réseaux fils nus de petite section
FCTVA	Fonds de compensation pour la TVA
FTTH	Fiber To The Home) : traduit en français par «fibre jusqu'au domicile». L'abonné est directement raccordé par fibre optique jusqu'au répartiteur dont il dépend.
Indice TP	Indice Travaux Publics
NRAZ O	Solution technique permettant de rendre éligibles à l'ADSL les lignes téléphoniques
MDE	Montée en débit
PCT	Part Couverte par le Tarif : le législateur a modifié les modalités de financements des raccordements. Le montant des raccordements était éligible à la redevance R2 de la redevance du concessionnaire. Depuis 2010 les tarifs d'utilisation des réseaux permettent de financer les extensions de réseaux. Cela correspond à un remboursement sur le coût des travaux d'extension. Le montant est fixé par arrêté gouvernemental.

Points Noirs (PN)	Travaux financés par une convention de partenariat et d'actions de maîtrise des risques aux abords des exploitations agricoles signée entre CHAMBRE D'AGRICULTURE -EDF-SICAE-MSA et l'USEDA
RAR	Reste à réaliser
RE R1 ET R2	<p>La redevance de concession est une contrepartie des dépenses supportées par les collectivités concédantes, au bénéfice du Service Public. La redevance annuelle a pour objet de faire financer par le prix du service rendu et non par l'impôt :</p> <p>D'une part, les frais entraînés pour l'autorité concédante par l'exercice du pouvoir concédant.</p> <p>D'autre part, une partie des dépenses effectuées par celui-ci sur les réseaux électriques.</p> <p><i>Redevance fonctionnement R1</i></p> <p>Elle vise à financer les frais liés à l'exercice de contrôle du pouvoir concédant par l'USEDA (l'application du contrat de concession, le contrôle technique sur les réseaux...).</p> <p>Elle est calculée à partir des linéaires de réseau et de la population sur le territoire de la concession.</p> <p><i>Redevance investissement R2</i></p> <p>Cette redevance est versée deux ans après le mandatement des travaux. Elle traduit la participation des concessionnaires au financement des nouvelles infrastructures.</p>
REN	Eradication des ballons fluorescents
RT	Mutation Transformateur
SILU	Travaux signalisation lumineuse (feux tricolores)
TCFE	Taxe sur la consommation finale d'électricité
ZB	Zone Blanche
AISNE THD	Société délégataire pour le déploiement du Très haut débit





## **Annexe 2**

### ***Valorisation des ouvrages 2015***

## Valorisation USED A 2015

### Secteur de BETHANCOURT en VAUX

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
TERGNIER	022008020702738	Enfouissement des réseaux rue Hoche	126 261,99 €	48 482,00 €	38,40%
TERGNIER	022012000802738	Pose et dépose d'un poste tour "HOCHÉ"	58 280,06 €	30 363,00 €	52,10%
CAILLOUËL CREPIGNY	022012106602139	Alimentation de la parcelle de Mr GUEDET rue des Caillets	4 898,31 €	4 792,00 €	97,83%
OGNES	022012102302566	Alimentation de la parcelle de Mr DEVAUX rue Danielle Casanova	4 559,68 €	4 295,00 €	94,20%
VILLEQUIER AUMONT	022012129302807	Alimentation de la parcelle de la SCI UNI VR route Guiscard	7 524,15 €	4 320,00 €	57,42%
ABBECOURT	022009109002001	Enfouissement esthétique des réseaux rue Marie Curie	118 832,59 €	79 057,00 €	66,53%
TERGNIER	022009067802738	Enfouissement des réseaux rue du Moulin	51 837,68 €		0,00%

### Secteur de La CAPELLE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
MONDREPUIS	022008021303495	Enfouissement du réseau BT "rue Marius Alliaume" tranche 2	51 837,68 €	40 371,00 €	77,88%
LA CAPELLE	022011013403141	Enfouissement BT rue Edouard Mambourg	51 837,68 €	35 599,00 €	68,67%
NEUVE MAISON	022006044103544	Enfouissement du réseau BT rue de la Mairie 2ème tranche	99 629,44 €	48 120,00 €	48,30%
MONDREPUIS	022009085803495	Enfouissement des réseaux BT "rue Marius Alliaume" - Tranche 3. Entrée de la rue au N°20	71 872,24 €	53 395,00 €	74,29%
FONTENELLE	022009078603324	Enfouissement BT rue Jean Monnet - Tranche 2 fils nus	72 014,57 €	33 822,00 €	46,97%
ORIGNY EN THIERACHE	022012026003574	Enfouissement esthétique des réseaux BT rue Saumois	11 472,00 €	9 051,00 €	78,90%
HIRSON	022012043903381	Enfouissement des réseaux rue du Pigeon Blanc	81 565,03 €	53 802,00 €	65,96%
ORIGNY EN THIERACHE	022012068403574	Mise en place d'un coffret forain (L = 8 m) place du Chaudron	4 855,63 €	3 037,00 €	62,55%
LA CAPELLE	022012092603141	Alimentation du pôle agricole de Thiérache rue de l'Armistice	13 087,72 €	6 244,00 €	47,71%

### Secteur de COUCY LE CHÂTEAU

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
SORBAIS	022013063103728	Alimentation du relais du Château d'eau pour la DIR	23 778,77 €	26 513,00 €	111,50%
SAINT GOBAIN	022008053904680	Extension BT pour l'alimentation de 31 parcelles + 3 SG (1ère partie)	61 068,56 €		0,00%
COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE	022011056104217	Enfouissement des réseaux rue du Mont du Charme	63 495,14 €	39 822,50 €	62,72%
BLERANCOURT	022009065304093	Enfouissement dans la rue Bernard Potier	66 050,06 €	41 788,00 €	63,27%
TROSLY LOIRE	022013005904750	Alimentation de la parcelle de l'EARL du Vieil Original Hameau d'Original	9 061,32 €	8 751,00 €	96,58%
VERNEUIL SOUS COUCY	022013032704786	Alimentation de la parcelle de Mr CARLU rue des Vignois	4 853,79 €	3 788,00 €	78,04%
BICHANCOURT	022013056304086	Alimentation de la parcelle de la Société PRIEUR rue des Déportés	10 459,88 €	10 174,00 €	97,27%
MOULIN SOUS TOUVENT	602012098904438	Alimentation de la parcelle de la SA GURDEBEKE Lieu dit Château Gauthier	118 545,67 €	99 194,00 €	83,68%
PIERREMANDE	022012092504599	Alimentation 3 logements 42 rue de Soissons	3 680,00 €	3 882,00 €	105,49%
AMIGNY ROUY	022012097404014	Alimentation d'une antenne rue dit Le Moulin	26 979,82 €	25 335,00 €	93,90%

**Secteur de CRAONNE**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
GOUDELANCOURT LES BERRIEUX	022012052605349	Alimentation du château d'eau - Chemin des Orfosses	18 055,42 €	34 855,00 €	193,04%
CUIRY LES CHAUDARDES	0220080383605250	Entoussissement de réseau BT rue du Lavoir	41 916,18 €	21 181,00 €	50,53%
BERRY AU BAC	022005049405073	Entoussissement du réseau BT rue de la Plume et de l'ancienne Place et rue Dorigny	70 487,38 €	60 867,00 €	86,35%
TRUCY	022012062005751	Alimentation du lotissement de Mr MEUNIER rue Georges Navet	32 198,47 €	25 996,00 €	80,74%
LIERVAL	022011040105429	Alimentation BT antenne route de Montichâlons	93 392,47 €	69 081,00 €	73,97%
BRAYE EN LAONNOIS	022011042905115	Alimentation BT antenne relais FT rue du Four	30 621,16 €	18 079,00 €	59,04%
MONTENAULT	022012116105508	Alimentation de la parcelle de Mr DA SILVA rue du Lac	8 226,30 €	4 155,00 €	50,51%
CORBENY	022009093905215	Entoussissement des réseaux BT rue du Moulin	41 668,41 €	17 940,00 €	43,05%
CORBENY	022012056805215	Alimentation BT d'une station d'épuration chemin rural de Roucy délabé reçue le 4 mars 2013 pour 11 400 euros	28 081,57 €	21 405,00 €	76,22%
CORBENY	022012055005215	Alimentation BT d'une station de pompage - route de Craonne	22 559,50 €	19 096,00 €	84,65%
CHAMOUILLE	022012048305158	Alimentation BT SCI DECOR rue Eugène Grenier	9 000,00 €	7 479,00 €	83,10%

**Secteur de FAVEROLLES**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
OIGNY EN VALOIS	022008070506568	Entoussissement du réseau BT ruelle Blanche et rue du Puit Sarazin Création du PAC "CHATEAU D'EAU"	150 626,98 €	109 599,00 €	72,76%
MONTGOBERT	022000056006506	Entoussissement des réseaux BT rue de l'église et chemin du Moulin	92 991,33 €	38 465,00 €	41,36%
AUTHEUIL EN VALOIS	602007048906031	Entoussissement des réseaux "rue de l'Eglise et Tony Beauquesne" 1ère tranche	119 800,00 €	173 560,00 €	144,87%

**Secteur de FERRE EN TARDENOIS**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
SAINT REMY BLANZY	022012052707693	Alimentation de 2 parcelles pour la SCI du Nadon rue de la Vallée	13 724,96 €	7 154,00 €	52,12%
ARCY SAINTE RESTITUE	02201112307022	Entoussissement du réseau BT - CR du Moulin La Ferme du Moulin	32 883,18 €	33 209,00 €	100,99%
VILLENEUVE SUR FERRE	022004004407806	Entoussissement du réseau BT Place Publique	50 288,45 €	28 283,00 €	56,24%
COINCY	022012061007203	Alimentation d'un collectif de 5 logements pour la SCI LAZARE 3 rue de l'abbaye	6 295,71 €	5 688,00 €	90,35%
OULCHY LE CHATEAU	022012110707580	Alimentation d'une parcelle pour la SCEA LETANG OULCHY - RD1	2 126,61 €	4 268,00 €	200,69%
BEUVARDES	022012119707083	Alimentation des parcelles de Mr DANGER et NAINVILLE lieu dit Près des Irelles	18 944,41 €	13 852,00 €	73,12%
BEUVARDES	022013000507083	Alimentation de la parcelle de Mr GERBAUX rue de la Cloterie	4 733,35 €	3 971,00 €	83,89%
FERRE EN TARDENOIS	022012002207305	Entoussissement esthérique du réseau BT - Hameau de Ville Moyenne "rue de Buttes"	91 463,54 €	64 376,00 €	70,38%
BEUVARDES	022013048007083	Extension BT de 3 parcelles pour M. TORTOROLO - chemin rural de la Grenouillère	7 366,30 €	4 858,00 €	65,95%
BEUVARDES	022013002007083	Alimentation BTS - PVR - CR de l'Artois	11 851,94 €	9 697,00 €	81,82%
SAPONAY	022013024507699	Entoussissement du réseau BT - Route communale n°7 - Hameau les Corbeaux	38 290,05 €	42 914,00 €	112,08%

### Secteur de FERRE EN TARDENOIS

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
SAINT REMY BLANZY	022012052707693	Alimentation de 2 parcelles pour la SCI du Nadon rue de la Vallée	13 724,96 €	7 154,00 €	52,12%
ARCY SAINTE RESTITUE	02201112307022	Entoussissement du réseau BT - CR du Moulin La Ferme du Moulin	32 883,18 €	33 209,00 €	100,99%
VILLENEUVE SUR FERRE	02200400407806	Entoussissement du réseau BT Place Publique	50 288,45 €	28 283,00 €	56,24%
COINCY	022012061007203	Alimentation d'un collectif de 5 logements pour la SCI LAZARE 3 rue de l'abbaye	6 295,71 €	5 688,00 €	90,35%
OULCHY LE CHATEAU	022012110707580	Alimentation d'une parcelle pour la SCEA LETANG OULCHY - RD1	2 126,61 €	4 268,00 €	200,69%
BEUWARDÈS	022012119707083	Alimentation des parcelles de Mr DANGER et NAINVILLE lieu dit Près des Irelles	18 944,41 €	13 852,00 €	73,12%
BEUWARDÈS	022013000607083	Alimentation de la parcelle de Mr GERBAUX rue de la Cloterie	4 733,35 €	3 971,00 €	83,89%
FERRE EN TARDENOIS	022012002207305	Entoussissement esthétique du réseau BT - Hameau de Ville Moyenne "rue de Buttes"	91 463,54 €	64 376,00 €	70,38%
BEUWARDÈS	022013048007083	Extension BT de 3 parcelles pour M. TORTOROLO - chemin rural de la Grenouillère	7 366,30 €	4 858,00 €	65,95%
BEUWARDÈS	022013002007083	Alimentation BTS - PVR - CR de l'Artois	11 851,94 €	9 697,00 €	81,82%
SAPONAY	022013024507699	Entoussissement du réseau BT - Route communale n°7 - Hameau les Corbeaux	38 290,05 €	42 914,00 €	112,08%

### Secteur de GUISE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
BOUE	022007095608103	Alimentation BT de 20 logements locaux destinés aux personnes âgées "La Marsaude"	117 634,47 €	21 821,00 €	#VALEUR!
HAUTEVILLE	022009011108376	Entoussissement des réseaux sur le CD66 (2ème tranche en coordination avec les travaux de la RI)	93 315,94 €	89 985,00 €	76,50%
OISY	022011006908569	Entoussissement des réseaux sur la Grande Rue en coordination avec les tr de trottoirs	128 525,00 €	83 614,00 €	65,06%
PUISIEUX ET CLANLIEU	022010072508629	Renforcement rue de Marle	104 278,10 €	84 448,00 €	80,98%
BARZY EN THIERACHE	022009053408050	Entoussissement des réseaux "centre village - mairie - monument aux morts et église" et dépose du poste tour	7 587,50 €	4 184,00 €	55,14%
BOUE	022012126608103	Alimentation de la parcelle de Mr DE KONING - rue du Gard	90 835,74 €	73 128,00 €	80,51%
CHEUVENNES	022009072408182	Entoussissement des réseaux rue de Verdun (1ère tranche)	17 637,85 €	13 611,00 €	77,17%
ETREUX	022012127508298	Alimentation BT pour 6 parcelles rue de la Houblonnière	94 611,12 €	84 763,00 €	89,59%
OISY	022013003308569	Alimentation BT CERENA sur la CD 946 avec extension moyenne tension, PSSB et 100 m de 3 x 150 <sup>3</sup> + 70	59 222,29 €	53 590,00 €	90,49%
FESMY LE SART	022009072208308	Entoussissement des réseaux SART au niveau de l'église et ruelle du plateau	7 860,94 €	7 016,00 €	89,25%
SAINS RICHAMONT	022013067908668	Alimentation de la STEP route de Chevennes	6 578,71 €	5 613,00 €	85,32%
MACQUIGNY	022013066108450	Alimentation de la parcelle de Mr BRULANT chemin de Macquigny à Poix	10 440,28 €	3 822,00 €	36,61%
MARLY GOMONT	022013067308469	Alimentation de la parcelle de Mme LECUYER rue de Gomont			

### Secteur de MARLE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
TAVAUX ET PONTSERICOURT	022009112909737	Entoussissement des réseaux Grande Rue	114 896,75 €	90 577,00 €	78,83%
SONS ET RONCHERES	022009051209727	Entoussissement des réseaux Centre Village	145 965,78 €	103 660,00 €	71,02%
PIERREPONT	022012067909600	Alimentation de la parcelle de NOREADE chemin Rural de Fay	11 024,01 €	12 285,00 €	111,44%
MONTIGNY LE FRANCOIS	022012093909513	Alimentation de la parcelle de Mr FRANQUET rue du Château	5 004,73 €	3 936,00 €	78,65%
MONTIGNY SOUS MARLE	022013010409516	Alimentation de la parcelle de Mr PARADIS rue de Cilly	8 197,31 €	6 851,00 €	83,64%

Secteur de NEUFCHÂTEL

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
CONDE SUR SUIPPE	022011100310211	Alimentation T.J groupe scolaire Le Champ Mouton	59 945,18 €	51 301,00 €	85,58%
GUIGNICOURT	022011076010360	Alimentation d'une vanne Trapil D925	39 379,37 €	32 387,00 €	82,24%
NEUFCHATEL SUR AISNE	022011038910541	Alimentation du lotissement du Rivage	48 950,75 €	38 326,00 €	78,30%
CONDE SUR SUIPPE	022009065910211	Alimentation du lotissement le Champ Mouton	61 722,19 €	108 141,00 €	175,21%
MENNEVILLE	022012122810475	Alimentation de la parcelle de Mr OUERGHUI rue du Millénaire	4 733,36 €	5 452,00 €	115,18%
NEUFCHATEL SUR AISNE	022012126110541	Alimentation de la parcelle de Mr QUEMET rue de la Rivière	7 668,79 €	7 470,00 €	97,41%
MENNEVILLE	022012050210475	Alimentation du lotissement communal "Les Chenevières" - 28 lots	59 120,58 €	59 899,00 €	101,32%
LA MALMAISON	022012029510454	Alimentation BT d'une station de pompage Lieu dit la Valérienne	34 083,64 €	45 045,00 €	132,16%
GUIGNICOURT	022008099010360	Entouffissement des réseaux BT avenue du Général De Gaulle	106 787,40 €	90 118,00 €	84,39%
AGUILCOURT	022013059910005	Alimentation de la parcelle de Mr MILLART Hameau de Merlet	5 795,36 €	5 528,00 €	95,39%
VARISCOURT	022013086210761	Extension BT de M. PHILISPART Impasse des Noyers	12 843,62 €	11 353,00 €	88,39%

Secteur de NEUILLY SAINT FRONT

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
MACOGNY	022009061311449	Entouffissement des réseaux BT "rue Principale" CD410 - Tranche 1	120 373,64 €	72 809,00 €	60,49%
BELLEAU	022005041711062	Entouffissement des réseaux BT Hameau de Givry - tranche A	107 553,23 €	67 141,00 €	62,43%
BEZU SAINT GERMAIN	022011002211085	Entouffissement des réseaux "rue Charles de Gaulle"	86 010,24 €	51 641,00 €	60,04%
MONTIERS	022009099911509	Entouffissement des réseaux BT rue Jean Macé, Léguilliez et CR de la Monte Paie	53 663,74 €	39 557,00 €	73,73%
GRISOLLES	022010015711356	Renforcement BT rue du Château Création du poste DP - 160 Kva	85 320,57 €	61 674,00 €	72,29%
VICHEL NANTIEUIL	022013025011796	Alimentation de la parcelle de l'EARL de Beaucourt rue de la Ferme de Beaucourt	6 723,24 €		0,00%
TROESNES	02.2010.1063.11.749	Entouffissement rue de l'église	98 001,67 €	56 527,00 €	57,68%

Secteur du NORD DE LAON

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
CREPY	022009038012238	Entouffissement des réseaux "rue Malézieux Briquet"	59 997,76 €	41 329,00 €	68,88%
VIVAISE	022008078612821	Entouffissement des réseaux "rues Ile de France et du Four"	99 583,12 €	76 377,00 €	76,70%
COUVRON	022011098212231	Alimentation du lotissement du Mail par la SEDA	122 190,00 €	106 276,00 €	86,98%
GRECY SUR SERRE	022011069812237	Entouffissement du réseau BT rue de la Fontaine	13 727,36 €	9 191,00 €	66,95%
ROGECOURT	022012102212651	Alimentation de la parcelle de Mr CLERMONT route de Danizy	86 569,30 €	55 196,00 €	63,76%
POUILLY SUR SERRE	022011038712617	Extension BT pour voie nouvelle route de Chéry	33 192,09 €	28 198,00 €	84,95%
BRIE	022010074712122	Entouffissement BT RD 543	54 035,87 €	34 879,00 €	64,55%
BOIS LES PARGNY	022008093112096	Renforcement HTA lié à l'entouffissement BT 2008.0929	209 418,09 €	171 745,00 €	82,01%
VERSIGNY	022013012812788	Alimentation de la parcelle de Mr SOCKEEL route du Riez	7 203,28 €	4 095,00 €	56,85%
NOUVION ET CATTILLON	022013011112559	Entouffissement des parcelles de Mr SALEINE rue de l'Egalité	11 292,49 €	10 354,00 €	91,69%
VIVAISE	022013059712821	Alimentation de la parcelle de la SARL SIMPHAL FRERES la Ferme aux Grès	15 234,04 €	15 901,00 €	104,38%
FOURDRAIN	022013076012329	Alimentation d'une parcelle pour TECH SOLUTIONS INTEGRATORS (RD 1044)	17 460,91 €	15 532,00 €	88,95%
VILLERS LE SEC	022013077012813	Alimentation de la parcelle de VIB rue des 11 Elus	26 680,99 €	13 648,00 €	51,15%
VILLERS LE SEC	022013088312813	Alimentation de la parcelle de Mr DUFEUX ruelle Rousseau	6 664,47 €	6 687,00 €	100,34%

**Secteur du NORD EST DE SAINT QUENTIN**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
HARLY	022010096413371	Enfouissement des réseaux BT rue de Champagne consécutif à la requalification complète devant les écoles	28 739,15 €	27 193,00 €	94,62%
MORCOURT	022012004013525	Alimentation de la parcelle de GRANIOU rue du Moulin	9 013,04 €	5 101,00 €	56,60%
SEBONCOURT	022008110313703	Enfouissement des réseaux "rue chanteraine" en coordination avec les travaux de voirie	123 710,92 €	127 928,00 €	103,41%
FONTAINE NOTRE DAME	022008031413322	Enfouissement des réseaux "rue de l'Eglise et du Tour de Ville"	44 319,61 €	31 655,00 €	71,42%
PREMONT	022008046713618	Enfouissement des réseaux "rue du Bois" (2ème tranche) en vue de la réfection de la RD	137 573,22 €	64 850,00 €	47,14%
BRANCOURT LE GRAND	022013068113112	Alimentation de la STEP pour NOREADE rue de Prémont	12 078,21 €	25 974,00 €	215,05%
FONSOMME	022011101213319	Enfouissement esthétique BT préassemblé rue Emile Falentin	41 445,19 €	32 105,00 €	77,46%
FAYET	022013093813303	Alimentation de 4 parcelles pour la SAS IMMOCHAN rue des Malfettes	30 444,51 €	44 648,00 €	146,65%

**Secteur du SUD EST DE SAINT QUENTIN**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
ITANCOURT	022011064414387	Enfouissement des réseaux sur le CD 57 (rue de St Quentin et rue de Mézières)	143 261,57 €	132 873,00 €	92,75%
URVILLERS	022007010714756	Alimentation d'une zone artisanale pour la communauté de communes Zac de l'Épinette	10 967,59 €		0,00%
MONT D'ORIGNY	022010027414503	Renforcement et enfouissement rue du Quai de l'Oise et rue Neuve	115 094,37 €	73 019,00 €	63,44%
CERIZY	022010011314149	Enfouissement des réseaux du village	91 067,00 €	69 993,00 €	76,86%
RIBEMONT	022012131614648	Alimentation de la parcelle de Mr ANSEL rue du Marias	10 330,97 €	6 290,00 €	60,88%
ALAINCOURT	022012118814009	Alimentation de la parcelle d'AINSE GRANULATS rue de la Papeterie	51 145,33 €	33 643,00 €	65,78%
BRISSAY CHOIGNY	022009036814123	Enfouissement des réseaux "Grande Rue" du centre vers le carrefour "rue du Moulin" (1ère tranche)	83 228,50 €	51 218,00 €	61,54%
ITANCOURT	022009087814387	Alimentation d'un lotissement CIL de 9 parcelles Chemin du Petit Cessier	25 678,47 €	22 843,00 €	88,96%
GIBERCOURT	022010038214345	Enfouissement des réseaux rue de Montescourt Lizerolles	142 270,84 €	93 434,00 €	65,67%
THENELLES	022012057314741	Alimentation du Lotissement de 3 parcelles communal dit du Clos rue Croizet	15 026,74 €	9 531,00 €	63,43%
BRISSAY CHOIGNY	022012068814123	Enfouissement rue Principale vers sortie Ribemont	141 360,03 €	83 813,00 €	59,29%
NEUVILLE SAINT AMAND	022013044914549	Alimentation de la parcelle de Mr BALOCHE rue du Midi	8 650,95 €	4 139,00 €	47,84%
URVILLERS	022013054914756	Alimentation de la parcelle de Mr VAN HOEYMISSEN rue de Mezières	11 495,92 €	6 171,00 €	53,68%
BRISSAY CHOIGNY	022013055314123	Alimentation de la parcelle de BC Consulting Grande Rue	10 820,53 €		0,00%
VENDEUIL	022013069214775	Alimentation de la maison de retraite rue St Jean	51 518,14 €	35 922,00 €	69,73%
THENELLES	022013081214741	Alimentation de la parcelle de TECH SOLUTIONS INTEGRATORS (D1029) vers Guise	24 005,62 €	9 531,00 €	39,70%
NEUVILLETTÉ	02.2012.0649.14.552	Extension rue des Anciens Combattants	5 420,00 €	4 323,00 €	79,76%
ORIGNY STE BENOITE	02.2011.0152	Enfouissement rue de l'Eglise	57 680,00 €	43 852,00 €	76,03%
MESNIL SAINT LAURENT	022011093114481	Renforcement du poste village pour la mise en place d'un PSSA "160 KVA" et une extension moyenne tension de 200 m	45 888,92 €	25 657,00 €	55,91%

Secteur de SISSONNE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
MARCHAIS	022007038715457	Enfouissement des réseaux "rue de REIMS"	166 576,50 €	120 250,00 €	72,19%
SAINTE ERME OUTRE ET RAMECOU	022009061915676	Enfouissement des réseaux Grande rue	177 817,13 €	109 675,00 €	61,68%
COUCY LES EPPEES	022009039015218	Enfouissement des réseaux "rue des rosiers et rue Marceau Mascret"	172 231,18 €	127 230,00 €	73,87%
MARCHAIS	022011037015457	Renforcement sur poste Grand Logis	6 769,15 €	4 528,00 €	66,89%
LISLET	022011031315433	Renforcement BT Grande Rue	12 998,88 €	6 685,00 €	51,43%
CHIVRES EN LAONNOIS	022011102315189	Alimentation d'une parcelle pour le Syndicat Intercommunal RD 977 - parcelle ZD 51	61 507,92 €	74 438,00 €	121,02%
LAPPION	022012110515409	Alimentation de la parcelle de Mr BERNAILLE rue de Sissonne	5 397,98 €	5 041,00 €	93,39%
EBOULEAU	022011073315274	Enfouissement des réseaux rue St Lambert	41 603,34 €	28 014,00 €	67,34%
LISLET	022012050915433	Alimentation de 9 parcelles pour la communauté de communes rue de la Sucrierie	43 505,61 €		0,00%
MONTCORNET	022011038515502	Enfouissement BT RN 366 - rue de la Sucrierie	22 804,03 €	21 400,00 €	93,84%
DIZY LE GROS	022011034815264	Alimentation d'un lotissement communal de 8 parcelles Le Moulin Laurent	18 526,22 €	16 850,00 €	90,95%
MONTLOUE	022008073515519	Enfouissement des réseaux RD611	108 941,22 €	84 015,00 €	77,12%
COURTRIZY ET FUSSIGNY	022011042515229	Extension BT lieu dit le Paradis	95 871,65 €	91 625,00 €	95,57%
SISSONNE	022013052715720	Alimentation du lotissement communal lieu dit Le Calvaire	20 956,76 €	13 169,00 €	62,84%
SISSONNE	022013088515720	Alimentation de la parcelle de la SCI Les Muses rue du Maréchal Delattre de Tassigny	6 754,93 €	6 574,00 €	97,32%

Secteur du SUD DE L' AISNE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
MONTLEVON	022005061016518	Enfouissement du réseau BT autour de l'église et de la place Publique	161 303,88 €	115 090,00 €	71,35%
LA CHAPELLE MONTMATHON	022006044416161	Enfouissement des réseaux BT rue Clairefontaine	131 940,05 €	68 750,00 €	52,11%
CHEZY SUR MARNE	022011063916186	Alimentation BTS pour SARL BEDEL et dépose HTA aérienne route de Viels Maisons	96 623,71 €	77 792,00 €	80,51%
VIELS MAISONS	022011000416798	Alimentation parcelle de M. BOUVRON hameau de Vallery - route de Vallery	35 901,82 €	23 031,00 €	64,15%
COURTEMONT VARENNES	022009107516228	Alimentation du lotissement BT LOGIVAM rue de la Mairie - tranche 1	126 393,03 €	103 848,00 €	82,16%
CREZANCY	022010081716239	Enfouissement des réseaux BT rue de Paris (CD 1003)	90 113,79 €	55 336,00 €	61,41%
VIELS MAISONS	022012012116798	Extension BT - PVR hameau de Vallery	9 416,18 €	5 627,00 €	59,76%
BRASLES	022012111616114	Alimentation de la parcelle de l'EHPAD rue des Garats	8 978,01 €	10 170,00 €	113,28%
BRASLES	02.2008.0204.16.114	Raccordement le toit champenois	38 900,00 €	33 674,00 €	86,57%
MONTLEVON	022012117616518	Alimentation de la parcelle de Mr SERPEREAU Chemin du Ru	4 451,71 €	4 154,00 €	93,31%
CHIERRY	022010080016187	Enfouissement des réseaux BT rue de Malpeine et rue d'Etampes	87 298,79 €	30 620,00 €	35,07%
CHEZY SUR MARNE	022013004316186	Alimentation de la parcelle de Mr IDELOT Chemin du CSA	7 274,96 €	3 897,00 €	53,57%
NOGENT L'ARTAUD	022013005416555	Alimentation de la parcelle de Mr QUERIAN Le Mesnil Haut	3 918,22 €	4 290,00 €	109,49%
VIELS MAISONS	022012109716798	Alimentation BTS - PVR route de Torailles - Hameau de Vallery	9 130,19 €	6 657,00 €	72,91%
MONTLEVON	022011044216518	Enfouissement des réseaux BT - Hameau d'Auclaire - Chemin des Orgerieux	27 415,35 €	16 382,00 €	59,75%
ESSISES	02.2011.1194.16.289	Extension M GUIICHE	6 210,00 €	8 377,00 €	134,90%
ESSISES	022012005616289	Alimentation BT d'une antenne SFR lieu dit Le Cimetièrre	13 451,46 €	15 072,00 €	112,05%
NOGENT L'ARTAUD	022013080216555	Alimentation de la parcelle de IEARL des Coterens à la Charmoye	4 934,25 €	3 829,00 €	77,60%
NESLES LA MONTAGNE	022013049116540	Alimentation du lotissement de 4 parcelles pour Mme FOUICART Hameau de PETRET	6 407,43 €	5 845,00 €	91,22%
BLESMES	022013089716094	Alimentation de la parcelle de Mr ESCAFFRE rue des Vignes Lieu dit Les Mesures	4 597,66 €	4 437,00 €	96,51%
MONT SAINT PERE	02.2010053116524	Renforcement BT les Plantes et Station de pompage	111 030,00 €	86 423,00 €	77,84%

**Secteur du SUD DE LAON**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
CHIVY LES ETOUVELLES	02.2008102517191	Enfouissement BT "rue d'Anizy" - Tranche 1 prioritaire	133 264,42 €	70 992,00 €	53,27%
MOLINCHART			36 160,00 €	27 701,00 €	76,61%
PARGNY FILAIN	022012057417589	Extension voirie nouvelle "allée des Bois"	5 618,09 €	9 911,00 €	176,41%
PARFONDRU	022012107717587	Alimentation de la parcelle de Mr TURCK rue du Cimetière	9 668,48 €	5 768,00 €	59,66%
PRESLES ET THIERNY	022011108617621	Enfouissement fils nus CD 25 et rue de l'Abreuvoir	29 638,31 €	24 391,00 €	82,30%
PINON	022009088417602	Enfouissement fils nus entre la Place De Gaulle et le logement communal	10 557,29 €	8 079,00 €	76,53%
CHIVY LES ETOUVELLES	022007085017191	Création du PAC rue d'Anizy et enfouissement esthétique HT/BT rue d'Anizy	253 533,33 €	110 778,00 €	43,69%
SUZY	022013056217733	Alimentation des parcelles de Mr VILLAIRE rue des Rieux	21 725,42 €	9 959,00 €	45,84%
SUZY	022011023017733	Alimentation de 7 parcelles CR du Château	25 575,30 €	17 784,00 €	69,54%
LIZY	022013072717434	Alimentation de la parcelle de Mr LAGA rue de Fauoucourt	3 929,70 €	4 161,00 €	105,89%
VORGES	022013076817824	Alimentation de la parcelle de NOREADE avenue de Vincennes	5 028,64 €	4 045,00 €	80,44%

**Secteur de VAILLY SUR AISNE**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
VAILLY SUR AISNE	022011038319758	Enfouissement BT lié à la HTA par ERDF	258 847,63 €	198 942,00 €	76,86%
CUFFIES	022012056219245	Alimentation BT lotissement square Saint Laurent 12 lots OPH de Soissons	21 703,59 €	21 501,00 €	99,07%
CHASSEMY	022011046619167	Enfouissement BT "rue des Cavins" Tranche 2	50 544,29 €	36 407,00 €	72,03%
CHASSEMY	02.2012.0125.19.167	Raccordement Lotissement société CTDI	20 000,00 €	15 819,00 €	79,10%
SOUPIR	022004054219730	Enfouissement du réseau BT sur le RD 88	140 217,55 €	97 278,00 €	69,38%
BRAINE	022010010419110	Alimentation TJ pour STEP Lieu dit les Usages	43 802,03 €	59 013,00 €	134,73%
CUFFIES	022012092219245	Alimentation BT du lotissement "SCCV route de Coucy"	13 323,98 €	14 189,00 €	106,49%
CROUY	022012094719243	Alimentation BT du lotissement Patton avenue du Général Patton	8 306,82 €	9 475,00 €	114,06%
OSTEL	022011040319577	Alimentation BT antenne Grande Rue	16 863,56 €	9 175,00 €	54,41%
CROUY	022012123719243	Alimentation du groupe scolaire rue Léo Nauthier	2 989,03 €	3 071,00 €	102,74%
CUFFIES	022011016119245	Enfouissement Fils Nus rue du Colombier	49 317,24 €	27 487,00 €	55,74%
CHIVRES VAL	022012130619190	Alimentation de la parcelle de Mr CARNEIRO rue du Touchet	6 697,04 €	5 509,00 €	82,26%
VAUDESSON	022012103219766	Alimentation BT ECOMOUV échangeur N2/D23/D18 CD	93 313,86 €	73 078,00 €	78,31%
SAINT THIBAUT	022012070219695	Alimentation BT du lotissement Les Hauts de St Thibaut rue de la Barrière	11 226,50 €	9 577,00 €	85,31%
CHAVIGNON	022012123319174	Alimentation de la parcelle de Mr BIENAIMÉ route de Pargny	5 496,65 €	4 585,00 €	83,41%
CROUY	022012106419243	Alimentation de 10 lots pour la SCI DAMILIE rue des Pensées	23 452,42 €	14 878,00 €	63,44%
CHAVIGNON	022013067019174	Alimentation de la parcelle de Mr POULAIN rue du Moulin Rouge	7 722,56 €	5 481,00 €	70,97%
CHAVIGNON	022012027119174	Alimentation BT SCI MURIMMO rue Léon Paquin	10 972,83 €	8 796,00 €	80,16%
PRESLES ET BOVES		Extension chemin de BOURFAUD	8 920,00 €	8 083,00 €	90,62%

Secteur du VERMANDOIS

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
MONTESCOURT LIZEROLLES	022011022820504	Alimentation d'un lotissement de 9 parcelles + 1 SG rue Adrien Leclère	39 796,86 €	28 400,00 €	71,36%
GRUGIES	022010123520359	Alimentation du lotissement rue de Provence - au niveau des Tennis	31 212,34 €	14 326,00 €	45,90%
GRUGIES	022010003320359	Alimentation BT d'un lotissement CIL de 50 logements chemin du Bois	81 530,00 €	118 654,00 €	145,53%
ETREILLERS	022011049920296	Alimentation du lotissement communal de 11 parcelles rue André Dietrich	65 270,06 €	44 354,00 €	67,95%
ETREILLERS	022010064320296	Renforcement et enfouissement des réseaux "rue de Diétrich" (2ème tranche)	162 188,52 €	98 813,00 €	60,92%
MONTESCOURT LIZEROLLES	022010047820504	Enfouissement des réseaux rue Fernand Dupont et rue Cardinal Lescot	126 734,69 €	79 869,00 €	63,02%
SAVY	022011062620702	Extension pour l'alimentation d'un lotissement communal "champ Genlis" de 16 parcelles	44 613,96 €	31 472,00 €	70,54%
LESLENS	022007046720420	Enfouissement des réseaux "rue de Picardie" en coordination avec la voirie	92 871,21 €	48 235,00 €	51,94%
GRUGIES	022011088120359	Renforcement et enfouissement rue de Provence	182 095,81 €	94 793,00 €	52,06%
CASTRES	022009012820142	Enfouissement des réseaux rue du Stade et sur une partie de la rue de VERMAND	58 931,93 €	31 944,00 €	54,20%
FRANCILLY SELENCY	022010115020330	Enfouissement des réseaux n°3 rue de Bellevue, Eglise Mairie jusqu'au n°8 Grande Rue	52 091,17 €	32 096,00 €	61,62%
MONTESCOURT LIZEROLLES	022009008920504	Alimentation BT d'un lotissement de 6 parcelles rue Missemboeuf	18 725,40 €	10 573,00 €	56,46%
DURY	022011060120273	Extension BT pour un lotissement de 5 parcelles rue de L'Echelette	27 309,89 €	14 029,00 €	51,37%
VENDHUILE	022013031320776	Alimentation de la parcelle de Mme LEVEQUE rue des Vignes	7 047,79 €	4 437,00 €	62,96%
AUBIGNY AUX KAISNES	022013049620032	Alimentation de la parcelle de Mme LERTOURNE rue du Bois Griffon	5 413,74 €	3 971,00 €	73,35%
BONY	022013040320100	Alimentation de la parcelle de Mr JOURNEL Hameau de Macquincourt	8 475,70 €	5 069,00 €	59,81%
BELLIUCOURT	022010079120065	Enfouissement "rue de Picardie" (3ème tranche)	120 959,97 €	79 477,00 €	65,71%
AUBENCHEUL AUX BOIS	022013055120030	Alimentation de la parcelle de Mr SUICHE rue d'en Haut	6 313,43 €	5 909,00 €	93,59%
ATTILLY	022013090720029	Alimentation de la parcelle de Mr HAGARD rue du Tour de ville	7 539,39 €	4 350,00 €	57,70%

Secteur de VIC sur AISNE

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
FONTENOY	022009002122326	Enfouissement des réseaux BT - RD91 tranche 1 - de l'Eglise à la sente	123 911,51 €	77 470,00 €	62,52%
DOMMIERS	022009083722267	Enfouissement de réseau BT "rue de la Carrière"	67 197,53 €	29 608,00 €	44,06%
MISSY AUX BOIS	022006096722485	Enfouissement du réseau BT 3ème tranche	68 292,15 €	44 280,00 €	64,84%
SAINTE PIERRE AIGLE	022009045322687	Enfouissement HTA Tranche Conditionnelle	100 897,83 €	74 189,00 €	73,53%
MONTIGNY LENGRAIN	022010111322514	Enfouissement des réseaux rue de la Vallée	55 455,33 €	39 073,00 €	70,46%
VIC SUR AISNE	022009068222795	Enfouissement des réseaux BT rue de Fontenoy - 2ème tranche	67 353,92 €	47 545,00 €	70,59%
SAINTE BANDRY	022010066222672	Enfouissement BT rue du dessous - Tranche 1	116 652,42 €	56 970,00 €	48,84%
MISSY AUX BOIS	022012062422485	Alimentation BT "Ecomouv" RN2	46 758,63 €	26 557,00 €	56,80%
RESSONS LE LONG	022010085922643	Enfouissement HTA de la Mairie jusqu'à la Montagne	162 600,13 €	136 740,00 €	84,10%
AMBLENY	022013087022011	Alimentation de la parcelle de Mme PREAU rue du Stade	4 760,19 €	5 132,00 €	107,81%

**Secteur de SOISSONS**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
SOISSONS	022011077723722	Enfouissement des réseaux rue de la Buerie	79 386,00 €	42 434,00 €	53,45%
SOISSONS	022011121623722	Enfouissement des réseaux BT Boulevard Jeanne d'Arc - 2ème tranche	136 068,94 €	79 698,00 €	58,57%
SOISSONS	022012002723722	Enfouissement rue de Chevreux suite à la rénovation urbaine du quartier	142 075,27 €	75 626,00 €	53,23%

**Secteur de la VALLEE DE LA MARNE**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
CHATEAU THIERRY	022009090826168	Enfouissement des réseaux BT Cour du Haha	19 065,49 €	4 168,00 €	21,86%
BEZU LE GUERY	022005041216084	Enfouissement du réseau BT Grande Rue 2ème tranche	177 982,13 €	119 117,00 €	66,93%
MONTREUIL AUX LIONS	022006041216521	Renforcement des réseaux BT autour de l'église	136 773,98 €		0,00%
MONTREUIL AUX LIONS	022012064026521	Enfouissement des réseaux BT rue de l'Eglise	27 075,41 €		0,00%
ETAMPES SUR MARNE	022012114326292	Alimentation du stade Municipal avenue de Montmirail	6 808,65 €	4 918,00 €	72,23%
ETAMPES SUR MARNE	022012099226292	Alimentation BT du lotissement de 78 lots pour la Maison CIL route de Nogentel	63 013,23 €	43 542,00 €	69,10%
CHARLY	022011071726163	Enfouissement du réseau BT fils nus Hameau de Drachy - Fils Nus	31 046,47 €	18 446,00 €	59,41%
CHARLY		Desserte lotissement le val charly	26 290,00 €	32 057,00 €	121,94%
VILLIERS SAINT DENIS	022010052826818	Enfouissement des réseaux BT rue de la Cressonnière	63 959,34 €	40 782,00 €	63,76%
ESSOMES SUR MARNE	022012012326290	Enfouissement esthétique (participation à 30%) du réseau BT CR de Moncourt	8 313,13 €	5 105,00 €	61,41%
ESSOMES SUR MARNE	022009035326290	Extension des réseaux BT chemin rural de l'Arpent - hameau de Vaux - Voirie nouvelle	18 970,39 €	19 000,00 €	100,16%

**Secteur de LAON**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
LAON	022010098927408	Enfouissement des réseaux BT rues Clergeot et de Signier	29 673,78 €	21 573,00 €	72,70%
LAON	022011058827408	Enfouissement BT "rue du Cloître St Jean"	32 448,59 €	20 982,00 €	64,66%
LAON	022009104927408	Enfouissement des réseaux rue Carlier Hennecart	64 653,47 €	41 804,00 €	64,66%
LAON	022010099327408	Enfouissement des réseaux BT rue Milon de Martigny	66 438,29 €	38 934,00 €	58,60%

**Secteur de SAINT QUENTIN**

Communes	N° dossier	Libellé opération	Montant DGD HT	Montant Immobilisation	IMMO/DGD
SAINT QUENTIN	022013010228691	Enfouissement bd du Marechal Juin	51 095,72 €	44 962,00 €	88,00%
SAINT QUENTIN	022012104828691	Enfouissement des réseaux BT rue de Dunkerque, rue de Calais requalification du quartier CEPY QUINAULT	263 404,33 €		0,00%
SAINT QUENTIN	022013054428691	Enfouissement rue François Adrien Boleldieux	4 369,72 €	35 912,00 €	821,84%



Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

## Syndicat Mixte Ouvert

ZAC Champ du Roy, Rue Turgot  
CS 90666 - 02007 LAON CEDEX  
Tél. : 03 23 27 15 80 - Fax : 03 23 27 15 81  
Site internet : <http://www.useda.fr>

### **L'USEDA**

*L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA) est un syndicat mixte ouvert composé de 793 communes, 2 Communautés de communes et du Conseil départemental de l'Aisne. Il organise le service de la distribution publique d'électricité et du gaz. A ce titre, il réalise d'importants travaux sur les réseaux électriques, l'éclairage public et les télécommunications pour le compte de ses communes adhérentes.*

*L'USEDA dans le département de l'Aisne est propriétaire de 6 965 km de lignes HTA dont 39,84 % en souterrain, de 5 160 km de lignes BT dont 40,8 % en souterrain desservant 269 577 clients et de 1 231 km de réseau en gaz naturel reliant 43 612 abonnés. Au 31 décembre 2015, près de 56 400 points lumineux étaient en maintenance.*

*L'USEDA porte également l'aménagement numérique du territoire du département (hors zone d'intervention privée) et à ce titre, réalise les travaux de construction de RAISO, réseau Très Haut Débit d'Initiative Publique .*

*De plus, le syndicat mixte ouvert est à l'initiative du déploiement de 140 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans tout le département de l'Aisne.*